lalux

2024

RAPPORT UNIQUE DU GROUPE LALUX
SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION
FINANCIÈRE

lalux GROUP

31/12/2024

RAPPORT UNIQUE SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

SYNTHÈSE **5**

A. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS **7**

A.1. Activité 7

A.2. Performance des activités de souscription 10

A.3. Performance des investissements 13

A.4. Résultats des autres activités 16

A.5. Informations sur les opérations et transactions au sein du groupe 17

A.6. Autres informations 17

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE **18**

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance 18

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité 25

B.3. Système de gestion des risques 26

B.4. Évaluations internes des risques et de la solvabilité 27

B.5. Système de contrôle interne 28

B.6. Fonction d'Audit Interne 31

B.7. Fonction Actuarielle 31

B.8. Sous-traitance 32

B.9. Adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents 33

B.10. Autres informations 33

C. PROFIL DE RISQUE **34**

C.1. Risque de souscription 34

C.2. Risque de marché 39

C.3. Risque de crédit 42

C.4. Risque de liquidité 43

C.5. Risque opérationnel 43

C.6. Autres risques importants 45

C.7. Exposition découlant de positions hors bilan et du transfert de risques à des véhicules de titrisation 48
C.8. Concentration des risques 48
C.9. Montant total des bénéfices attendus inclus dans les primes futures 48
C.10. Analyses de sensibilités réalisées pour les risques et événements importants 49
C.11. Autres informations 49
D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ 50
D.1. Actifs 50
D.2. Provisions techniques 53
D.3. Autres passifs 58
D.4. Méthodes de valorisation alternatives 59
D.5. Autres informations 59
E. GESTION DU CAPITAL 60
E.1. Fonds propres 60
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis 63
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis 67
E.4. Informations qualitatives et quantitatives sur les effets de diversification à l'intérieur du groupe 67
E.5. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé 67
E.6. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis 68
E.7. Autres informations 68
F. ANNEXES 69
F.1. Glossaire 69
F.2. Rapports quantitatifs 70

SYNTHÈSE

Activité et résultats

Le rapport unique sur la Solvabilité et la situation financière décrit la situation consolidée au niveau de la société LALUX GROUP S.A. (ci-après « LALUX GROUP »), ainsi que des sociétés en faisant partie au 31/12/2024 :

- LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances (ci-après « LALUX ASSURANCES » ou « filiale non-vie »),
- LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances (ci-après « LALUX ASSURANCES-VIE » ou « filiale vie »),
- LALUX Group RE Société Anonyme de Réassurance (ci-après « LALUX GROUP RE » ou « filiale réassurance ») et
- DKV LUXEMBOURG Société Anonyme (ci-après « DKV LUXEMBOURG » ou « filiale santé »).

L'ensemble de ces sociétés sera noté sous le nom « Groupe LALUX » par la suite.

Le bénéfice consolidé, part du Groupe, s'élève à EUR 94,97 millions contre EUR 91,62 millions pour l'exercice précédent.

Les primes émises en assurance non-vie progressent de 5,97 % pour atteindre EUR 376,64 millions contre EUR 355,43 millions en 2023 ; les primes acquises nettes de réassurance ont augmenté de 4,44 %. La charge globale des sinistres, nette de réassurance et tous exercices confondus, a augmenté de 9,93% par rapport à l'année 2023 (EUR 180,02 millions en 2024 contre EUR 163,75 millions en 2023). L'augmentation de la charge sinistres sur 2024 s'explique par les dégâts causés par les évènements naturels survenus en juin 2024. Par ailleurs, la hausse des coûts de réparations, de main d'œuvre et de matériaux dans le contexte inflationniste macroéconomique contribue également à une augmentation de la charge sinistre.

Les primes brutes comptabilisées en assurance vie s'élèvent à EUR 283,56 millions contre EUR 246,24 millions en 2023, soit une augmentation de 15,16 %. La charge de sinistres, nette de réassurance a augmenté de 11,87% de EUR 143,34 millions en 2023 à EUR 160,35 millions en 2024. L'augmentation de la charge de sinistralité s'explique par une hausse des rachats. Les rachats peuvent varier de manière conséquente d'un exercice à l'autre notamment en raison des montants assurés qui peuvent différer fortement d'une police à l'autre.

Les primes émises en assurance santé progressent de 8,11 % pour atteindre EUR 59,13 millions contre EUR 54,70 millions en 2023.

Les primes acquises nettes de réassurance ont augmenté de 8,16 %. La charge globale des sinistres, nette de réassurance et tous exercices confondus, a progressé de 11,67 % par rapport à l'année 2023 (EUR -43,13 millions en 2024 contre EUR -38,62 millions en 2023). L'augmentation de la charge sinistres sur 2024 est due à une fréquence de paiement élevée et aux effets de l'inflation.

Profil de risque

Le profil de risque n'a pas connu en 2024 de changements majeurs.

Valorisation à des fins de solvabilité

La méthode de valorisation des éléments du bilan Solvabilité II n'a pas changé en 2024 et est conforme aux règles d'évaluation requises par le règlement délégué UE/2015/35 modifié, notamment en ce qui concerne le chapitre II (valorisation des actifs et des passifs) et le chapitre III (règles relatives aux provisions techniques).

Gestion du capital

Au cours de l'exercice sous revue, toutes les entités du Groupe respectaient les exigences règlementaires en termes de couverture du capital de solvabilité requis et donc du minimum requis. Aucun dépassement de l'appétit au risque n'est survenu au cours de l'exercice, que ce soit relativement aux exigences règlementaires ou celles que le Groupe s'est fixées dans le cadre de son

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

évaluation propre des risques. Les fonds propres du Groupe et ceux des entités qui le composent sont entièrement du Tier 1 (soit la meilleure qualité de capital), sans recours à des éléments de Tier 2 ou Tier 3 ou à des fonds propres auxiliaires.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

A. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS

A.1. Activité

LALUX GROUP est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du Commissariat aux Assurances (ci-après CAA), situé au 11 Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg. Les comptes annuels de toutes les sociétés du Groupe LALUX sont audités par Ernst & Young, Société Anonyme, située au 35E Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

LALUX GROUP réalise trois types d'activités :

- Centraliser les activités du Groupe LALUX,
- Coordonner les activités des filiales de LALUX GROUP, et
- Garantir un meilleur pilotage du Groupe LALUX.

Le Groupe d'assurances LALUX constitué par LALUX GROUP et ses filiales (ci-après « le Groupe LALUX ») est sous le contrôle du CAA.

LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances (ci-après « LALUX ASSURANCES » ou « filiale non-vie ») et LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances (ci-après « LALUX ASSURANCES-VIE » ou « filiale vie ») ont toutes les deux leur siège social au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange. Ce sont des sociétés anonymes de droit luxembourgeois sous la supervision du CAA.

LALUX ASSURANCES et LALUX ASSURANCES-VIE ont un seul actionnaire : LALUX GROUP.

LALUX Group RE Société Anonyme de Réassurance (ci-après « LALUX GROUP RE » ou « filiale réassurance ») est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du CAA. LALUX GROUP RE a été constituée le 28 janvier 2019 par LALUX ASSURANCES et LALUX ASSURANCES-VIE, ses deux actionnaires. Son siège social est situé au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange.

DKV Luxembourg Société Anonyme (ci-après « DKV LUXEMBOURG » ou « filiale santé ») est une société anonyme de droit luxembourgeois sous la supervision du CAA. DKV LUXEMBOURG a été constituée le 3 décembre 1993. Son siège social se situe au 11-13, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange, et elle a un seul actionnaire : LALUX ASSURANCES.

A.1.1. Lignes d'activités importantes

LALUX GROUP a pour activité la prise de participations, principalement dans des sociétés d'assurance et/ou de réassurance à Luxembourg. Les activités opérationnelles couvrent l'assurance non-vie, l'assurance vie, l'assurance santé et la réassurance.

Le métier d'assurance non-vie est exercé par LALUX ASSURANCES : il s'agit des assurances toutes branches, à l'exception de l'assurance-crédit et caution et de l'assurance vie. Les principales branches couvrent l'automobile (responsabilité civile et dégâts matériels), la responsabilité civile et l'incendie. Les branches techniques du bâtiment sont commercialisées à travers APROBAT lalux-assurances Société Anonyme. Toutes les branches de LALUX ASSURANCES sont commercialisées sur le marché luxembourgeois.

Le métier d'assurance vie est exercé par LALUX ASSURANCES-VIE. Les produits de LALUX ASSURANCES-VIE sont constitués des types de couvertures suivantes : décès, invalidité, épargne et accessoire accident. Ils s'adressent aux personnes physiques, résidentes au Luxembourg ou travailleurs frontaliers (pour les produits soumis à déduction fiscale au Luxembourg), aux personnes morales et aux entreprises luxembourgeoises (assurances vie groupe).

Les réseaux de distribution sont composés :

- D'agents d'assurance et de courtiers pour toutes les sociétés ;

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

- D'agents de la bancassurance (SPUERKEESS) pour l'assurance vie individuelle ;
- De la vente directe et les intermédiaires (courtiers/agents) pour l'assurance vie groupe, et, dans certains cas pour l'assurance vie individuelle.

Le métier de l'assurance-santé est exercé par DKV LUXEMBOURG.

Les activités de réassurance dans le Groupe sont couvertes par LALUX GROUP RE et les réassureurs externes.

A.1.2. Détention de participations

LALUX GROUP détient de manière directe ou indirecte des participations dans les sociétés suivantes :

Nom et siège	Fraction du capital détenu	Lien de participation	Réglementée par l'autorité de contrôle
LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Direct	Oui
LA LUXEMBOURGEOISE-Vie Société Anonyme d'Assurances 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Direct	Oui
PECOMA ACTUARIAL AND RISK S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Direct	Non
DKV Luxembourg S.A. 11-13, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Oui
LALUX GROUP RE Société Anonyme de Réassurance 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Oui
IMMO-LALUX AM BANN 3-5 S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Rue Peternelchen S.à r.l. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Lighthouse S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	85,61%	Indirect	Non
APROBAT lalux-assurances S.A. 11-13, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Oui
IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Boulevard Royal III S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Lighthouse Building S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	85,61%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Boulevard Royal Building S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Gravity I S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
IMMO-LALUX Gravity II S.A. 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
LLUX S.A. SICAV-RAIF-LLNV 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non
LLUX S.A. SICAV-RAIF-LLV 9, rue Jean Fischbach - L-3372 Leudelange Luxembourg	100%	Indirect	Non

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

A.1.3. Structure simplifiée du groupe

La structure du Groupe LALUX au 31/12/2024 (ci-après la période de référence) est représentée ci- dessous :

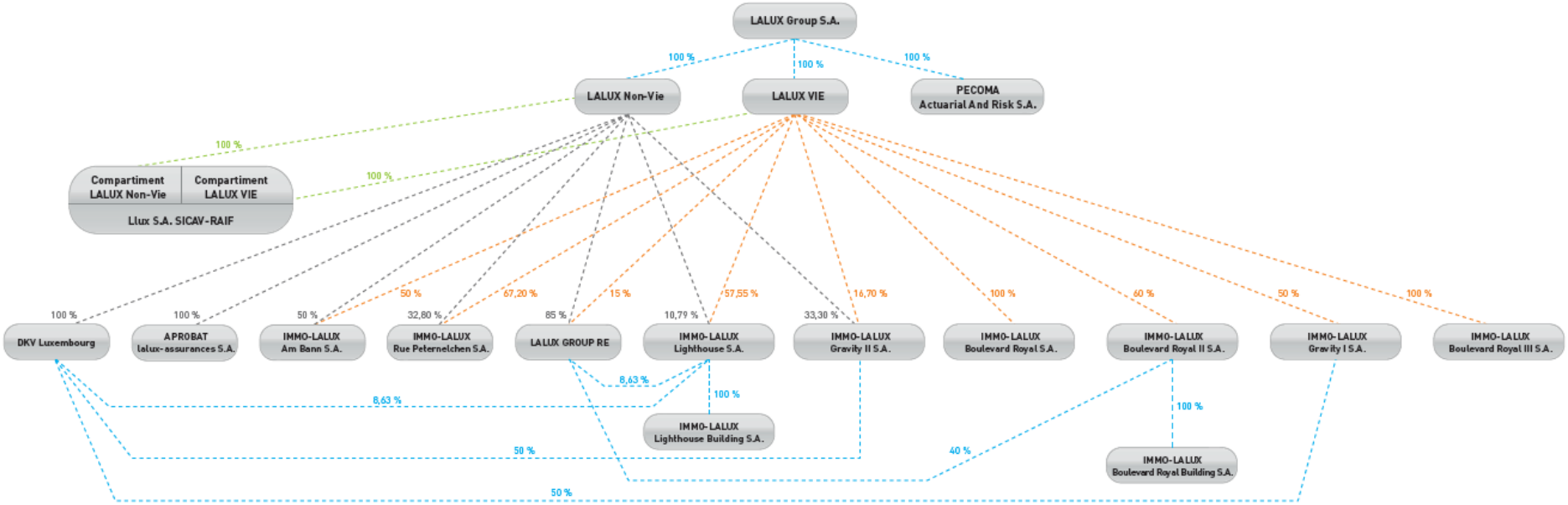

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

A.2. Performance des activités de souscription

A.2.1. Résultats des activités de souscription consolidées

LALUX GROUP opère dans le secteur de l'assurance à travers ses filiales. Les résultats de souscription des activités non-vie et vie sont détaillés dans les sections ci-dessous.

Résultats des activités de souscription Non-Vie et Vie

	Résultats des activités de souscription Non-Vie			Résultats des activités de souscription Vie		
en EUR	**31/12/2024**	**31/12/2023**	**Taux d'évolution**	**31/12/2024**	**31/12/2023**	**Taux d'évolution**
Primes émises brutes	391.464.093,85	369.243.775,08	6,02%	326.029.108,50	285.296.329,40	14,28%
Primes émises nettes	357.216.781,90	340.682.723,31	4,85%	289.115.614,46	248.378.622,62	16,40%
Primes acquises brutes	390.706.602,03	369.364.818,91	5,78%	326.031.240,95	285.293.177,45	14,28%
Primes acquises nettes	356.442.341,29	340.053.377,43	4,82%	289.117.746,91	248.375.470,67	16,40%
Charge sinistres brute	263.710.067,96	203.975.092,61	29,29%	197.561.740,81	179.767.303,85	9,90%
Charge sinistres nette	221.892.323,10	196.279.557,05	13,05%	189.137.933,04	169.026.074,59	11,90%
Frais d'exploitation bruts	109.558.306,26	101.810.870,84	7,61%	41.983.692,50	39.820.057,41	5,43%

Les activités d'assurance Vie du Groupe proviennent des sociétés LALUX ASSURANCES-VIE et DKV LUXEMBOURG (pour ses activités « SLT » c'est-à dire tarifées suivant des techniques vie).

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

A.2.2. Activités de souscription de LALUX ASSURANCES

Le tableau suivant reprend les principaux chiffres ainsi que le détail des branches principales :

en EUR	Automobile Responsabilité Civile		Automobile autre branches		Incendie et autres Dommages aux biens		Autres		Total		
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	Taux d'évolution
Primes brutes émises	59.446.645,14	57.807.933,41	138.238.755,94	130.975.173,18	128.558.373,34	118.111.257,37	50.399.607,17	48.533.274,72	376.643.381,59	355.427.638,68	5,97%
Primes brutes acquises	59.535.571,90	57.882.965,33	138.057.826,43	130.711.972,94	128.079.473,36	119.040.195,19	50.246.194,08	47.984.622,05	375.919.065,77	355.619.755,51	5,71%
Charges des sinistres brutes	-25.950.626,32	-38.738.830,61	-105.693.184,13	-100.207.914,72	-105.011.348,82	-37.739.297,26	-34.895.199,84	-34.527.225,36	-271.550.359,11	-211.213.267,95	28,57%
Frais d'exploitation bruts	-13.185.939,96	-12.749.010,42	-29.418.781,80	-27.769.596,36	-30.931.541,04	-28.200.078,58	-11.733.382,44	-11.266.502,10	-85.269.645,24	-79.985.187,46	6,61%
Solde de réassurance	-2.714.367,34	-1.133.830,90	-4.261.309,99	-4.536.362,17	8.206.721,82	-30.996.001,61	-1.837.381,13	97.990,79	-606.336,64	-36.568.203,89	-98,34%

A.2.3. Activités de souscription de LALUX ASSURANCES-VIE

Primes brutes émises et charge brute des sinistres

L'évolution des primes et des charges des sinistres brutes émises peut être ventilée par type d'activité (individuelle et groupe), voir le tableau ci-dessous.

en EUR	31/12/2024	31/12/2023	Taux d'évolution
Primes en individuel	86.143.327,05	68.320.955,28	26,09%
Primes en groupe	197.413.427,16	177.917.095,20	10,96%
Charges des sinistres bruts	-168.778.665,32	-154.077.141,12	9,54%
Total	114.778.088,89	92.160.909,36	24,54%

Le montant des primes brutes émises (frais d'encaissement compris) par type de garantie est mentionné ci-dessous.

en EUR	31/12/2024	31/12/2023	Taux d'évolution
Risque (décès, invalidité, complémentaire)	59.235.321,41	53.183.357,10	11,38%
Épargne hors ULK	161.628.712,21	154.362.396,19	4,71%
ULK	62.692.720,59	38.692.297,19	62,03%
Charges des sinistres bruts	-168.778.665,32	-154.077.141,12	9,54%
Total	114.778.088,89	92.160.909,36	24,54%

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

La Société opère principalement au Luxembourg.

Par sinistre, on entend : des paiements d'échéances, des paiements de rachats, des paiements à la suite d'un décès et des paiements de rentes. Selon le produit concerné, ces paiements peuvent avoir un impact neutre sur le résultat de l'exercice.

A.2.4. Activités de souscription de LALUX GROUP RE

en EUR	31/12/2024	31/12/2023	Taux d'évolution
Primes acquises, nettes de réassurance	73.736.696,41	69.734.843,19	5,74%
Charge des sinistres, nette de réassurance	-50.117.179,53	-40.071.602,91	25,07%
Frais d'exploitation nets	-23.869.479,17	-22.708.752,06	5,11%
Résultat du compte technique	535.740,93	375.528,65	42,66%

A.2.5. Activités de souscription de DKV LUXEMBOURG

Branche	Maladie		
en EUR	31/12/2024	31/12/2023	Taux d'évolution
Primes acquises, nettes de réassurance	58.652.041,42	54.229.140,36	8,16%
Produits des placements alloués transférés du compte non technique	1.912.631,99	1.455.115,83	31,44%
Autres produits techniques, nets de réassurance	39.047,65	8.752,69	346,12%
Charge des sinistres, nette de réassurance	-43.128.590,28	-38.622.869,63	11,67%
Variation des autres provisions	-2.727.393,55	-4.927.877,28	-44,65%
Ristournes sur primes	-60.000,00	-60.000,00	0,00%
Frais d'exploitation nets	-12.771.842,62	-11.793.920,23	8,29%
Autres charges techniques, nettes de réassurance	-30.625,44	-175,85	17315,66%
Résultat du compte technique	1.885.269,17	288.165,89	554,23%

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

A.3. Performance des investissements

A.3.1. LALUX GROUP

Les comptes annuels consolidés ont été établis selon les méthodes d'évaluation appliquées dans les comptes annuels de LALUX GROUP, mais par référence aux schémas de bilan et de compte de profits et pertes tels que prévus par la loi modifiée du 8 décembre 1994 dans sa version coordonnée sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances. Le schéma des comptes annuels de la société-mère a donc été adapté en conséquence. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Les descriptions des différents postes repris ci-dessous sont valables pour toutes les sociétés :

Poste	Description
Revenus des placements	Dividendes en provenance d'entités non opérationnelles, revenus sur obligations, dividendes en provenance d'investissements en actions et fonds communs de placement et intérêts sur dépôts bancaires.
Charges des placements	Principalement frais relatifs à la gestion des titres en portefeuille, amortissement des agios sur obligations ainsi que corrections de valeurs sur placements.
Plus et moins-values sur placements	Bénéfices et pertes réalisés à la suite de la vente ou au remboursement à échéance d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement. Les bénéfices et pertes sur placements sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits et non directement en fonds propres.
Plus et moins-values sur placements UC	Bénéfices et pertes non réalisés sur placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux.
Produits des participations	Dividendes en provenance des participations et des entreprises liées.
Produits des autres placements	Principalement revenus sur obligations, dividendes en provenance d'investissements en actions et fonds communs de placement et intérêts sur dépôts bancaires.
Profits provenant de la réalisation de placements	Bénéfices réalisés à la suite de la vente ou au remboursement à échéance d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement.
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	Principalement frais relatifs à la gestion des titres en portefeuille ainsi qu'amortissement des agios sur obligations.
Corrections de valeurs sur placements	À la clôture de l'exercice, la valeur comptable des obligations, actions et fonds communs de placement est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée et comptabilisée sous le poste « Corrections de valeurs sur placements ». Pour l'évaluation du portefeuille obligataire, les sociétés du Groupe appliquent des critères d'appréciation de correction de valeur tenant compte de la qualité des émetteurs des titres détenus (notation) et de l'incertitude concernant le risque de défaillance de l'émetteur. En cas de survenance d'un évènement de crédit ou une défaillance de l'émetteur, la correction de valeur est égale à la différence entre le prix d'acquisition ou la valeur nette comptable et la valeur actuelle à la clôture de l'exercice courant.
Pertes provenant de la réalisation de placements	Pertes réalisées à la suite de la vente d'obligations et à la vente d'actions ou fonds communs de placement. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits et non directement en fonds propres.

Les résultats d'investissement des deux dernières périodes de référence des sociétés du LALUX GROUP sont mentionnés dans les tableaux ci-dessous. Les dividendes versés entre les sociétés ont été éliminés dans la consolidation au niveau du Groupe.

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

en EUR	31/12/2024	31/12/2023	Taux d'évolution
Revenus des placements	65.224.764,96	56.756.678,06	14,92%
Charges des placements	-22.943.021,99	-18.323.122,90	25,21%
Plus et moins-values sur placements	23.639.642,07	16.419.793,77	43,97%
Plus et moins-values sur placements UC	20.925.259,56	19.600.119,59	6,76%
Total	86.846.644,60	74.453.468,52	16,65%

La société n'a pas procédé à des investissements dans une titrisation pour la période de référence.

A.3.2. LALUX ASSURANCES

Sur les deux dernières périodes de référence, les revenus et dépenses générés par les activités d'investissement sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

en EUR	31/12/2024	31/12/2023	Taux d'évolution
Produits des placements	31.538.704,91	23.643.490,72	33,39%
Produits des participations	3.846.722,47	4.022.020,00	-4,36%
Produits des autres placements :	15.949.403,88	14.339.824,00	11,22%
Produits provenant des terrains et constructions	*36.817,95*	*36.363,26*	*1,25%*
Produits provenant d'autres placements	*15.912.585,93*	*14.303.460,74*	*11,25%*
Profits provenant de la réalisation de placements	11.742.578,56	5.281.646,72	122,33%
Charges des placements	-7.149.745,91	-6.224.662,25	14,86%
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-3.576.873,94	-2.798.519,08	27,81%
Corrections de valeurs sur placements	-2.741.415,59	-3.092.844,19	-11,36%
Pertes provenant de la réalisation de placements	-831.456,38	-333.298,98	149,46%

LALUX ASSURANCES n'a pas procédé à des investissements dans une titrisation pour la période de référence.

A.3.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Sur les deux dernières périodes de référence, les revenus et dépenses générés par les activités d'investissement sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

en EUR	31/12/2024	31/12/2023	Taux d'évolution
Produits des placements	62.727.252,25	47.898.835,88	30,96%
Produits des participations	1.487.800,00	1.860.480,00	-20,03%
Produits des autres placements :	40.229.290,06	34.681.444,21	16,00%
Produits provenant d'autres placements	*40.229.290,06*	*34.681.444,21*	*16,00%*
Profits provenant de la réalisation de placements	21.010.162,19	11.356.911,67	85,00%
Plus-values non réalisées sur placements	21.237.441,86	19.690.612,63	7,86%
Charges des placements	-22.868.007,77	-12.141.451,65	88,35%
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-4.724.198,82	-2.612.443,88	80,83%
Corrections de valeurs sur placements	-8.821.507,58	-8.602.287,66	2,55%
Pertes provenant de la réalisation de placements	-9.322.301,37	-926.720,11	905,95%
Moins-values non réalisées sur placements	-312.182,30	-90.493,04	244,98%

LALUX ASSURANCES-VIE n'a pas procédé à des investissements dans une titrisation pour la période de référence.

A.3.4. LALUX GROUP RE

Sur les deux dernières périodes de référence, les revenus et dépenses générés par les activités d'investissement sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

en EUR	31/12/2024	31/12/2023	Taux d'évolution
Produits des placements	4.526.676,96	3.780.756,73	19,73%
Produits des participations	43.150,00	69.040,00	-37,50%
Produits des autres placements :	3.669.771,72	2.457.089,18	49,35%
Produits provenant d'autres placements	*3.669.771,72*	*2.457.089,18*	*49,35%*
Profits provenant de la réalisation de placements	813.755,24	1.254.627,55	-35,14%
Charges des placements	-2.538.483,56	-1.091.049,95	132,66%
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-465.054,79	-234.272,91	98,51%
Corrections de valeurs sur placements	-2.073.006,55	-558.260,69	271,33%
Pertes provenant de la réalisation de placements	-422,22	-298.516,35	-99,86%

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

LALUX GROUP RE n'a pas procédé à des investissements dans une titrisation pour la période de référence.

A.3.5. DKV LUXEMBOURG

Sur les deux dernières périodes de référence, les revenus et dépenses générés par les activités d'investissement sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

en EUR	31/12/2024	31/12/2023	Taux d'évolution
Produits des placements	2.725.952,88	2.186.235,98	24,69%
Produits des participations	43.150,00	69.040,00	-37,50%
Produits des autres placements :	2.455.476,83	1.757.740,67	39,70%
Produits provenant d'autres placements	*2.455.476,83*	*1.757.740,67*	*39,70%*
Profits provenant de la réalisation de placements	227.326,05	359.455,31	-36,76%
Charges des placements	-540.964,72	-698.806,53	-22,59%
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-327.150,04	-195.463,50	67,37%
Corrections de valeurs sur placements	-213.814,68	-229.030,99	-6,64%
Pertes provenant de la réalisation de placements	0,00	-274.312,04	-100,00%

DKV LUXEMBOURG n'a pas procédé à des investissements dans une titrisation pour la période de référence.

A.4. Résultats des autres activités

A.4.1. LALUX GROUP

LALUX GROUP a des revenus locatifs en provenance des sociétés non opérationnelles. Les autres dépenses non liées à la souscription et à l'investissement des sociétés d'assurances sont notamment relatives à des projets d'évolution de l'informatique, et à des projets de mise en conformité avec la règlementation du secteur. Ces charges, pour autant qu'une estimation soit disponible, ont été prises en compte dans la projection des frais généraux sur l'horizon de la stratégie d'entreprise.

A.4.2. LALUX ASSURANCES

LALUX ASSURANCES n'a pas d'autre source de revenus sur la période de référence. Les autres dépenses non liées à la souscription et à l'investissement sont notamment relatives à des projets d'évolution de l'informatique, et à des projets de mise en conformité avec la règlementation du secteur. Ces charges, pour autant qu'une estimation soit disponible, ont été prises en compte dans la projection des frais généraux sur l'horizon de la stratégie d'entreprise.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

A.4.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Dans le cadre de la gestion des régimes complémentaires de pension, LALUX ASSURANCES-VIE facture aux clients des frais annexes à l'assurance groupe. Ces revenus sont repris sous le poste « Autres produits techniques ». Les autres dépenses non liées à la souscription et à l'investissement sont notamment relatives à des projets d'évolution de l'informatique, et des projets de mise en conformité avec la règlementation du secteur. Ces charges, pour autant qu'une estimation soit disponible, ont été prises en compte dans la projection des frais généraux sur l'horizon de planification.

A.4.4. LALUX GROUP RE

LALUX GROUP RE n'a pas d'autre source de revenus sur la période de référence.

A.4.5. DKV LUXEMBOURG

DKV LUXEMBOURG n'a pas d'autre source de revenus sur la période de référence. Les autres dépenses non liées à la souscription et à l'investissement sont notamment en relation avec des projets d'évolution de l'informatique, et à des projets de mise en conformité avec la réglementation du secteur. Ces charges, pour autant qu'une estimation soit disponible, ont été prises en compte dans la projection des frais généraux sur l'horizon de la stratégie d'entreprise.

A.5. Informations sur les opérations et transactions au sein du groupe

Les principales opérations et transactions intragroupe sont les suivantes :

- Les opérations techniques en relation avec la réassurance interne entre LALUX ASSURANCES et LALUX GROUP RE et entre DKV LUXEMBOURG et LALUX GROUP RE ;
- Les intérêts payés sur emprunts et emprunts subordonnées entre les sociétés du Groupe LALUX ;
- Les frais généraux payés par toutes les sociétés du Groupe LALUX pour les services fournis par cette dernière au niveau du support informatique, des ressources humaines, du recrutement et de la formation, de la tenue des comptes, du conseil juridique, des services généraux, etc. ;
- Les dividendes payés par les filiales du Groupe LALUX.

A.6. Autres informations

Pour toutes les sociétés du Groupe LALUX, aucune autre information pertinente concernant l'activité et les résultats n'est à ajouter pour la période de référence.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Présentation du système de gouvernance

B.1.1.1. LALUX GROUP

LALUX GROUP possède différents niveaux de gouvernance, à savoir :

- L'Assemblée Générale des Actionnaires,
- Le Conseil d'Administration,
- Le Directeur Général,
- Les fonctions clés, et
- Les comités émanant du Conseil d'Administration.

Les fonctions de direction, d'exécution et de contrôle se retrouvent à chaque niveau de gouvernance.

Le Conseil d'Administration compte 8 administrateurs au 31/12 de l'année écoulée.

La personne qui dirige effectivement LALUX GROUP en dehors des administrateurs est le Directeur Général, qui assure la gestion journalière.

Les Fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle et Audit interne sont en place et ont un accès direct au Conseil d'Administration.

Responsabilités, délégation et fonctions

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration de LALUX GROUP. Son organisation et son mode de fonctionnement sont conformes aux textes légaux règlementaires et statutaires.

Les affaires courantes sont gérées par le Directeur Général, qui assume notamment la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise, de la définition des décisions tactiques relatives aux activités opérationnelles ainsi que du pilotage financier.

Le président et les membres du Conseil d'Administration sont informés régulièrement des activités ou autres événements importants.

Conseil d'Administration : structure, rôles et responsabilités

Le Conseil d'Administration inclut des administrateurs indépendants. Le président honoraire est également invité aux réunions du Conseil d'Administration, avec voix consultative.

LALUX GROUP a deux actionnaires : La Compagnie de Participation LG Société Anonyme, qui est elle-même détenue à 100% par la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme, et la SPUERKEESS.

L'objectif du Conseil d'Administration est de contribuer au développement des activités des sociétés d'assurances du Groupe. Le Conseil d'Administration accomplit tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'object social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Le Conseil d'Administration a procédé à la nomination d'un président et d'un vice-président parmi les administrateurs. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs représentés.

Toutefois, une majorité de trois quarts des administrateurs, présents ou représentés, est nécessaire pour les domaines suivants :

- Tout transfert par la LALUX GROUP d'actions qu'elle détient dans ses filiales,
- Emettre un avis sur l'élection d'un membre du Conseil d'Administration des filiales directes de LALUX GROUP,
- La nomination des membres du Comité d'Audit, du Comité Risk-Compliance, du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité d'Investissement,
- L'acquisition, la cession et l'échange de droits immobiliers et de participations pour autant que le prix ou la contre-valeur des droits immobiliers ou des participations excède 7,5 % des fonds propres, et
- L'approbation du bilan et les propositions de fixation du dividende ainsi que le versement d'acomptes sur dividendes.

LAULX GROUP est, en outre, valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués.

Comités émanant du Conseil d'Administration

Quatre comités émanant du Conseil d'Administration sont en place : le Comité d'Audit, le Comité Risk-Compliance, le Comité des Nominations et des Rémunérations, et le Comité d'Investissement.

Le Comité d'Audit a pour missions de/d' :

- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière,
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'information financière des entités contrôlées,
- Superviser les activités de l'Audit Interne,
- Suivre le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés,
- Examiner et suivre de l'indépendance du (des) réviseur(s) d'entreprises, et
- Sélectionner le (les) réviseur(s) d'entreprises.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président du Comité. Il est actuellement composé de cinq membres : le président du Conseil d'Administration et quatre administrateurs.

Le Comité Risk-Compliance a pour missions de :

- Suivre l'efficacité des systèmes de gestion des risques,
- Superviser les activités des Fonctions Compliance, Risk Management, Actuariat, Chief Information Security Officer et Délégué à la protection des données personnelles, et
- Suivre le processus de gestion du risque de non-conformité.

Le Comité Risk-Compliance se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président du Comité. Il est actuellement composé de cinq membres : le président du Conseil d'Administration et quatre administrateurs.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations assiste les Conseils d'Administration dans la définition et l'application de la politique de rémunération et décide de la rémunération fixe et de la rémunération variable du Directeur Général et des membres des Comités Exécutifs des filiales et des membres du personnel exerçant les fonctions de contrôle. De plus, le Comité évalue tant les compétences que l'honorabilité et la moralité de tout candidat aux postes d'Administrateur et d'Administrateur-délégué, de Directeur Général, de Dirigeant Agréé, de membre d'un Comité Exécutif, de responsable d'une fonction opérationnelle ou de support importante ainsi que de responsable d'une fonction clé, conformément à la politique des compétences et de l'honorabilité.

La fréquence des réunions est au minimum biannuelle et en outre, sur demande de son président ou de deux membres, chaque fois que les circonstances l'exigent. Il est composé de trois membres qui sont des administrateurs.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Le Comité d'Investissement est composé du président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du chef du Département Financier, de la personne en charge de la gestion financière LALUX et d'un membre de la Direction de DKV LUXEMBOURG. Il se réunit autant de fois que de besoin et au moins une fois par trimestre. Il est chargé de la gestion du portefeuille des placements dans les limites définies par la politique d'investissement.

Quatre fonctions clés sont en place pour répondre aux exigences du régime Solvabilité II. D'autres fonctions de contrôle importantes sont également en place afin de répondre aux requis de la règlementation dont notamment le DPO en charge du respect du règlement général sur la protection des données et le Responsable de la distribution en charge du respect de la règlementation en matière de distributions des assurances (IDD,…).

B.1.1.2. LALUX ASSURANCES et LALUX ASSURANCES-VIE

Les deux sociétés possèdent différents niveaux de gouvernance, c'est-à-dire :

- L'Assemblée Générale,
- Le Conseil d'Administration,
- Les Dirigeants Agréés,
- Le Comité Exécutif,
- Le Comité Opérationnel, composé de membres du Comité Exécutif et de cadres pour LALUX ASSURANCES-VIE,
- Les Services pour LALUX ASSURANCES-VIE
- Les chefs de départements pour LALUX ASSURANCES, et
- Les fonctions clés.

À chaque niveau de gouvernance se retrouvent les fonctions de direction, d'exécution et de contrôle.

Le Conseil d'Administration compte 8 administrateurs au 31/12 de l'année écoulée.

Un organigramme fonctionnel existe et est en place. Les personnes qui dirigent effectivement les deux sociétés en dehors des administrateurs sont les membres du Comité Exécutif. Celui-ci est présidé par le Directeur Général qui assume en son sein, outre ce rôle et celui de président du Comité Exécutif, les responsabilités directes (hiérarchiques/administratives) des Départements Commercial, Finance, Ressources Humaines, Marketing et Gestion Générale, ainsi que des Fonctions d'Audit Interne, Risk Management, Compliance et Actuarielle. Pour LALUX ASSURANCES-VIE, un Responsable du Respect des obligations en matière de LBC/FT (Ci-après « le responsable du respect ») a également été nommé par le Conseil d'Administration et est en charge du respect des obligations professionnelles en matière de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

LALUX ASSURANCE-VIE étant soumise à la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, elle a nommé un responsable de la lutte contre le blanchiment (Compliance Officer LBC/FT), notifié auprès du CAA, qui est en charge du contrôle du respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le Comité Exécutif assure la gestion journalière des deux sociétés. Les Dirigeants Agréés sont les personnes de contact pour tous les échanges avec le CAA. Ils assument tous les deux la gestion journalière et jouissent à cette fin chacun de pouvoirs suffisants.

Le Comité Exécutif est assisté dans la gestion des affaires courantes de LALUX ASSURANCES-VIE par des cadres expérimentés dont certains sont aussi membres du Comité Exécutif. Afin de répartir les activités, les lignes de responsabilité sont documentées et communiquées à l'ensemble du personnel.

Les Fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle et Audit Interne sont en place et ont un accès direct au Conseil d'Administration. Les deux sociétés ont établi et implémenté une coopération entre employés et cadres : des réunions de département/service sont organisées régulièrement.

Responsabilités, délégation et fonctions

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration des deux sociétés. Son organisation et son mode de fonctionnement sont conformes aux textes légaux règlementaires et statutaires.

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Les affaires courantes sont gérées par le Comité Exécutif, qui assume notamment la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise, de la définition des décisions tactiques relatives aux activités opérationnelles ainsi que du pilotage financier.

Le président et les membres du Conseil d'Administration sont informés régulièrement des activités ou autres événements importants.

Conseil d'Administration : structure, rôles et responsabilités

Le Conseil d'Administration inclut des administrateurs indépendants. Le président honoraire est également invité aux réunions du Conseil d'Administration, avec voix consultative.

L'objectif du Conseil d'Administration est la création de valeur à long terme pour les parties prenantes des deux sociétés (actionnaires, preneurs d'assurance, employés, etc.).

L'objectif des sociétés (et donc du Conseil d'Administration et de son Comité Exécutif) est de mener ses activités de manière à :

- Conserver la pérennité de la société et garder l'ancrage local,
- Continuer de jouer un rôle citoyen, et
- Agir au mieux des intérêts de ses assurés, ses actionnaires et les autres parties prenantes.

Dans la poursuite de ces objectifs, le rôle du Conseil d'Administration est d'assumer la responsabilité ultime des résultats des deux sociétés. Cela signifie de superviser la stratégie d'entreprise et sa performance, et définir les lignes directrices de la gouvernance qui garantissent une gestion saine et prudente des activités.

Parmi les missions les plus importantes du Conseil d'Administration figure celle de s'assurer que la valeur de l'entreprise est à la fois renforcée grâce à la performance de l'entreprise et protégée par un environnement de contrôle interne adéquat.

Le Conseil d'Administration accomplit tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ses attributions, il est notamment chargé de :

- La définition de la stratégie d'entreprise et de la prise de risque,
- La nomination d'une ou plusieurs personnes pour la gestion des affaires courantes,
- La revue, la compréhension et le suivi de l'implémentation du plan d'entreprise,
- Le suivi des résultats financiers,
- La rémunération des dirigeants,
- L'approbation des politiques (investissements, réassurance, etc.),
- L'approbation des budgets et des opérations d'investissement importants ne faisant pas partie du cours normal des affaires,
- L'assurance de la transparence et de l'intégrité des résultats financiers et de leurs contrôles,
- La nomination de membres du Comité Exécutif,
- L'assurance de la conformité aux lois et règlements applicables,
- La nomination du ou des administrateurs délégués et du ou des directeurs,
- L'acquisition, la cession et l'échange de droits immobiliers et de participations pour autant que le prix ou la contre-valeur des droits immobiliers ou des participations excède 7,5 % des fonds propres de LALUX ASSURANCES et de LALUX ASSURANCES-VIE, comprenant le capital social, la réserve légale, les réserves libres et le bénéfice reporté, tels qu'ils résultent du dernier bilan approuvé, et
- L'approbation du bilan et les propositions de fixation du dividende ainsi que le versement d'acomptes sur dividendes.

Les deux sociétés n'ont pas de comité émanant du Conseil d'Administration. Les Comités ont été mis en place au niveau de LALUX GROUP.

Ont été mis en place :

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

- Quatre fonctions clés pour répondre aux exigences du régime Solvabilité II,
- Un Délégué à la protection des données personnelles pour répondre à l'exigence du Règlement sur la protection des données,
- Un responsable de la lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme (Compliance Officer LBC/FT) pour LALUX ASSURANCES-VIE,
- Un Responsable du Respect pour répondre à l'exigence du Règlement CAA N°20/03 pour LALUX ASSURANCES-VIE.

B.1.1.3. LALUX GROUP RE

LALUX GROUP RE réalise deux types d'activités :

- La réassurance d'une partie des activités de certaines des sociétés d'assurance du Groupe LALUX, et
- La prise en charge des couvertures complémentaires aux traités de réassurance externes de certaines des sociétés d'assurance du Groupe.

LALUX GROUP RE possède différents niveaux de gouvernance, c'est-à-dire :

- L'Assemblée Générale,
- Le Conseil d'Administration,
- Le Dirigeant Agréé, et
- Les fonctions clés.

Les fonctions clés sont des employés liés au Groupe LALUX par un contrat de travail conclu auprès d'entités du Groupe, conformément à l'article 7 de la Lettre Circulaire CAA 21/12.

Le Conseil d'Administration de LALUX GROUP RE compte actuellement 4 administrateurs.

Un Responsable du Respect des obligations en matière de LBC/FT (Ci-après « le responsable du respect ») a également été nommé par le Conseil d'Administration et est en charge du respect des obligations professionnelles en matière de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Un des administrateurs assume également le rôle de Dirigeant Agréé. Le Dirigeant Agréé assure la gestion journalière de LALUX GROUP RE et jouit de pouvoirs suffisants à cette fin. Il est la personne de contact pour tous les échanges avec le CAA. Il est assisté dans la gestion des affaires courantes par des cadres expérimentés des deux actionnaires de LALUX GROUP RE. La société n'occupe pas de personnel propre.

Les Fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle et Audit Interne sont en place au niveau de LALUX GROUP RE et ont un accès direct au Conseil d'Administration.

Responsabilités, délégation et fonctions

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration de LALUX GROUP RE. Son organisation et son mode de fonctionnement sont conformes aux textes légaux règlementaires et statutaires.

La stratégie adoptée par le Conseil d'Administration de LALUX GROUP RE se fait dans la continuité des stratégies adoptées par ses actionnaires LALUX ASSURANCES et LALUX ASSURANCES-VIE, notamment pour les placements financiers, la stratégie d'entreprise et l'approbation de la politique d'acceptation des risques et, de façon générale, la politique de gestion des risques.

Les affaires courantes sont gérées par le Dirigeant Agréé, qui s'occupe notamment à la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise.

Le Conseil d'Administration est informé régulièrement des résultats des activités, des nouvelles activités et des projets importants.

Conseil d'Administration : structure, rôles et responsabilités

Le Conseil d'Administration accomplit tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ses attributions, il est notamment chargé de :

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

- La nomination du Dirigeant Agréé,
- Le suivi des résultats financiers,
- L'assurance de la transparence et de l'intégrité des résultats financiers et de leurs contrôles, et
- L'assurance de la conformité aux lois et règlements applicables.

Le Conseil d'Administration a procédé à la nomination d'un président parmi les administrateurs.

En accord avec les statuts de LALUX GROUP RE, tout engagement de LALUX GROUP RE nécessite la signature conjointe de deux administrateurs. LALUX GROUP RE est, en outre, valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués.

LALUX GROUP RE n'a pas de comité émanant du Conseil d'Administration. Les Comités ont été mis en place au niveau de LALUX GROUP.

Les fonctions clés Compliance, Risk Management, Actuarielle et Audit sont en place pour répondre aux exigences du régime Solvabilité II et ont un accès direct au Conseil d'Administration.

B.1.1.4. DKV LUXEMBOURG

DKV LUXEMBOURG possède différents niveaux de gouvernance, c'est-à-dire :

- L'Assemblée Générale,
- Le Conseil d'Administration,
- Le Dirigeant Agréé
- La Direction,
- Les chefs de départements, et
- Les fonctions clés.

À chaque niveau de gouvernance se retrouvent les fonctions de direction, d'exécution et de contrôle.

Un organigramme fonctionnel existe et est en place. Les personnes qui dirigent effectivement DKV LUXEMBOURG en dehors des administrateurs sont les membres de la Direction.

Le Dirigeant Agréé assure la gestion journalière de DKV LUXEMBOURG. Le Dirigeant Agréé est la personne de contact pour tous les échanges avec le CAA. Il est à la tête de DKV LUXEMBOURG pour ce qui concerne sa gestion journalière et jouit de pouvoirs suffisants à cette fin.

Le Dirigeant Agréé est assisté dans la gestion des affaires courantes de DKV LUXEMBOURG par des cadres expérimentés.

Les quatre fonctions Compliance, Risk Management, Actuarielle et Audit Interne sont en place et ont un accès direct au Conseil d'Administration.

DKV LUXEMBOURG a établi et implémenté une coopération entre employés et cadres : des réunions de département/service et des réunions des cadres sont organisées.

Responsabilités, délégation et fonctions

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration de DKV LUXEMBOURG. Son organisation et son mode de fonctionnement sont conformes aux textes légaux et statutaires.

Les affaires courantes sont gérées par la Direction, qui assume notamment la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise, de la supervision des activités opérationnelles et du pilotage financier.

Le président et les membres du Conseil d'Administration sont informés régulièrement des activités ou autres événements importants.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Conseil d'Administration : structure, rôles et responsabilités

Le Conseil d'Administration compte 5 administrateurs. Le Directeur et le Sous-directeur sont également invités aux réunions du Conseil d'Administration, avec voix consultative. DKV LUXEMBOURG a un seul actionnaire : LALUX ASSURANCES.

DKV LUXEMBURG n'a pas de comité émanant du Conseil d'Administration. Les Comités ont été mis en place au niveau de LALUX GROUP.

En dehors de ce point, les rôles et responsabilités du Conseil d'Administration suivent en tous points ceux de LALUX ASSURANCES.

B.1.2. Changement majeur dans le système de gouvernance

Les Assemblées Générales (ci-après AG) ont nommé un nouvel administrateur pour DKV LUXEMBOURG et pour LALUX GROUP RE, en remplacement d'un administrateur parti en retraite.

La fonction actuarielle a été reprise par un nouvel employé expérimenté qui a été nommé par les Conseils d'Administration.

B.1.3. Évaluation de l'adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance mis en place a été validé par les Conseils d'Administration et jugé efficace et adéquat. Le système est revu à des intervalles réguliers et adapté en cas de besoin.

B.1.4. Informations sur la politique et les pratiques de rémunération

La politique de rémunération prend en compte la structure de gouvernance du LALUX GROUP et de ses filiales, la complexité et les risques liés aux activités du Groupe et le principe de proportionnalité. Le Groupe LALUX cherche ainsi à attirer des talents et leur propose un plan de carrière attractif afin de les retenir dans le Groupe. Cette approche est bénéfique tant pour la performance du Groupe que pour la gestion appropriée des risques et de la conformité aux exigences règlementaires et aux politiques de gouvernance.

La politique de rémunération est alignée avec la stratégie du Groupe. Elle est basée sur une approche prudente et conservatrice, qui vise à réaliser une croissance continue, durable et de valeur pour les parties prenantes, sans prise de risques excessive ou non maîtrisable.

Elle décrit les principes essentiels et les pratiques qui s'appliquent à la détermination et au traitement des rémunérations accordées au personnel. Elle règle également toutes les formes de rémunération fixe et variable et tous les autres avantages, monétaires ou non monétaires, accordés au personnel.

La politique de rémunération est valable pour toutes les sociétés faisant partie du Groupe, à l'exception de LALUX GROUP RE qui n'occupe pas de personnel propre et pour laquelle les administrateurs n'ont pas été rémunérés. Elle est applicable à l'ensemble du personnel, salarié conventionné ou non, ainsi que les membres des organes de gouvernance.

Les principes généraux de la politique de rémunération sont applicables à l'ensemble du personnel. La partie de rémunération fixe constitue la partie essentielle de la rémunération totale. La partie de rémunération variable tient compte du résultat de l'évaluation annuelle de performance et des résultats financiers, sans qu'il y ait un lien direct ou mathématique entre les résultats financiers, fixés comme objectifs ou non, et le montant de la rémunération variable. Toutes ces rémunérations sont ainsi fixées par le Comité des Nominations et des Rémunérations, les Comités Exécutifs et le Département des Ressources Humaines.

Enfin, tous les employés bénéficient également d'un régime complémentaire de pension complété éventuellement par un plan de contributions personnelles. Ils peuvent également bénéficier d'autres avantages sociaux extra-légaux, tels qu'une assurance hospitalisation, des rabais sur les assurances de LALUX ASSURANCES et DKV LUXEMBOURG, une bonification d'intérêts et un accès à la crèche, au fitness, au restaurant d'entreprise, au parking intérieur et aux services de la conciergerie.

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1. Description des exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

Le Comité des Nominations et des Rémunérations assiste les Conseils d'Administration dans l'évaluation des compétences, l'honorabilité et la moralité de tout candidat aux postes d'Administrateur et d'Administrateur délégué, Directeur Général, Dirigeant Agréé, membre du Comité Exécutif, responsable d'une fonction opérationnelle ou de support importante et responsable d'une fonction clé et à toute autre personne qui exerce une fonction d'une importance particulière au sein du Groupe.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration considéré dans son ensemble doit réunir les qualifications, aptitudes, expérience professionnelle et compétences essentielles. Chaque membre est nommé sur base de sa contribution potentielle en termes de connaissances, expérience et compétence dans un ou plusieurs domaines conformément aux besoins du Conseil d'Administration au moment de la nomination et en cours de mandat. Les membres du Conseil d'Administration qui accomplissent des tâches ou des missions spécifiques doivent justifier des connaissances et de l'expérience nécessaires à l'exécution des tâches telles que :

- Gestion d'entreprise,
- Conception et affinement d'une vision stratégique,
- Aptitude à gérer des situations de crise,
- Expérience étoffée et maîtrise approfondie des secteurs de la finance et de l'assurance,
- Lecture des comptes annuels et connaissance des normes comptables et de consolidation, connaissances et expérience en matière de mathématiques actuarielles et financières,
- Connaissances approfondies relatives aux règles prudentielles applicables en assurance et en matière de gouvernance,
- Connaissance et expérience approfondie du droit des sociétés et/ou du droit fiscal,
- Personnalité représentative du monde économique luxembourgeois.

Direction

Afin d'assurer un fonctionnement efficace, la Direction, au sens large, doit réunir les compétences, connaissances et expériences essentielles suivantes :

- Capacité à concevoir une vision stratégique sur le court, moyen et long terme et la transmettre,
- Gestion du développement d'activités professionnelles sur le marché des assurances, transformation des contacts commerciaux en opportunités, anticipation des risques inhérents aux décisions, aptitudes à gérer des situations de crise,
- Connaissance approfondie en assurance, connaissances et compétences en matière de mathématiques actuarielles et financières,
- Compréhension des états financiers, connaissances en comptabilité,
- Connaissances des règles prudentielles, expérience avec les autorités, compétences et capacité d'analyse en matière de gouvernance d'entreprise,
- Gestion et développement des organisations,
- Recrutement et gestion de personnel,
- Politique de communication interne et externe, gestion des outils de communication,
- Capacité à étudier, créer, développer et mettre en place un parc informatique et une infrastructure,
- Connaissance approfondie des produits et services proposés à la clientèle.

Les membres de la Direction au sens large du Groupe LALUX, qui accomplissent des tâches ou des missions spécifiques doivent justifier des connaissances et de l'expérience nécessaires pour réaliser celles-ci.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Fonctions d'Audit Interne, Risk, Compliance et Actuarielle

Afin de pouvoir remplir leurs missions respectives avec objectivité et efficacité, les personnes en charge des fonctions clés doivent avoir :

- une connaissance et une expérience suffisantes des activités couvertes par leurs responsabilités,
- une connaissance précise des contraintes règlementaires qui encadrent leurs activités.

Évaluation de la compétence **et de l'honorabilité**

L'évaluation de la compétence et de l'honorabilité de tout candidat à un poste visé par la politique de compétence et d'honorabilité est réalisée par le Comité des Nominations et des Rémunérations, qui remet un avis afférent au Conseil d'Administration.

L'évaluation de la compétence prend en compte les connaissances d'ordre académique, compétences techniques et expérience professionnelle nécessaires et adéquates pour être en mesure de remplir les fonctions respectives. L'évaluation de l'honorabilité se base sur la réputation et l'intégrité de bon niveau, aussi bien à l'entrée que pendant l'exercice du mandat tel que prévu par la LC 21/12 du CAA relative aux fonctions clés définies par Solvabilité II.

Communication au CAA

Le Conseil d'Administration communique au CAA tout changement survenu dans l'identité des personnes qui dirigent effectivement LALUX GROUP et ses filiales ou qui assument d'autres fonctions clés, ainsi que toute information nécessaire pour apprécier si toute personne nouvellement nommée pour la gestion de LALUX GROUP et ses filiales satisfait aux exigences de compétence et d'honorabilité.

B.2.2. Processus d'appréciation des compétences et de l'honorabilité

Le processus d'appréciation des compétences et de l'honorabilité peut être qualifié de processus classique avec un envoi de curriculum vitæ, différents entretiens individuels par des cadres / chefs de départements des filiales de LALUX GROUP et la transmission d'un extrait récent du casier judiciaire.

Les requis spécifiques aux personnes responsables des fonctions clés et des personnes qui y participent sont définis dans la politique d'honorabilité et compétence tel que décrits dans la section précédente.

B.3. Système de gestion des risques

B.3.1. Description de la conception du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques est développé sur base du standard ISO 31 000 et des dispositions légales régissant le secteur des assurances. Il est adapté en fonction de nouvelles idées ou exigences, et en cas de besoin. Dans la politique actuelle de gestion des risques, des principes sont formulés tels que l'intégration à la prise de décision, la prise en compte des contraintes métiers, le niveau de connaissance approprié sur les risques, etc. Ce système de gestion des risques est documenté par des processus spécifiques et procédures associées.

Le système de gestion des risques est coordonné par la cellule Risk - Compliance qui inclut les fonction Risk Management, Actuarielle et Compliance. Cette cellule compte également les fonctions de Délégué à la protection des données et de Chief Information Security Officer. Toutes ces fonctions sont directement rattachées au Directeur Général et fonctionnellement au Comité Risk-Compliance. Elles sont indépendantes des services et des départements opérationnels (rédacteurs, gestionnaires sinistres, commerciaux, gestionnaires d'actifs, …) et de l'Audit Interne.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Les stratégies de risque sont articulées au travers de l'appétit au risque selon plusieurs dimensions : revenus / bénéfices, réputation, investissements, rentabilité et solvabilité. Les risques matériels identifiés sont analysés avec l'appétit au risque. Les risques majeurs sont pilotés par des indicateurs de risque et transmis au Comité Risk-Compliance et au Conseil d'Administration de chacune des filiales du Groupe.

Le système de gestion des risques est documenté par des processus d'appréciation, de traitement, de suivi et de revue, de communication, de contrôle et de maintien de la gestion des risques et de la définition et la mise en œuvre de l'appétit au risque. La fonction Risk est la fonction clé en charge de ces aspects.

B.3.2. Description de la mise en œuvre du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques repose sur :

- Les Fonctions Risk, Actuarielle, Compliance, Délégué à la protection des données personnelles et Chief Information Security Officer (ci-après « les fonctions clés étendues »),
- Le Comité Risk-Compliance, et
- La création de trois lignes de défense :
  - En première ligne de défense : les propriétaires de risque ont la responsabilité opérationnelle d'identifier, d'évaluer, contrôler et traiter les risques sous leurs responsabilités;
  - En seconde ligne de défense : les Fonctions Risk, Actuarielle, Compliance, Délégué à la protection des données personnelles et Chief Information Security Officer facilitent et suivent l'implémentation des pratiques de gestion des risques par la première ligne, et assistent les propriétaires de risque dans le mécanisme de communication adéquat sur leurs risques;
  - En troisième ligne de défense ; les auditeurs internes fournissent une assurance au Comité d'Audit sur le système de gestion des risques.

Le Comité Risk-Compliance a pour tâches notamment de :

- Formuler l'appétit au risque,
- Déterminer le profil de risque et le comparer à l'appétit au risque et à la stratégie,
- Déterminer la conception et l'efficacité du cadre de gestion des risques,
- Déterminer l'adéquation des procédures et l'efficacité des contrôles pour atténuer les risques en fonction de l'appétit au risque,
- Déterminer les scénarios de crise pour la détermination du capital économique et règlementaire,
- Déterminer le modèle pour la valorisation du capital économique et règlementaire ainsi que ses hypothèses,
- Prendre connaissance des résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) et déterminer les éventuelles actions à engager qui en découlent,
- Superviser notamment les politiques de gestion des risques, qualité des données, souscription et provisionnement, gestion d'actifs et passifs, investissement et liquidité, réassurance, etc, et
- Déterminer les objectifs annuels de gestion des risques.

Tous les rôles et responsabilités du système de gestion des risques sont décrits dans la politique de gestion des risques. Pour chaque domaine de risque, un « propriétaire de risque » est désigné. Les fonctions clés étendues émettent des recommandations et des avis sur des domaines de risque. Ces recommandations et avis sont présentés au Comité exécutif et au Comité Risk-Compliance. À la suite des décisions prises, le propriétaire de risque concerné réalise un plan d'action pour atténuer les risques concernés. En fin d'année, un suivi des plans d'action est réalisé par les fonctions clés étendues.

Les Comités Risk-Compliance, Audit, Nominations et Rémunérations et Investissements sont établis au niveau de LALUX Group. Le système de gestion des risques peut être qualifié de cohérent à l'intérieur du groupe.

B.4. Évaluations internes des risques et de la solvabilité

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ci-après ORSA) est régie par un processus d'établissement de l'ORSA. Celui-ci comprend plusieurs phases :

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

1) Déclenchement et calendrier,
2) Définition de l'appétit au risque,
3) Améliorations de l'ORSA,
4) Évaluation des scénarios de crise,
5) Estimation du besoin global de solvabilité,
6) Projection du besoin global de solvabilité,
7) Projection du capital de solvabilité requis / capital minimum requis,
8) Avis sur le respect permanent du capital règlementaire,
9) Évaluation de la fiabilité et de l'adéquation des provisions techniques,
10) Établissement du rapport ORSA et du tableau de bord des risques,
11) Communication des résultats, et
12) Utilisation de l'évaluation interne au sein des filiales.

L'équipe ORSA est composée des membres du Département Financier, des fonctions clés étendues et des cellules Actuariat des sociétés d'assurances.

Le Groupe LALUX établit un ORSA sur un horizon de 3 ans, en se basant sur les calculs annuels de Solvabilité II au 31 décembre de l'année de référence. Le Groupe LALUX fait application de l'article 246.4. troisième paragraphe de la Directive 2009/138 modifiée et a reçu l'accord du CAA pour procéder à une évaluation unique du besoin de solvabilité au niveau du groupe. Sur base des risques évalués selon la formule standard, les hypothèses sous-jacentes à leur évaluation sont remises en question. Ensuite, tous les risques identifiés comme matériels sont analysés. L'ORSA est approuvé annuellement par tous les Conseils d'Administration du Groupe.

Les indicateurs de risque sont revus annuellement. Le suivi des actions par domaine de risque ainsi que les indicateurs de risque sont synthétisés dans un tableau de bord. Le Risk Manager soumet annuellement l'ORSA au Comité Risk – Compliance et au Conseil d'Administration.

Les résultats des projections de capital sont utilisés dans le cadre de l'élaboration des Budgets et par le Comité d'Investissement. Celui-ci est en charge de la gestion des portefeuilles de placements du Groupe. Toute variation de facteurs internes et/ou externes, impactant de manière significative le profil de risque et/ou le niveau de fonds propres, peut conduire à la production d'un ORSA en dehors du calendrier régulier. Ce type d'évènement ne débouche pas automatiquement sur un ORSA ad hoc complet. Le Risk Manager est immédiatement informé dans le cas de tels évènements. Le Comité Risk-Compliance décide ensuite si les conditions préalables à une évaluation ad hoc sont remplies et précise les éléments de l'ORSA à mettre à jour.

Cet ORSA est destiné à garantir la pertinence de la gestion des risques et des positions de solvabilité actuelles et futures dans des scénarios de crise plausibles. Sur base des objectifs stratégiques issus des plans d'entreprises du Groupe, le Risk Manager, avec l'aide des Dirigeants Agréés, identifie les risques associés à ces objectifs. Ensuite, des scénarios de crise plausibles sont identifiés et sélectionnés le cas échéant en vue d'une évaluation quantitative.

En parallèle, un plan financier sur 3 ans est élaboré pour chacune des entités du Groupe. Les hypothèses retenues sont fondées sur les niveaux de croissance et de rentabilité prévus et sont discutées avec les Conseils d'Administration dans le cadre du processus de définition du budget.

B.5. Système de contrôle interne

B.5.1. Description du système de contrôle interne

B.5.1.1. LALUX GROUP

Le système de contrôle interne au sein de LALUX GROUP comprend :

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

- Les contrôles réalisés par le Directeur Général,
- Les contrôles réalisés par les fonctions de contrôle interne,
- Le respect des lois et normes applicables à l'établissement, avec une attention particulière en matière de solvabilité et d'investissements,
- Le respect des politiques et procédures arrêtées par le Directeur Général qui a été désigné par le Conseil d'Administration pour les mettre en œuvre en matière de gouvernance interne, en particulier l'engagement de LALUX GROUP par double signature vis-à-vis de tiers,
- Le respect des budgets établis et examen des réalisations effectives et des écarts,
- Le respect des limites opérationnelles (notamment sur base des tableaux de bord mensuels),
- Les caractéristiques des affaires de grande ampleur, notamment les conditions tarifaires,
- L'évolution de la rentabilité globale de chaque ligne métier,
- Les contrôles opérationnels en place sont améliorés au fur et à mesure par les personnes ou entités concernées ou en charge.

Les statuts de LALUX GROUP prévoient à l'article 23 que : « La Société est liée par la signature conjointe de deux administrateurs. Elle est en outre valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués. »

Les statuts du Conseil d'Administration prévoit que LALUX GROUP ne peut être engagée vis-à-vis des tiers que par des personnes auxquelles le Conseil d'Administration a conféré une signature et dans tous les cas 2 signatures sont obligatoires sur tous les documents (application du principe de double signature).

B.5.1.2. LALUX ASSURANCES et LALUX ASSURANCES-VIE

Le système de contrôle interne au sein des deux filiales comprend les mêmes contrôles que LALUX GROUP. Le régime de signatures fonctionne également de la même façon.

Les statuts des sociétés prévoient à l'article 23 que : « La Société est liée par la signature conjointe de deux administrateurs. Elle est en outre valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués. »

Les régimes de signatures, approuvés par les Conseils d'Administration, prévoient que les deux filiales ne peuvent être engagées vis-à-vis des tiers que par des personnes auxquelles ils ont conféré une signature. Dans tous les cas, deux signatures sont obligatoires sur tous les documents (application du principe de double signature).

B.5.1.3. LALUX GROUP RE

Le système de contrôle interne au sein de LALUX GROUP RE comprend :

- Les contrôles critiques continus lors du processus de renouvellement des traités acceptés,
- Les contrôles réalisés par le Dirigeant Agréé et par la Fonction Actuarielle,
- Les contrôles réalisés par les fonctions de contrôle interne,
- Le respect des lois et règlementations et normes applicables à LALUX GROUP RE,
- Le respect des politiques, procédures et directives arrêtées par le Conseil d'Administration.

La politique d'investissement de LALUX GROUP RE suit celle des sociétés mères.

B.5.1.4. DKV LUXEMBOURG

Le système de contrôle interne au sein de DKV LUXEMBOURG comprend les mêmes contrôles que LALUX ASSSURANCES. Le régime de signatures fonctionne également de la même façon.

Le régime de signatures approuvé par le Conseil d'Administration prévoit que DKV LUXEMBOURG ne peut être engagée vis-à-vis des tiers que par des personnes auxquelles il a conféré une signature. Dans tous les cas, deux signatures sont obligatoires sur tous les documents (application du principe de double signature).

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

B.5.2. Description de la mise en œuvre de la Fonction Compliance

Périmètre pour la vérification du respect de la règlementation

La Fonction Compliance couvre les normes de conformité suivantes :

- La législation relative à l'activité d'assurance, en ce compris la règlementation prudentielle, les règlements et lettres circulaires du CAA,
- Les règlementations relatives à la concurrence et à certaines pratiques commerciales, la protection du consommateur,
- Les règlementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les embargos et sanctions internationales, les obligations de déclarations fiscales ainsi que la règlementation sur la protection des données personnelles et la sécurité de l'information,
- Les codes professionnels ou déontologiques,
- La règlementation sur la protection des lanceurs d'alertes, et
- Les instructions des Conseils d'Administration et le respect des valeurs et règles d'intégrité internes.

Statut de la Fonction Compliance

Le responsable de la Fonction Compliance est nommé par les Conseils d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et rapporte hiérarchiquement au Directeur Général. La Fonction Compliance est une fonction autonome et indépendante qui s'acquitte de façon objective et loyale des missions qui lui incombent. Elle fait partie du système de contrôle interne et est indépendante des fonctions opérationnelles, commerciales ou de développement.

Toute décision ou recommandation de la Fonction Compliance doit être respectée. Les principes fondamentaux régissant la Fonction Compliance, ainsi que son statut, ses missions et ses domaines de travail sont définis dans la politique de Compliance. Celle-ci est mise à jour annuellement et approuvée par les Conseils d'Administration. Le responsable de la Fonction Compliance a un accès direct aux Conseils d'Administration.

Conflits d'intérêts

Le Groupe LALUX dispose d'une séparation claire des fonctions de contrôle et du dispositif d'attribution des responsabilités, évitant tout conflit d'intérêts. Pour ce faire, les tâches des collaborateurs de la Fonction Compliance ne sont pas en conflit avec leur mission.

Accès aux informations et aux collaborateurs

La Fonction Compliance dispose d'un droit d'initiative pour l'ensemble de ses missions et a un accès libre à toutes les informations et à tous les documents, fichiers et données d'information, internes ou externes, en ce compris les procès-verbaux des organes décisionnels, consultatifs, de contrôle ou de surveillance. Elle est habilitée à recourir aux compétences et connaissances d'autres entités ou fonctions au sein du Groupe ou à l'expertise ou moyens techniques de tiers extérieurs.

La Fonction Compliance a le droit de mener directement des entretiens avec n'importe quel employé. Elle a la garantie de pouvoir exprimer et faire connaître librement toutes les constatations et appréciations dans le cadre de ses missions pour le Comex, le Comité Risk-Compliance, les Conseils d'Administration et les autorités de contrôle.

Élaboration d'un plan d'action

La Fonction Compliance élabore un plan d'action annuel. Ce plan repose sur une analyse méthodique du risque, des missions sur la gestion des risques, des nouvelles règlementations et des recommandations de l'Audit interne/externe. Il est approuvé par le Comité Risk-Compliance, dans le cadre de sa mission de supervision. Les activités de la Fonction Compliance sont décrites dans un rapport annuel à destination des Conseils d'Administration.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

B.6. Fonction d'Audit Interne

L'Audit Interne aide LALUX GROUP à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise, en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. La Fonction d'Audit Interne est rattachée au Comité d'Audit de LALUX GROUP qui a défini son rôle, ses pouvoirs et ses responsabilités dans le cadre de la surveillance de LALUX GROUP.

Pour assurer son objectivité, la Fonction d'Audit Interne n'assume aucune responsabilité opérationnelle directe ni n'exerce d'autorité sur les activités auditées. Par conséquent, elle n'implémente pas de contrôles internes, ne développe pas de procédures, n'installe pas de systèmes, ne prépare ni n'approuve d'enregistrements, ne s'engage dans aucune activité qui pourrait altérer son jugement. La Fonction d'Audit Interne doit faire preuve du plus haut niveau d'objectivité professionnelle dans le cadre de la collecte, de l'évaluation et de la communication des informations recueillies sur l'activité ou les processus audités. Elle doit faire une évaluation équilibrée de toutes les circonstances pertinentes et ne pas être indûment influencée par ses propres intérêts ou par d'autres lorsqu'elle forme son jugement.

Cette fonction ne doit subir aucune ingérence dans le cadre de la définition de son champ d'intervention, de la réalisation de ses travaux et de la communication de ses résultats.

Pour assurer une indépendance maximale au sein de l'organisation, la Fonction d'Audit Interne rapporte fonctionnellement au Comité d'Audit et administrativement au Directeur Général. Le Comité d'Audit approuve toutes les décisions concernant l'évaluation des performances, la nomination, ou le remplacement de la Fonction d'Audit Interne ainsi que sa compensation annuelle. La Fonction d'Audit Interne a également un accès direct et non restreint au Comité d'Audit et aux Conseils d'Administration.

B.7. Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle est rattachée hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement au Comité Risk - Compliance qui est une émanation des Conseils d'Administration. Une procédure régit les interactions entre la Fonction Actuarielle et les Conseils d'Administration.

Les activités réalisées par la Fonction Actuarielle, en partie décrites dans l'article 272 du règlement UE/2015/35 modifié, sont les suivantes :

- Coordonner le calcul des provisions techniques :
  - Analyser la cohérence du calcul de la formule standard,
  - Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques,
  - S'assurer de l'adéquation de la documentation des calculs des provisions techniques et, le cas échéant, des autres aspects du Pilier 1 de Solvabilité II,
  - Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques via des contrôles de deuxième niveau,
  - Vérifier l'adéquation des meilleures estimations via la comparaison aux observations empiriques,
  - Informer les Conseils d'Administration, le Comité Risk-Compliance et le Comité d'Audit, de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques LUXGAAP et SII,
  - Superviser le calcul des provisions techniques.
- Émettre un avis sur l'adéquation du processus de souscription en regard de la politique de souscription et de provisionnement et la politique globale de souscription,
- Émettre un avis sur l'adéquation du processus de renouvellement de réassurance en regard de la politique de réassurance,
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, et en particulier participer à l'exercice ORSA,
- Participer à la formation et l'information des Conseils d'Administration dans les domaines de la souscription, du provisionnement et de la réassurance.

Les activités de la Fonction Actuarielle sont consignées dans un plan annuel validé par le Comité Risk-Compliance. Pour ce faire, la Fonction Actuarielle a un droit d'accès à toutes les données qui lui sont nécessaires.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

B.8. Sous-traitance

La politique de sous-traitance définit les rôles et responsabilités associés à la sous-traitance afin d'assurer que les contrats de sous-traitance soient identifiés, analysés, évalués, notifiés, documentés, suivis, contrôlés, et en conformité pour répondre aux objectifs stratégiques du Groupe et aux exigences règlementaires. Les dispositions de la politique de sous-traitance sont applicables dans le respect et par une application adéquate du principe de proportionnalité, de manière à tenir compte de la taille et de la nature, de l'ampleur et de la complexité des activités respectives du Groupe.

La politique de sous-traitance couvre toutes les sous-traitances externes au Groupe LALUX, de fonctions ou d'activités opérationnelles d'assurance, relatives à de la sous-traitance Solvabilité II ou pas, s'agissant de prestations de services cloud ou non, d'activités considérées comme critiques ou importantes ou non, relatives à chacune des entités. Les départements et entités du Groupe établissent et maintiennent à jour la liste de l'ensemble des fonctions ou activités sous-traitées et des prestataires de service choisis. Cette liste comprend notamment :

- Les fonctions et/ou activités non liées aux activités d'assurance et/ou non visées par la politique de sous-traitance,
- Les fonctions et/ou activités d'assurance qui sont, en principe, visées par la politique de sous-traitance, mais qui ne sont pas considérées comme importantes ou critiques, et
- Les fonctions et/ou activités d'assurance jugées importantes et/ou critiques.

La criticité et l'importance de l'activité sous-traitée est analysée par les fonctions de Gouvernance sur base des considérations suivantes :

- Une analyse approfondie des activités / fonctions opérationnelles à sous-traiter, qui reprend les motivations pour faire appel à de la sous-traitance, ses avantages et inconvénients et finalement, les effets attendus de la sous-traitance – y compris une estimation des coûts et bénéfices – sur les activités du Groupe ;
- Une analyse approfondie réalisée par les membres de la Gouvernance qui comporte au moins une évaluation circonstanciée des risques de la sous-traitance envisagée sur le plan des risques financiers, opérationnels, légaux et de réputation ;
- L'élaboration des plans de continuité des activités sous-traitées, y compris, les stratégies de sortie.

Les Comités Exécutifs et les Directions informent, par le biais des fonctions de Gouvernance, le Comité Risk – Compliance, ainsi que les Conseils d'Administration, de toute fonction ou activité d'assurance critique ou importante sous-traitée et leur communiquent l'évaluation des performances et des résultats des sous-traitances. Pour ce faire, ils font appel aux fonctions de Gouvernance. Ils informent également le CAA préalablement et en temps utile, de l'intention du Groupe de sous-traiter des fonctions ou des activités d'assurance importantes ou critiques, conformément aux exigences de la LC CAA 21/15 et/ou LC CAA 22/16.

Un registre de sous-traitance recense l'ensemble des fonctions ou activités opérationnelles sous-traitées et prestaires de services de l'ensemble des entités du Groupe, ainsi que les conclusions, décisions et validations d'évaluations du caractère critique ou important de ces derniers.

Les conditions générales des accords de sous-traitance conclus avec des prestataires de service sont clairement expliquées aux Conseils d'Administration et avalisées par ceux-ci.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Au 31/12 de l'année écoulée, les filiales du Groupe sous-traitent les activités ou fonctions opérationnelles importantes suivantes :

Activité sous-traitée	Pays de réalisation	Sociétés concernées
Services d'impression et maintenance de la plateforme éditique	Luxembourg	Toutes les entités du Groupe
Prestation de la garantie Assistance des produits Automobile et Habitation	Belgique	LALUX ASSURANCES
Prestation de la garantie Assistance des produits commercialisés en assurances Santé - partie prise en charge du rapatriement	Autriche	DKV LUXEMBOURG
Call center pour la prise en charge de l'assistance santé (garantie Rapatriement en cas de maladie) en dehors des heures d'ouverture, y compris les week-ends et jours fériés	Belgique	DKV LUXEMBOURG
Maintenance évolutive et corrective du système applicatif comptable	Luxembourg	Toutes les entités du Groupe
Maintenance des applicatifs et systèmes d'information métier	Bulgarie	LALUX ASSURANCES
Maintenance des applicatifs et systèmes d'information métier	Luxembourg	LALUX ASSURANCES-VIE
Maintenance des applicatifs et systèmes d'information métier	Allemagne	DKV LUXEMBOURG
Evaluation médicale des risques de souscription	Allemagne	DKV LUXEMBOURG
Gestion de portefeuille d'investissements	Luxembourg	Toutes les entités du Groupe

B.9. Adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents

Le Conseil d'Administration de chacune des filiales juge le système de gouvernance en vigueur approprié par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents aux activités respectives de chacune d'elles.

Le système de gouvernance tel que décrit au travers de la section B. est en adéquation avec les exigences règlementaires et s'appuie sur des politiques et procédures de contrôle interne élaborées en tenant compte des spécificités des activités de chaque entité du Groupe, de leur profil de risques, et des responsables de fonctions clés dont les compétences et l'honorabilité sont approuvées par les différents Conseils d'Administration du Groupe.

Le système de gouvernance en place ne permet pas de couvrir le Groupe LALUX contre toute défaillance, humaine ou de systèmes, mais de se doter de moyens efficaces, au travers des contrôles, politiques, sensibilisation et formations aux risques opérationnels inhérents et des méthodes d'atténuation des risques mises en place, et lui garantit sa résilience en cas de réalisation de risques.

B.10. Autres informations

Aucune autre information concernant le système de gouvernance n'est à apporter pour la période de référence.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque correspond à l'ensemble des risques auxquels les sociétés d'assurances et de réassurance du Groupe sont exposées. Ces risques sont identifiés et évalués au travers de la formule standard de Solvabilité II qui est la règlementation européenne en vigueur qui définit et pose le cadre de gestion des risques auxquels les compagnies d'assurances et de réassurance peuvent être exposées et fixe une méthodologie d'évaluation des risques commune à toutes les sociétés afin de tester la solidité financière de ces dernières sous l'hypothèse de scénarios extrêmes pouvant conduire à une faillite tous les 200 ans.

Le schéma suivant reprend les différents risques de la Directive Solvabilité II (ci-après SII), qui concernent le Groupe :

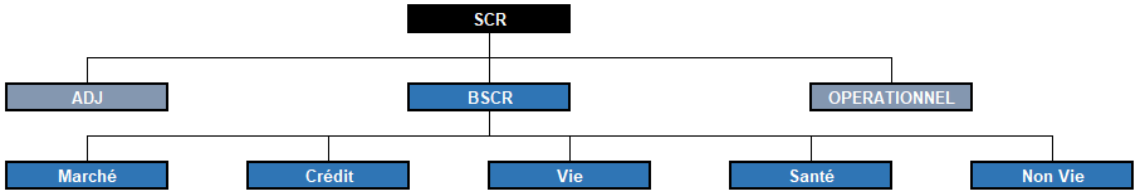

Ces risques sont quantifiés par le biais d'un capital de solvabilité requis et sont agrégés au travers de la matrice de corrélation de la formule standard. Cette évaluation est donnée en section E.2 pour chacune des filiales. Chaque filiale dispose d'un profil de risque qui lui est propre, et est exposée à des familles de risques bien spécifiques.

Les risques non répertoriés dans la formule standard tels que les risques de liquidité, non-conformité ou durabilité sont intégrés au profil de risques des sociétés. Ils sont répertoriés dans l'ORSA et détaillés aux sections C.4 à C.6.

Le profil de risque décrit également les mesures entreprises afin de réduire l'exposition aux risques. L'ORSA permet de conclure que le profil de risque des filiales est approprié compte tenu de leurs activités.

Dans les sections suivantes, l'appréciation des risques est effectuée selon les calculs de Solvabilité II au 31/12/2024.

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Risque de souscription non-vie

Le risque de souscription non-vie est un risque identifié comme majeur dans l'activité d'assurance des filiales non-vie et réassurance. Il comprend les risques de sous-tarification, de sous-provisionnement, tous deux repris dans le sous-module « Risque de primes et réserve non-vie » au sein de la formule standard, et le risque de catastrophe non-vie. Ceux-ci sont décrits ci-après.

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

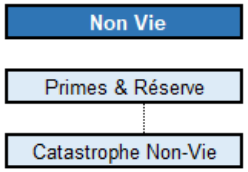

Risque de primes et réserve non-vie

Le risque de primes est défini comme le risque d'insuffisance des primes perçues par rapport à la sinistralité future (risque de sous-tarification) ou dans le cas de la réassurance, le risque de mauvaise cotation des traités acceptés. Le risque de réserves est défini comme le risque d'insuffisance des provisions pour sinistres déjà déclarés (risque de sous-provisionnement).

Ces risques sont estimés selon les paramètres de choc de la formule standard en tenant compte d'un risque de défaut des réassureurs.

Les mesures de gestion et d'atténuation sont les suivantes :

- Un suivi de la rentabilité du portefeuille et une gestion tarifaire proactive : développement/mise à jour des tarifs révolus, politique d'acceptation des risques, gestion des mauvais clients, etc.,
- L'application des procédures de provisionnement adéquates,
- Un suivi des ratios combinés est réalisé mesurant les sinistres réels et les dépenses découlant des contrats d'assurance conclus en relation avec les sinistres attendus et les charges calculées dans la prime,
- La constitution de réserves additionnelles telles que des provisions techniques en cas de sinistres survenus mais non déclarés (IBNR).

Pour LALUX GROUP RE, il n'y a pas de réelle mesure de gestion et d'atténuation à mettre en place. Ces mesures d'atténuation sont implicitement prises en compte de façon anticipée.

Risque de catastrophe non-vie

En cas de survenance d'un évènement exceptionnel ou d'une série d'évènements extrêmes tels qu'une tempête ou une explosion, les primes perçues pourraient ne pas suffire pour couvrir les engagements à venir, et les réserves liées aux engagements pourraient être insuffisantes. Le risque de catastrophe est estimé selon les paramètres de choc utilisés pour le calcul du SCR. Il est atténué au travers du plan de réassurance.

Le risque de catastrophe non-vie est le risque qui mobilise le montant le plus important de fonds propres (SCR) parmi tous les risques auxquels est exposée la filiale non-vie. Des changements majeurs éventuels dans la structure de réassurance pourraient conduire à des variations significatives de ce risque.

Pour la filiale réassurance, c'est le risque de primes et réserve non-vie qui mobilise le montant de capital le plus important. Ce risque évolue également de manière maitrisée au fil des exercices avec la croissance de l'activité de sa cédante non-vie.

Depuis 2018, le calcul du module catastrophe non-vie de la filiale de réassurance suivant SII minimise l'exposition au risque de catastrophe. En vertu de la nature non proportionnelle des traités de réassurance en question, plus les cotations d'un traité sont favorables, moins le SCR de ce risque est important. Ce calcul minimise donc l'exposition aux tempêtes et aux catastrophes non-vie d'origine humaine, alors que la filiale de réassurance pourrait intervenir fortement en cas de réalisation de tels événements. Le calcul interne se base donc sur les cessions des cédantes, plus représentatif de ce qui pourrait être à charge de la filiale de réassurance. Sur base d'une telle hypothèse, le ratio de solvabilité II est fortement diminué, mais satisfait toujours aux exigences réglementaires en termes de solvabilité et d'appétit au risque.

Le besoin global de solvabilité (ci-après le « BGS ») contient un scénario relatif à l'inondation et au tremblement de terre. Ces deux risques sont atténués grâce au plan de réassurance.

L'évaluation du risque de souscription non-vie est donnée à la section F. Annexes, dans le QRT S.25.01.21 pour les filiales concernées et présentée ci-après :

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

en EUR	31/12/2024	31/12/2023	Taux d'évolution
LALUX ASSURANCES	236.736.292,06	227.850.553,44	3,90%
LALUX GROUP RE	30.786.325,08	28.316.359,74	8,72%
LALUX GROUP	322.001.618,58	309.367.296,84	4,08%

C.1.2. Risque de de souscription vie

Le schéma suivant reprend les différents risques de la Directive SII, qui concernent la Vie :

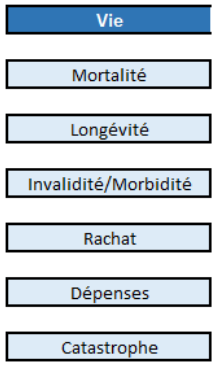

Le risque de souscription en vie est identifié comme majeur dans l'activité d'assurance vie. Il comprend les risques de mortalité, longévité, invalidité, morbidité (survie), dépenses, rachat et catastrophe. Parmi ceux-ci, les risques de rachats, catastrophe, mortalité et dépenses sont qualifiés de majeurs pour la filiale Vie.

Le risque de rachats de masse en vie est celui qui mobilise le montant des fonds propres le plus important parmi tous les risques auxquels est exposée la filiale vie. L'évaluation du risque de souscription est étroitement liée à l'évolution de la courbe des taux d'intérêt au cours du temps. Ainsi, lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse, le capital à mobiliser au titre du risque de rachats évolue dans le même sens.

L'évaluation du risque de souscription est donnée à la section F. Annexes, dans le QRT S.25.01.21 et présentée ci-après :

en EUR	31/12/2024	31/12/2023	Taux d'évolution
LALUX ASSURANCES-VIE	67.862.510,72	68.541.770,33	-0,99%
LALUX GROUP	67.862.510,72	68.541.770,33	-0,99%

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Risque de catastrophe vie

Etant donné que le portefeuille vie comprend des couvertures de type « risque », les tarifs d'assurance de la filiale ne sont pas immunisés face à la survenance d'une éventuelle catastrophe. Si une catastrophe induisant une mortalité extrême non suffisamment prise en compte dans le risque de mortalité de la formule standard survenait, le nombre de décès serait ponctuellement important. Ce risque est repris dans la formule standard. Toutefois, le modèle sous-jacent ne prend pas en compte certains évènements tels que les épidémies non grippales, le VIH, le virus Ebola,… C'est pour cette raison que les paramètres de choc plus importants ont été appliqués dans le scénario de pandémie dans le cadre du calcul du besoin global de solvabilité. Le scénario implémenté dans le cadre de l'évaluation interne des risques reprend le scénario de la formule standard mais en utilisant des paramètres de choc plus importants.

Une spécificité du Luxembourg est par ailleurs la forte concentration géographique des assurés. Pour cette raison, un autre scénario consiste en une catastrophe aérienne sur une zone à forte concentration d'assurés. Le montant du choc, ramené à une probabilité d'occurrence de 0,5 %, a été intégré au calcul du besoin global de solvabilité. Le programme de réassurance limite fortement l'exposition au risque de catastrophe via plusieurs traités des réassurances. Depuis le 01/01/2018, ce programme de réassurance a encore été renforcé par un traité de réassurance supplémentaire qui permet entre autres de se couvrir davantage contre le risque de pandémie. Le risque de pandémie est entièrement transféré aux réassureurs : le montant du choc est donc égal à celui de la formule standard. Il convient cependant de noter que le transfert de risque transforme le risque de catastrophe en risque de défaut de contrepartie, qui est à son tour maitrisé par la politique de réassurance qui accepte uniquement des réassureurs avec des notes de crédits et des ratios de solvabilité suffisants et qui répartit le risque sur plusieurs contreparties.

Le risque de catastrophe aérienne est transféré par la réassurance de première ligne (proportionnelle) et la réassurance du traité sur rétention.

Risque de dépenses vie

Le risque de dépenses se définit par une hausse durable de frais et du niveau d'inflation, entrainant ainsi une hausse des frais généraux. Les hypothèses d'inflation font l'objet d'une revue régulière et sont adaptées en cas de déviation matérielle par rapport à diverses sources publiques disponibles. Le choc de 10 % du niveau des dépenses et de 1 % de l'inflation est repris de la formule standard. Le niveau des frais est suivi et piloté à travers le plan d'entreprise par le Comité Exécutif.

Risque de rachat vie

La formule standard évalue le risque à une hausse, respectivement une baisse voire une baisse massive des rachats. La filiale vie est sensiblement exposée au risque de masse.

Le risque de rachat compris dans le SCR est adapté au profil de risque de la filiale vie, à l'exception du choc de rachat de masse. En effet, ce choc n'est pas réaliste pour le portefeuille d'assurances hypothécaires et solde de financement.

Pour atténuer le risque de rachat, un suivi régulier est réalisé par le Comité Exécutif, et un investissement d'une part suffisante des placements financiers est réalisé dans des actifs liquides.

Risque de mortalité vie

Le portefeuille de la filiale vie comprend des couvertures de type « décès ». Dès lors, en cas de mauvaise estimation des paramètres de mortalité, la société serait confrontée à des taux dépassant ceux prévus dans le tarif d'assurance. Il en est de même en cas de décès de preneurs avant l'échéance du contrat.

Le risque de mortalité compris dans le SCR, à savoir une hausse soudaine de 15 % des taux de mortalité utilisés pour le calcul des provisions mathématiques, est jugé adapté au profil de risque de la filiale vie. Le programme de réassurance permet à la filiale vie de limiter son exposition au risque de mortalité, et en particulier de se couvrir contre le risque de fréquence, de cumul et d'expositions importantes.

C.1.3. Risque de souscription santé

Le risque de souscription santé est composé du risque de souscription non-vie (noté NSLT) tel que défini en C.1.1 et du risque de souscription vie (noté SLT) tel que défini en C.1.2.

Le schéma suivant reprend les différents risques de la Directive SII, qui concernent la Santé :

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

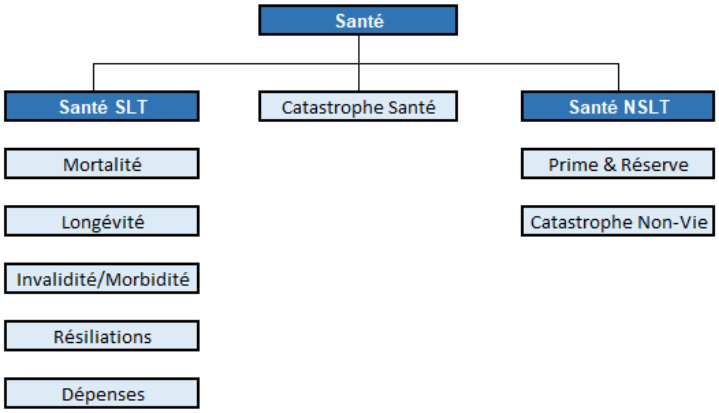

Le risque de souscription santé est un risque majeur dans l'activité d'assurance de la filiale santé. Ce risque tel que défini dans la directive Solvabilité II comprend le risque de souscription SLT, le risque de souscription en santé non SLT et le risque de catastrophe santé. Le risque de souscription en santé SLT se décline selon les mêmes sous-modules de risque que le risque de souscription en vie avec des paramètres et des chocs spécifiques à l'activité d'assurance santé. Le risque de souscription santé non-SLT se décline selon les mêmes sous-modules que celui en non-vie. Là encore, les paramètres et les chocs sont spécifiques à l'activité d'assurance santé.

La filiale santé évalue comme risque majeur le risque de souscription en santé SLT, et en particulier le risque de rachat (ou encore noté résiliations), et le risque de primes et réserve en santé non-SLT.

Risque de résiliations santé SLT

Les produits d'assurance Santé (hors frais médicaux) sont exposés au risque de hausse de résiliation et au risque de résiliation de masse. Si un évènement économique néfaste survenait et détériorait le pouvoir d'achat des consommateurs, le comportement des clients en serait affecté, augmentant les résiliations suivant un taux qui ne serait plus adéquat avec le taux d'annulation prévu dans la tarification technique. Des hypothèses plus sévères que celles utilisées au travers de la formule standard sont alors appliquées dans le calcul du BGS.

Lors de son processus d'ajustement des primes prévu aux conditions générales des produits, la filiale santé se positionne de manière à trouver un équilibre entre ses objectifs de taux de rétention sur des produits rentables, et la rentabilité technique de ses produits. Un suivi régulier du niveau de résiliation est réalisé par la Direction de la filiale santé.

Risque de primes et de réserve santé non-SLT

Le risque de primes est défini comme le risque d'insuffisance des primes perçues par rapport à la sinistralité future (risque de sous-tarification) ou dans le cas de la réassurance, le risque de mauvaise cotation des traités acceptés. Le risque de réserve est défini comme le risque d'insuffisance des provisions pour sinistres par rapport à leur évolution future (risque de sous-provisionnement).

Les contrats résiliables annuellement sont exposés au risque de primes et de réserve. Si les primes perçues pour faire face à la sinistralité future étaient insuffisantes (risque de sous-tarification) et/ou si des effets adverses possibles survenaient sur l'évaluation des sinistres en portefeuille (risque de sous-provisionnement), alors le tarif et le provisionnement ne seraient plus adaptés aux aléas du portefeuille.

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Les règlements des frais médicaux se font très rapidement, ce qui limite l'exposition au risque de réserve. Cependant, le volume de primes du portefeuille concerné (NSLT) est significatif par rapport au chiffre d'affaires total et est source majeure d'exposition au risque de souscription. Afin d'atténuer ce risque, un suivi de la rentabilité du portefeuille et une gestion tarifaire proactive sont mis en place. De plus, des procédures de provisionnement cadrent le provisionnement de la société, et des provisions additionnelles sont mises en place.

L'activité d'assurance santé est fortement exposée aux variations de taux d'intérêt à cause des engagements long terme propres à l'activité d'assurance santé. Ainsi, l'évolution du capital à mobiliser au titre du risque de souscription SLT est étroitement lié à l'évolution des taux d'intérêt, surtout dans le cadre du risque de rachat.

L'évaluation du risque de souscription santé est donnée à la section F. Annexes, dans le QRT S.25.01.21 pour les filiales concernées, et est présentée ci-après :

en EUR	31/12/2024	31/12/2023	Taux d'évolution
LALUX ASSURANCES	5.731.520,14	5.308.958,28	7,96%
LALUX GROUP RE	86.609,31	75.624,78	14,53%
DKV LUXEMBOURG	17.833.732,01	15.762.709,44	13,14%
LALUX GROUP	21.054.356,71	18.776.592,61	12,13%

De façon générale, des tests de sensibilité pour les risques de souscription sont réalisés pour toutes les filiales et leurs impacts sont synthétisés à la section C.13.

C.2. Risque de marché

Le risque de marché traduit le risque associé aux positions de trésoreries placées sur les marchés financiers. La Directive Solvabilité II regroupe les risques de marché selon les six catégories de risque suivantes : le risque de taux d'intérêt, le risque sur actions, le risque sur actifs immobiliers, le risque de spread, le risque de concentration et le risque de change (cf schéma au chapitre D.1.). Parmi les sous-modules de risques qui le composent, le risque sur actions et le risque de spread mobilisent de manière significative, les montants les plus importants de SCR. Les risques de marchés sont évalués par le biais de la formule standard de Solvabilité II et tiennent compte de la transparisation des fonds d'investissement. Les risques de marché sont suivis mensuellement au travers de reportings financiers et géré par le Comité d'Investissement. Ils se présentent conformément au schéma suivant :

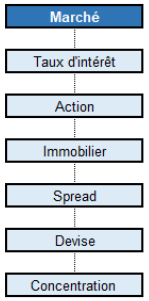

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

L'évolution du capital de solvabilité requis (SCR) au titre du risque de marché est étroitement liée à l'évolution des taux d'intérêt et de manière générale, à l'évolution du contexte macroéconomique. Par exemple, l'évaluation du risque sur actions dépend d'un facteur de marché, appelé ajustement symétrique dans la formule standard. Ce facteur varie de mois en mois afin de limiter l'impact de la volatilité du marché des actions sur le SCR et contenir tous comportements procycliques sur le marché (ventes forcées) et ainsi éviter toute aggravation supplémentaire pour les assureurs. Les variations du paramètre d'ajustement symétrique expliquent une part significative des variations du risque sur actions. Toute variation dans la stratégie d'allocation d'actifs conduit et justifie également les variations du SCR relatif au risque de marché.

La composition du portefeuille d'actifs et donc l'exposition aux risques de marché est renseignée par les QRT S.02.01.02 à la section F. Annexes pour toutes les sociétés du Groupe.

L'évaluation du risque de marché est donnée à la section F. Annexes, dans le QRT S.25.01.21 :

en EUR	31/12/2024	31/12/2023	Taux d'évolution
LALUX ASSURANCES	154.184.910,48	145.491.338,32	5,98%
LALUX ASSURANCES-VIE	292.004.608,41	299.808.476,98	-2,60%
LALUX GROUP RE	28.077.549,17	27.594.201,50	1,75%
DKV LUXEMBOURG	12.684.372,95	10.366.802,97	22,36%
LALUX GROUP	432.484.644,96	431.644.438,61	0,19%

C.2.1. Risque sur actions

En cas de fluctuation des cours des titres à cause d'une forte volatilité résultant d'une instabilité financière, économique ou politique, la valeur des investissements financiers est susceptible d'être altérée, voire perdue. Les filiales du Groupe diversifient leurs investissements et contrôlent le risque sur actions en suivant les marchés financiers et réalisent également mensuellement des tests de dépréciation des titres.

C.2.2. Risque de spread

Les portefeuilles des filiales contiennent des titres obligataires. Si les marges de crédit (« spreads ») fluctuaient par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque, la valeur des obligations en serait modifiée.

Dans le calcul du SCR, les obligations émises par un État ne sont pas prises en compte dans les risques de spread et de concentration, alors qu'elles le devraient. En effet, les évènements passés relatifs à la crise de la dette en Europe montrent bien que les émetteurs souverains ne sont pas à l'abri des risques de spread et de marché en général. Un scénario de crise a dès lors été élaboré en tenant compte des obligations gouvernementales. Ainsi, toutes les obligations du portefeuille sont choquées dans le risque de spread.

Le Département Financier suit de près la qualité des investissements via les notes de crédit et une revue qualitative des investissements obligataires. Le niveau de risque est accepté en vertu d'un des principes de la politique d'investissement, à savoir que les obligations d'émetteurs bancaires systémiques et d'émetteurs corporate doivent faire l'objet d'une large diversification. Des analyses relatives à la qualité des investissements sont réalisées sur base de critères qualitatifs et quantitatifs afin d'évaluer le risque de défaut de l'émetteur et/ou de la perte de valeur de l'actif. Ces analyses sont communiquées régulièrement aux Conseils d'Administration. De plus, le Comité d'Investissement analyse les marchés, les notes de crédit et les risques, réalise une revue qualitative des investissements et adapte les stratégies d'investissement en conséquence.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Le risque de spread est géré et atténué en investissant dans des émetteurs obligataires diversifiés et de haute qualité. Ainsi, toutes les obligations en portefeuille ont un rating « investment grade », la politique de gestion du risque d'investissement et de liquidité du Groupe LALUX n'autorisant pas les investissements avec un rating inférieur à BBB. La sensibilité des portefeuilles obligataires à une hausse parallèle des taux d'intérêt est également évaluée mensuellement.

C.2.3. Risque de taux d'intérêt

La filiale vie a des engagements et investissements qui dépendent d'un taux d'intérêt fixe ou variable. Si les taux d'intérêt fluctuent dans le temps, la valeur actuelle des engagements et investissements financiers en sera modifiée. Pour rester rentable à moyen et long terme, le taux de rendement moyen du portefeuille technique obligataire doit être supérieur au taux d'intérêt technique moyen du passif. Les décisions d'investissement sont prises avec l'objectif de maximiser les rendements en tenant compte de l'appétit au risque de la filiale vie et des limitations définies par les Conseils d'Administration. Des provisions additionnelles statuaires sont établies pour faire face au risque de taux d'intérêt. Celles-ci viennent alimenter les fonds propres dans une vision économique du bilan.

Finalement, la filiale vie propose aux clients du groupe des contrats multi-taux qui leur permettent d'investir chaque prime au taux technique maximum autorisé à l'échéance annuelle du contrat.

C.2.4. Risque sur actifs immobiliers

Parce que le portefeuille d'investissements financiers du Groupe LALUX contient des actifs immobiliers, si l'évolution des marchés immobiliers et fonciers fluctuait ou si le portefeuille avait une trop forte dépendance vis-à-vis de ce type d'actif, alors la position de trésorerie du Groupe LALUX serait affaiblie ainsi que les marges bénéficiaires. Le risque sur les actifs immobiliers peut résulter :

- De la dépréciation de la valeur monétaire d'un bien,
- De la perte de liquidité lié au fait de revendre rapidement un bien en cas de besoin,
- Du risque locatif issu par exemple d'un défaut de paiement du locataire, de vacance locative, dégradation du logement par le locataire, etc.

Le risque sur actifs immobiliers est évalué au travers des paramètres de choc de la formule standard avec la prise en compte des investissements dans des fonds de type private equity.

Le Comité d'investissement est informé par son Président de la sélection des actifs immobiliers et du suivi du parc immobilier. Les limites ci-dessous s'appliquent aux actifs immobiliers conformément à la politique d'investissement et au principe de la personne prudente :

- Les entités du Groupe LALUX peuvent investir dans des actifs immobiliers en direct via des fonds de placement,
- Les immeubles détenus en direct sont actuellement exclus,
- Une limite d'exposition au risque sur actifs immobiliers est mise en place par rapport au portefeuille de placement global,
- Tout investissement dans des actifs immobiliers est limité à une valeur maximale et toute dérogation doit être validée par les Conseils d'Administration,
- Tous les investissements sont validés par les Conseils d'Administration.

C.2.5. Risque de change

Le portefeuille d'investissements financiers du Groupe LALUX contient des titres en devises autres que l'euro. Si le cours de change d'une devise à une autre fluctue, la position de trésorerie, ainsi que les marges bénéficiaires, seront impactées.

Le risque de devises est évalué au travers des paramètres de choc de la formule standard. Ce risque est atténué en réduisant la différence entre les sommes perçues et les sommes versées dans une monnaie étrangère donnée.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

C.3. Risque de crédit

Le risque de crédit couvre les risques provenant :

- Des contrats d'atténuation des risques tels que la réassurance,
- Des créances issues des intermédiaires, preneurs d'assurance et autres,
- Des risques non-couverts au travers du sous-module de risque de spread.

Le risque de crédit est apprécié sur base de la qualité de crédit de chaque contrepartie et sur la concentration géographique et/ou par secteur.
Le Groupe LALUX évalue comme risques majeurs, le risque de crédit issu d'institutions financières et des réassureurs, ainsi que celui issu d'intermédiaires, preneurs d'assurance et autres, tels que décrits ci-après.

C.3.1. Risque de crédit d'institutions financières et réassureurs

En cas de non-paiement/remboursement de ses dettes, soit la contrepartie est en défaut de paiement, soit sa qualité de crédit est détériorée. On considère comme contrepartie les institutions financiers et les réassureurs.

La dégradation de la cotation d'un réassureur en-dessous du seuil acceptable pour les filiales s'est déjà produite. Ce risque de crédit d'institutions financières et réassureurs est estimé selon les paramètres de choc pour le calcul du SCR avec un risque de défaut accru.

Le niveau de risque de crédit des institutions financières est évalué sur base des liquidités détenues dans chaque institution. Les notes de crédit de chaque institution sont associées à une probabilité de défaut. Le niveau de risque de crédit relatif aux réassureurs est évalué suivant les capitaux cédés aux réassureurs. Le coût que représente la réassurance est également pris en compte via l'association de probabilités de défaut.

La politique de gestion du risque d'investissement et de liquidité, ainsi que la politique de réassurance, imposent les notations minimales possibles. Les réassureurs cèdent des dépôts pour matérialiser leurs engagements et ainsi réduire au maximum ce risque de crédit.

Les filiales du Groupe placent des dépôts dans plusieurs banques pour réduire le risque de crédit. Elles suivent les notes de crédit des réassureurs et communiquent sur leur solidité financière et leur aptitude à maintenir leur note de crédit. Les ratios de solvabilité publiés par les réassureurs européens sont également examinés annuellement dans le cadre de cette analyse.

C.3.2. Risque de crédit d'intermédiaires, preneurs d'assurance et autres

En cas de non-paiement/remboursement des dettes des contreparties, les preneurs d'assurance ou les intermédiaires, sont en défaut de paiement ou leur qualité de crédit est détériorée.

Le risque de crédit de ces intermédiaires de la filiale non-vie pour laquelle le risque est significatif, est estimé selon les hypothèses sous-jacentes du SCR avec la perte totale du solde d'agent le plus important. L'impact sur le compte de profits et pertes est évalué chaque année. Afin d'atténuer ce risque, un suivi des paiements des intermédiaires (agents et courtiers) est effectué régulièrement.

L'évaluation du risque de crédit est donnée à la section F. Annexes, dans le QRT S.25.01.21 pour les filiales concernées est présentée ci-après :

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

en EUR	31/12/2024	31/12/2023	Taux d'évolution
LALUX ASSURANCES	14.890.335,67	11.418.580,02	30,40%
LALUX ASSURANCES-VIE	3.324.106,43	2.440.610,65	36,20%
LALUX GROUP RE	171.882,94	49.553,17	246,87%
DKV LUXEMBOURG	633.136,87	453.430,23	39,63%
LALUX GROUP	18.315.036,48	13.746.623,12	33,23%

Des tests de sensibilité relatifs notamment à une baisse du rating des contreparties sont réalisés pour chacune des filiales et leurs impacts, synthétisés à la section C.12.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité peut s'appréhender sous deux angles : la liquidité d'un point de vue marché et la liquidité bilantaire. La liquidité de marché concerne la capacité à pouvoir échanger rapidement sur le marché des actifs sans incidence majeure sur le prix de vente de ces derniers. La liquidité bilantaire correspond à la capacité d'une entreprise à faire face à ses engagements en temps voulu. Une insuffisance de liquidités pourrait entraîner un ralentissement dans le fonctionnement des filiales du Groupe LALUX, une augmentation des coûts, porter atteinte à la réputation de ces dernières, mener à des actions réglementaires voire conduire à leur insolvabilité.

Le risque de liquidité est suivi mensuellement par le Département Financier et géré par le biais du Comité d'Investissement. Au travers de leur politique de gestion du risque d'investissement et de liquidité, les filiales du Groupe LALUX s'assurent de disposer d'un portefeuille d'investissements composé essentiellement d'actifs liquides et de haute qualité.

En effet, les portefeuilles d'investissements au sein des filiales du Groupe LALUX sont majoritairement constitués d'obligations de rating « investment grade », dont les expositions par émetteurs sont faibles, et les émetteurs, très diversifiés, échangeables sur des marchés réglementés permettant la mise à disposition à très court terme de liquidités. La politique d'investissement favorise également la diversification tant au niveau des gestionnaires de fonds que les filiales du Groupe LALUX sollicitent qu'au niveau des fonds eux-mêmes retenus pour l'investissement.

En plus du suivi mensuel, le risque de liquidité est suivi par le biais d'un indicateur basé sur une approche par cash-flows, consistant à rapporter les cash-flows entrants aux cash-flows sortants et observés sur un horizon d'un an. Le stock de liquidités minimum conservé au sein de chaque filiale assure la continuité des activités d'assurance.

Le volume d'actifs liquides est renseigné dans les QRT S.02.01.02 à la section F. Annexes pour toutes les sociétés du Groupe.

Il est également renvoyé à la section C.9 en ce qui concerne la contribution des profits inclus dans les primes futures et le lien avec le sujet de la liquidité.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. Distribution / réseau d'agents en assurance non-vie

Le risque de distribution/réseau d'agents est défini comme le risque de perte, ou d'autres conséquences néfastes, résultant de processus liés au réseau de distribution, de personnes, de systèmes ou d'informations. Le risque résultant du scénario correspondant est considéré comme mineur. Les agents sont regroupés en circonscriptions territoriales. Ces circonscriptions sont suivies par un

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

ou plusieurs inspecteurs du réseau LALUX dont l'activité consiste à former, motiver, coacher les agents et à leur apporter le soutien nécessaire à l'exercice de leur activité. La proximité des inspecteurs avec les agents permet d'anticiper et d'apprécier assez rapidement le risque du départ d'un ou de plusieurs agents, surtout auprès des agents professionnels qui gèrent près de la moitié des clients du portefeuille. Les agents professionnels sont « fédérés » dans une association, représentée par un comité restreint. La direction commerciale rencontre ce comité à plusieurs reprises pendant l'année afin de présenter les nouveaux projets et discuter notamment d'améliorations des services et conditions sur proposition des agents.

C.5.2. Gestion des talents/compétences

Deux catégories de risques sont identifiées en rapport avec la gestion des personnes désignées comme clés : la démission de ces personnes et un accident les affectant lors d'un évènement d'entreprise :

- Démission de personnes clés

En cas de manque de possibilités d'avancement professionnel, des personnes désignées comme clés pourraient être démotivées et vouloir démissionner. Les fonctions concernées sont notamment les actuaires, les informaticiens, les fonctions clés, les commerciaux et les membres des Comités Exécutifs.

- Accident impactant un nombre important de personnes clés

Les employés clés pour le Groupe LALUX meurent soudainement ou sont gravement blessés lors d'un évènement annuel regroupant une grande partie des collaborateurs, à la suite d'un accident d'infrastructure ou à un évènement externe tel qu'un attentat. Différentes mesures sont en place pour atténuer le risque, tant d'un point de vue vraisemblance, que d'impact :

- Plans de succession,
- Gestion des talents et compétences grâce à un plan de suivi et de formations adapté,
- Cartographie des fonctions métier par niveau de séniorité avec un suivi annuel et une orientation vers des postes d'expert ou de management par exemple,
- Entretien annuel de 20-30 personnes avec évaluation de la personnalité par les Ressources Humaines afin d'orienter au mieux le parcours professionnel,
- Accent mis sur le bien-être des employés.
- Choix de sites appropriés pour l'évènement (endroit fréquemment utilisé par le public, endroit habituel par exemple),
- Visite des lieux par le service Marketing,
- Contrôles préalables des lieux éligibles pour des évènements,
- Désignation d'un suppléant,
- Gestion de crise prévoyant le recours à une cellule psychologique.

Un programme de mobilité interne est également en place.

Aucune évaluation quantitative de ces risques n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

C.6. Autres risques importants

C.6.1. Risques d'infrastructure

Sécurité physique des immeubles

Les accès aux locaux des sociétés du groupe sont basés sur un système de badge. Cependant, une personne non autorisée pourrait suivre un employé lors de ses déplacements et avoir alors un accès non autorisé à des documents confidentiels, les exposant à une possible amende de la Commission nationale pour la protection des données en vertu de la règlementation GDPR. Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

La délivrance de badges d'accès est gérée de manière appropriée par suite du renforcement du dispositif de contrôles des accès tels que l'utilisation d'un logiciel d'inscription des visiteurs à l'entrée et l'accompagnement obligatoire des visiteurs par un employé. Le risque est atténué via un test d'intrusion du réseau informatique interne.

Sécurité informatique - télétravail

Le travail à distance avec un accès aux applications des sociétés du groupe sans contrôle visuel présente un risque accru de fuite des données, via les impressions locales ou les captures d'écran. Ce risque est renforcé dans le cadre d'équipements personnels (BYOD) utilisés pour ces accès, soumis à des normes de sécurité potentiellement moins strictes. Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

L'augmentation des tentatives d'abus des systèmes d'accès à distance est atténuée par l'utilisation obligatoire d'un VPN basé sur un certificat préinstallé sur l'ordinateur distant et protégé par un mot de passe. Seuls les équipements qui en sont pourvus peuvent se connecter. L'accès aux outils, notamment la plateforme de travail collaborative, la vidéoconférence interne et l'accès au bureau de travail distant doivent passer par ce canal. Des contrôles réguliers des accès à distance sont effectués afin de détecter certains comportements anormaux.

Le risque de phishing ou plus largement d'ingénierie sociale est régulièrement rappelé à l'ensemble du personnel via la diffusion de plusieurs modules d'auto-apprentissage.

Sécurité informatique - cybersécurité

Le risque de sécurité informatique est vu comme une intrusion dans les systèmes informatiques du Groupe LALUX par combinaison de techniques de phishing, de ransomware, d'exploitation des systèmes avec pour conséquence une exfiltration d'un volume important de données personnelles de clients et une demande de rançon.

Dans le cas d'une cyberattaque, des hypothèses sur le calcul des impacts financiers sont établies. Des critères d'évaluation sont retenus via les coûts financiers. L'évaluation de l'impact se base ainsi sur des hypothèses fortes telles que le niveau d'amende potentielle requise par la CNPD. Le calcul de la vraisemblance de ce risque se base sur un arbre de probabilités et un jugement d'experts.

D'un point de vue stratégique, le Groupe LALUX a mis en place un programme pluriannuel (roadmap « cyber 360° ») réévalué chaque année et qui permet de prioriser les projets en fonction de leur avancement, de l'évolution des menaces, des pratiques de marché et du profil de risque du Groupe LALUX. Cette roadmap a été revue en 2023 afin d'intégrer les résultats d'une analyse d'écart avec les exigences du règlement européen DORA (UE) 2022/2554 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier entrant en vigueur le 17 janvier 2025.

D'un point de vue opérationnel, pour limiter au maximum le risque de subir une violation de données, le Département Informatique et le Chief Information Security Officer (CISO) mettent en place des mesures d'identification, de protection, de détection, de réponse et de restauration des systèmes face aux cyber menaces. LALUX procède notamment à la sécurisation et au suivi constant de son périmètre extérieur grâce à un contrat de services avec un prestataire spécialisé. Ce prestataire opère un SOC (Security Operation Center) dont une des tâches est la surveillance de l'activité au niveau du périmètre externe du réseau, et la correction des vulnérabilités des systèmes de sécurité qui le protègent.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

C.6.2. Risques de pilotage

Continuité des activités

Si la reprise des processus/fonctions considérés comme critiques après un incident majeur ou un désastre s'avérait impossible, ou si la prévention et la détection proactive d'un tel incident ne pouvait être contenue avant que celui-ci ne devienne majeur, les processus opérationnels seraient perturbés.

Ce risque est défini selon deux scénarios :

- Scénario lié aux aspects ressources humaines comme par exemple la suite d'une pandémie mondiale (p.ex. COVID-19),
- Scénario lié aux aspects informatiques tels qu'une défaillance du système d'air conditionné provoquée par des températures exceptionnellement hautes en période estivale.

Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant. Un plan de la continuité des activités est en cours afin de formaliser les actions à réaliser ainsi qu'identifier les personnes en charge pour restaurer les opérations pendant et après un désastre.

Un plan de la continuité des activités devrait formaliser les actions à réaliser ainsi que les personnes en charge pour gérer la situation en cas de pandémie. La situation pouvant être anticipée par l'OMS, les autorités fourniront en temps voulu les indications à suivre en fonction des circonstances particulières de la situation. Une analyse des risques liés à l'infrastructure des salles informatiques a été réalisée et certaines mesures permettent de réduire la vraisemblance du scénario lié aux aspects informatiques.

C.6.3. Risques de stratégie

Image de marque et réputation

Le risque de stratégie est lié au fait qu'une association, action ou inaction est perçue par les preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires du Groupe LALUX comme inappropriée face à leurs attentes, réduisant l'attractivité du Groupe pour ces parties prenantes et conduisant alors à une publicité négative ou à une perte de chiffre d'affaires via la perte de clients. Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

Les efforts pour préserver la réputation du Groupe se font en adhérant aux lois et règlements applicables, et en suivant les valeurs et les principes du Groupe LALUX ainsi que le code de bonne conduite relatif à la publicité en assurance et le code de gouvernance.

C.6.4. Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent entre autres les risques de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation des sociétés. Ceux-ci pourraient naître du non-respect des règles légales d'intégrité et de conduite, règlementaires ou administratives, de normes et usages professionnels ou déontologiques, régissant les activités d'assurance ou de réassurance, ou d'instructions des organes d'administration, de gestion, de contrôle ou de surveillance.

Parmi les risques de non-conformité, les risques de conservation et effacement des informations, de non-respect de la règlementation relative à la protection des données personnelles, aux sanctions internationales et le risque de blanchiment de capitaux et financement du terrorisme (LBC/FT) décrits ci-après ont été identifiés par le Groupe LALUX comme étant des risques majeurs.

Conservation et effacement des informations

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a instauré l'obligation d'effacement des données une fois le délai de conservation dépassé. Tout manquement à cette obligation envers les clients, les partenaires, etc… ou en cas de violation des données impliquant la perte de données personnelles dont le délai de conservation est dépassé, conduirait à de lourdes conséquences pour les parties tierces impliquées en cas de dévoilement de données personnelles, à un risque de réputation et à des lourdes sanctions par la Commission Nationale pour la Protection des Données pour le Groupe LALUX.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Aucune évaluation quantitative du risque n'a été réalisée jusqu'à maintenant. Le vol et la destruction d'archives ont été analysés d'un point de vue organisationnel et informatique au regard du RGPD. Une politique de conservation et d'effacement des données personnelles est en vigueur. Les archives papiers sont centralisées depuis mars 2019 au siège de Leudelange. Lorsque le délai de détention d'un document est atteint, il est détruit physiquement. Au niveau digital, un projet d'effacement/d'anonymisation des applicatifs utilisés est en cours en vue du respect du RGPD.

Non-respect de la règlementation relative aux sanctions internationales

Entrer en relation avec une personne, une entreprise ou groupe associé à des mesures restrictives ou tombant sous un régime de sanctions constitue une infraction, pouvant conduire le CAA ou les autorités compétentes à sanctionner le Groupe LALUX. Les sanctions internationales sont des mesures restrictives prises à l'encontre de gouvernements, de pays, de tiers ou d'entités (comme des organisations terroristes) dans le but de mettre un terme à certains comportements délictueux. Elles font souvent partie d'un régime de sanctions plus étendu qui inclut également certaines mesures restrictives comme par exemple des embargos sur l'importation et l'exportation de certains produits (comme les armes ou le nucléaire), des restrictions de visa et de voyage, des gels des avoirs, des embargos militaires ou encore des embargos sectoriels. Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

Les contrôles pour appliquer la règlementation sur les sanctions internationales sont en place suite au renforcement du dispositif. Une politique sur le respect des sanctions internationales et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont en place au niveau du Groupe LALUX couvre le domaine des sanctions internationales et pays sous embargo. Les contrôles sont réalisés dès l'entrée en relation d'affaires et pendant toute la vie de la relation d'affaires. Les gestionnaires sont informés et un indicateur régissant le passage par la Fonction Compliance rend la matérialité peu plausible. Les processus, procédures et instructions de travail sur les sanctions internationales sont mis à disposition du personnel concerné qui suit une session de sensibilisation chaque année.

Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme (LBC/FT)

Un non-respect d'une obligation règlementaire liée à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) exposerait le Groupe LALUX à des poursuites voire à une condamnation à une amende pour participation à un processus de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. Aucune évaluation quantitative du risque n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

Des politiques, procédures spécifiques en assurance vie individuelle et groupe ainsi que des contrôles sont en place pour détecter toute entrée en relation ou transaction suspecte. Un e-learning annuel composé de deux modules et sanctionné par la réussite d'un test est également obligatoire pour tous les employés et agents. A cet e-learning s'ajoute une formation relative aux infractions fiscales qui est obligatoire pour les employés de LALUX ASSURANCES-VIE.

C.6.5. Risques émergents

Dans son processus de gestion des risques, le Groupe LALUX veille également à identifier les risques émergents. Ceux-ci souffrent de la particularité de présenter une forte incertitude sur l'ampleur, tant d'un point de vue fréquence que sévérité, que leur réalisation aurait en termes de rupture ou de discontinuité des activités sur les entités du Groupe. Il est difficile d'intégrer les risques émergents dans le processus de gestion des risques car il n'existe aucun historique de réalisation et ces risques sont également caractérisés par une forte probabilité d'interaction entre eux en cas de réalisation.

Les risques émergents identifiés concernent :

- Les risques économiques, et notamment les risques de déséquilibres démographiques, avec leurs conséquences sur l'évolution des taux de mortalité, les comportements de consommation, l'allocation des richesses et l'inflation des frais de soins de santé, ainsi que les risques d'une rupture sur les marchés économiques et financiers,
- Les risques environnementaux, avec notamment les risques liés au dérèglement climatique et à la survenance d'évènements naturels exceptionnels, les risques sur la biodiversité et leurs conséquences sur l'émergence de maladies infectieuses entre autres,
- Les risques sociaux et sociétaux, avec l'émergence de maladies mentales et les crises migratoires,
- Les risques technologiques, qui concernent notamment la recrudescence des cyberattaques, la mobilité autonome et les risques physiques et juridiques associés, l'expansion très importante et très rapide des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, tant en termes de développement qu'en termes d'utilisation,
- Les risques politiques, liés aux tensions géopolitiques mondiales et les conflits d'intérêts qui peuvent en découler,

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

- Les risques de changements règlementaires, reflétés notamment au travers de sanctions infligées pour non-respect de la conformité ou encore l'expansion des directives européennes qui requièrent une mobilisation forte de ressources opérationnelles, financières et prudentielles pour les acteurs du secteur assurantiel.

Le Groupe LALUX travaille de manière continue afin de se doter de politiques et de procédures lui permettant d'appréhender au mieux les risques émergents.

C.7. Exposition découlant de positions hors bilan et du transfert de risques à des véhicules de titrisation

Les sociétés du groupe n'ont pas d'exposition de transfert de risques à des véhicules de titrisation. Les engagements hors bilan ne sont pas repris dans le modèle S.03.01 en raison de leur nature. En relation avec les contrats d'acquisition d'actions dans des sociétés d'investissement, certaines sociétés du groupe sont engagées irrévocablement à souscrire à une partie du capital social de ces entreprises à la demande de celles-ci, mais pour une limite maximale conclue contractuellement. Au 31 décembre 2024, les souscriptions de capital déjà effectuées sont indiquées sous « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement ». À la même date, le Groupe s'est engagé pour un montant maximum de EUR 215,10 millions en relation avec ces contrats d'acquisitions (2023: EUR 246,86 millions).

C.8. Concentration des risques

Des contrôles de cumul sont réalisés par le service Support Commercial, principalement en ce qui concerne l'évaluation des risques les plus importants en portefeuille. Les cumuls sont revérifiés par le Service Actuariat et Réassurance de la filiale non-vie avec l'aide du courtier de réassurance dans le cadre du renouvellement des traités de réassurance. Le programme de réassurance de la filiale non-vie est dès lors approprié et tient compte d'un risque d'accumulation notamment sur les risques de catastrophes non-vie, qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine.

En assurance-vie, les cumuls sur une tête sont contrôlés en fin d'année ainsi qu'à la souscription.

Le risque de concentration relatif aux risques financiers est évalué au travers de la formule standard. En dehors de l'augmentation du risque de concentration induit par l'augmentation des dépôts à terme, l'exposition au risque de concentration est limitée par des investissements dans des titres très diversifiés, de haute qualité, et dont les montants individuels investis par émetteur sont faibles comparés au volume total de dettes achetées. De plus, tant les gestionnaires mandatés que la composition des fonds d'investissements eux-mêmes sont très diversifiés.

Il y a également une concentration des primes cédées en réassurance vers l'entreprise de réassurance interne au groupe, LALUX GROUP RE.

L'évaluation du risque de concentration est renforcée avec l'entrée en vigueur du règlement européen DORA et ses exigences relatives, entre autres, à la gestion du risque de concentration de prestataires tiers de services TIC (Technologies de l'information et de la communication).

C.9. Montant total des bénéfices attendus inclus dans les primes futures

La part des bénéfices attendus incluse dans les primes futures est une composante intervenant dans la valeur de la meilleure estimation de la provision pour primes en assurance non-vie et santé apparentée. En vertu de la duration majoritairement très courte de certains contrats, ces primes futures peuvent être considérées comme étant très liquides.

La part des primes futures est une composante de la différence de valorisation des provisions techniques suivant les normes comptables locales et le référentiel Solvabilité II en assurance vie et santé apparentée. La part de celles-ci s'étale sur la durée résiduelle de certains contrats et ne se matérialise qu'au fur et à mesure sur cette durée résiduelle. Ces flux rentrent dans les analyses de gestion actif-passif effectuées par les filiales. Les montants totaux des bénéfices attendus inclus dans les primes futures sont renseignés dans les QRT S.23.01.01 à la section F. Annexes.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

C.10. Analyses de sensibilités réalisées pour les risques et événements importants

Des tests de sensibilité sont réalisés dans deux buts distincts :

- Soit pour tester la résistance des sociétés du Groupe face à des situations plus complexes ou plus sévères que celles implémentées au travers de la formule standard,
- Soit pour évaluer l'impact de décisions qui pourraient être prises par les filiales en termes notamment de stratégie d'investissements, de réassurance ou de durabilité.

Des tests de sensibilités sont réalisés pour chaque filiale et sont propres aux spécificités de leurs activités. Les tests de sensibilité concernent les risques de souscription, les risques de marché et le risque de crédit. L'ensemble des actifs et/ou passifs soumis exposés aux risques sont impactés lors de l'implémentation de ces tests.

Les tests de sensibilité relatifs aux risques de souscription consistent notamment en la dégradation de la sinistralité attritionnelle et exceptionnelle, soit par l'intégration d'évènements défavorables non pris en compte par la formule standard, soit par la dégradation des paramètres de choc des risques catastrophe de cette dernière.

Les tests de sensibilité aux risques de marché s'appuient, entre autres, pour les risques de marché et notamment pour les risques de taux d'intérêt, sur l'opinion EOPA-BoS-20/749 formulée dans le cadre de la Révision 2020 de Solvabilité II. Lorsque les variations observées, en valeur absolue sur les marchés financiers au cours de l'exercice de référence, excèdent avec les chocs préconisés par l'EIOPA, des chocs plus défavorables sont dès lors implémentés. Un test de résistance consistant en un cumul d'évènement défavorables basé sur la crise financière de 2008/2009 est également simulé dans le but de tester la résilience des sociétés du Groupe.

Des scénarios de crise, aussi appelés tests de résistance, sont également implémentés. Ces derniers font partie intégrante du processus ORSA (cf. section B.4.) et viennent en complément, parfois en remplacement, de ceux de la formule standard lorsque cette dernière présente des manquements. A titre d'exemple, la prise en compte des obligations gouvernementales dans l'évaluation du risque de spread ou encore l'intégration d'une catastrophe naturelle de type inondation dans le risque de catastrophe non-vie.

Les tests de sensibilités et scénarios de crise implémentés ont un impact négatif sur le ratio de solvabilité des filiales, plus ou moins significatif selon les chocs et les sociétés considérées, mais rien qui puisse porter atteinte aux exigences réglementaires en termes de solvabilité d'une des filiales ou bien même de l'entièreté du Groupe.

C.11. Autres informations

Aucune autre information concernant le profil du risque du Groupe LALUX n'est à apporter pour la période de référence.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le Groupe et les filiales utilisent les mêmes bases, méthodes et principales hypothèses pour la valorisation des actifs, des provisions techniques et des autres passifs aux fins de la solvabilité.

D.1. Actifs

D.1.1. Valeur des actifs par catégorie importante d'actif

LALUX GROUP

Les valeurs des actifs de LALUX GROUP et de ses filiales au 31/12/2024 sont reprises par poste du bilan dans le tableau suivant :

Poste du bilan Valeur Solvabilité II (En milliers d'euros)	LALUX GROUP	LALUX ASSURANCES	LALUX ASSURANCES-VIE	LALUX GROUP RE	DKV LUXEMBOURG
Actifs incorporels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actifs d'impôts différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte)	3.110.018,76	1.033.854,57	1.978.379,53	191.544,21	128.375,41
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	531.959,48	347.028,16	377.019,19	13.852,49	17.496,72
Actions	190,53	94,13	96,40	0,00	0,00
Obligations	1.714.005,27	385.416,51	1.133.328,75	106.637,55	88.622,45
Organismes de placement collectif	463.457,06	121.326,46	282.549,34	45.583,84	13.997,42
Produits dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	400.406,42	179.989,32	185.385,85	25.470,33	8.258,81
Autres investissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	300.888,40	0,00	300.888,40	0,00	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	100.168,69	6.988,11	93.180,59	0,00	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	51.038,94	59.155,61	-595,00	0,00	269,66
Dépôts auprès des cédantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	40.225,96	29.708,04	9.390,94	0,00	1.126,98
Créances nées d'opérations de réassurance	309,43	2.163,36	0,00	0,00	138,97
Autres créances (hors assurance)	8.509,10	8.028,90	631,47	337,44	2.442,58
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42.895,59	14.015,44	24.516,29	700,90	3.517,69
Autres actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de l'actif	3.654.054,87	1.153.914,03	2.406.392,23	192.582,56	135.871,29

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

D.1.2. Description des bases, méthodes et hypothèses principales par catégorie importante d'actif

Le bilan économique Solvabilité II est établi selon les règles d'évaluation reprises au niveau du règlement UE/2015/35 modifié, en particulier les chapitres II (évaluation des actifs et des passifs) et III (évaluation des provisions techniques). Le principe d'évaluation des actifs et des passifs sous la Directive Solvabilité II vise à adopter une vision économique du bilan fondée sur le risque et appliquée par l'ensemble du marché. Les actifs et les passifs sont dès lors valorisés à leur valeur économique, c'est-à-dire au montant pour lequel ils pourraient être échangés, transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les comptes annuels du groupe et de ses filiales sont préparés en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le CAA, déterminés et mis en place par les Conseils d'Administration. Pour les postes actifs dont la valorisation est différente de la valorisation de la loi sur les comptes annuels, la technique de valorisation est décrite ci-dessous.

Actifs incorporels

Ils comprennent des logiciels et des licences de logiciels adaptés à l'environnement du groupe et de ses filiales. Ils ne pourraient pas être revendus. Sous Solvabilité II, ils sont enregistrés dans le bilan pour une valeur économique nulle. En normes LUXGAAP, les actifs incorporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient.

Placements dans des entreprises liées et participations

Sous ce poste figurent actuellement les placements dans les sociétés avec une influence dominante qui est exercée par le Groupe LALUX.

Sous Solvabilité II, la valorisation économique de ces sociétés se fait :

- par un expert indépendant,
- suivant la valeur Solvabilité II des fonds propres éligibles,
- à hauteur des fonds propres,
- ou encore suivant les valeurs de marché des sous-jacents détenus.

En normes LUXGAAP, les parts dans des entreprises liées et participations sont évaluées au coût d'acquisition historique. À la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable et qu'il apparaît que la dépréciation revêt un caractère durable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée.
Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et les détentions dans des entreprises liées, y compris participations,)

LALUX GROUP et ses filiales détiennent majoritairement des parts de fonds communs de placement ainsi que des titres obligataires d'émetteurs étatiques, d'organismes internationaux et de sociétés luxembourgeoises et internationales.

Les placements financiers sont valorisés dans le bilan Solvabilité II en juste valeur. La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.
Les titres obligataires sont évalués en valeur de marché, intérêts courus non échus inclus.

En normes LUXGAAP, les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. La valeur actuelle des placements cotés est égale à leur valeur liquidative à la date du bilan sur base du dernier cours de bourse connu. La valeur actuelle des autres valeurs mobilières est établie

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

avec prudence et bonne foi sur base des informations à la disposition des Conseils d'Administration. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur actuelle à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition.
Ces corrections de valeur sont maintenues même lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

En normes LUXGAAP, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de remboursement compte tenu de l'application des règles suivantes :

- Les différences positives (agio) sont directement prises en charge dans le compte de profits & pertes;
- Les différences négatives (disagio) sont reconnues au moment de leur réalisation.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur attribuer une valeur inférieure à leur valeur comptable à la date de clôture du bilan en cas d'incertitude quant au recouvrement de certains montants (risque de crédit).
En particulier, lors de l'évaluation du portefeuille obligataire, la Société applique des critères d'appréciation de correction de valeur tenant compte de la qualité des émetteurs des titres détenus (notation) et de l'incertitude concernant le risque de défaillance de l'émetteur.
En cas de survenance d'un évènement de crédit ou une défaillance de l'émetteur, la correction de valeur est égale à la différence entre le prix d'acquisition ou la valeur nette comptable et la valeur actuelle à la clôture de l'exercice courant.
Les corrections sont maintenues même lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

La réévaluation des actifs financiers impacte la réserve de réconciliation et donne lieu à la comptabilisation d'impôts différés.

Créances

Les créances, y compris les corrections de valeur éventuelles, sont reprises à leur valeur comptable.

Actifs corporels et stocks

Solvabilité II préconise le modèle de la réévaluation des actifs corporels à leur juste valeur, sous la condition que cette évaluation soit fiable. LALUX GROUP n'est pas en mesure de fournir une évaluation fiable. Une évaluation récente sur base d'une transaction a permis de constater que la valeur résiduelle est proche de zéro. En conséquence, les actifs corporels sont considérés comme nuls.

En normes LUXGAAP, les actifs corporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de corrections de valeur calculées sur la base de la durée d'utilisation probable.

D.1.3. Explication quantitative et qualitative des différences par catégorie importante d'actifs

Les deltas d'évaluation sont issus des points ci-dessous :

1. Delta résultant de la valorisation Solvabilité II des actifs incorporels, des immobilisations incorporelles, des actifs corporels et du poste « Subrogations et sauvetages » considérés comme nuls.
2. Delta résultant de la valorisation Solvabilité II calculée pour les entreprises liées et participations.
3. La valeur comptable correspond à la valeur nominale des obligations, corrigée des baisses de valeur historiques et à la valeur d'acquisition des actions et fonds d'investissement également diminuée des baisses de valeur historiques. La valeur comptable est donc la valeur la plus basse historiquement observée sur ces placements depuis leur détention en portefeuille. La valeur Solvabilité II reflète la valeur actuelle des placements.
4. Ce delta s'explique par l'évaluation en valeur Best Estimate de la part des réassureurs dans les provisions techniques.

Cette codification est utilisée dans les tableaux ci-après.

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

LALUX GROUP

Le détail des écarts de valeurs par poste du bilan est repris dans le tableau ci-dessous :

Actifs Delta entre valeur Solvabilité II et valeur selon loi sur les comptes annuels (en milliers d'euros)	LALUX GROUP	LALUX ASSURANCES	LALUX ASSURANCES-VIE	LALUX GROUP RE	DKV LUXEMBOURG	Explications
Actifs incorporels	-6.593,71	-4.807,90	0,00	0,00	0,00	Voir point 1 ci-dessus
Biens immobiliers (détenus pour usage propre)	-2.954,57	0,00	30,37	0,00	0,00	Voir point 1 ci-dessus
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	143.807,58	163.641,57	101.183,21	1.852,49	1.388,99	Voir point 2 ci-dessus
Actions	148,29	91,62	56,67	0,00	0,00	Voir point 3 ci-dessus
Actions — cotées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Voir point 3 ci-dessus
Actions — non cotées	148,29	91,62	56,67	0,00	0,00	Voir point 3 ci-dessus
Obligations	-12.925,80	-5.053,37	-5.702,26	-1.629,60	-540,57	Voir point 3 ci-dessus
Obligations d'État	6.003,39	2.163,37	3.115,02	328,58	396,41	Voir point 3 ci-dessus
Obligations d'entreprise	-18.929,19	-7.216,75	-8.817,28	-1.958,19	-936,98	Voir point 3 ci-dessus
Organismes de placement collectif	47.263,10	11.188,76	27.500,91	6.975,09	1.598,34	Voir point 3 ci-dessus
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-52.290,66	-81.933,46	-1.641,58	0,00	269,66	Voir point 4 ci-dessus
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	-5.471,47	-5.379,85	5.559,76	0,00	0,00	Voir point 1 ci-dessus
Total	110.982,76	77.747,36	126.956,72	7.197,98	917,16	

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Valeur des provisions techniques, de la meilleure estimation et de la marge de risque pour chaque ligne d'activité importante

Les provisions techniques sont évaluées conformément aux principes de Solvabilité II, en adoptant une approche économique basée sur la valorisation de marché. Elles se composent de :

- La meilleure estimation (Best Estimate) actualisée à l'aide de la courbe des taux sans risque, et sans prendre de marge de prudence. Des jugements d'expert justifient toute déviation de ces hypothèses avec les hypothèses correspondantes dans le provisionnement des comptes annuels.
- La marge de risque, qui représente la rémunération du capital nécessaire pour couvrir le risque de déviation défavorable. Elle est calculée conformément aux exigences réglementaires.

En pratique, les provisions comptables établies selon les référentiels locaux sont généralement supérieures aux meilleures estimations, traduisant une approche prudente.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Au 31/12/2024, la meilleure estimation (Best Estimate) des provisions techniques brutes par ligne d'activité et la marge de risque sont reprises dans les tableaux suivants.

Ligne d'activité	(Montants en millier d'euros)	LALUX GROUP	LALUX ASSURANCES	LALUX ASSURANCES-VIE	DKV LUXEMBOURG
Assurance des frais médicaux	Provisions comptables	17.506,76	0,00	0,00	17.506,76
	Provisions techniques	5.750,39	0,00	0,00	5.746,61
	Best Estimate	2.188,69	0,00	0,00	2.188,69
	Marge de risque	3.561,70	0,00	0,00	3.557,91
Assurance de protection de revenu	Provisions comptables	11.548,81	11.548,81	0,00	0,00
	Provisions techniques	-1.583,23	-1.583,23	0,00	0,00
	Best Estimate	-3.197,06	-3.197,06	0,00	0,00
	Marge de risque	1.613,83	1.613,83	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions comptables	150.449,94	150.449,94	0,00	0,00
	Provisions techniques	107.042,42	107.042,42	0,00	0,00
	Best Estimate	96.126,66	96.126,66	0,00	0,00
	Marge de risque	10.915,77	10.915,77	0,00	0,00
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions comptables	60.524,97	68.113,84	0,00	0,00
	Provisions techniques	13.468,26	12.323,55	0,00	0,00
	Best Estimate	5.990,71	5.990,71	0,00	0,00
	Marge de risque	7.477,55	6.332,84	0,00	0,00
Assurance maritime, aérienne et transport	Provisions comptables	433,89	433,89	0,00	0,00
	Provisions techniques	573,23	573,21	0,00	0,00
	Best Estimate	-111,25	-111,25	0,00	0,00
	Marge de risque	684,48	684,47	0,00	0,00
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions comptables	175.725,93	175.725,93	0,00	0,00
	Provisions techniques	121.678,28	120.841,99	0,00	0,00
	Best Estimate	62.998,60	62.998,60	0,00	0,00
	Marge de risque	58.679,68	57.843,39	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions comptables	127.328,57	127.328,57	0,00	0,00
	Provisions techniques	97.694,41	97.583,54	0,00	0,00
	Best Estimate	88.058,17	88.058,17	0,00	0,00
	Marge de risque	9.636,24	9.525,38	0,00	0,00
Assurance de protection juridique	Provisions comptables	12.303,26	12.303,26	0,00	0,00
	Provisions techniques	5.953,66	5.953,66	0,00	0,00
	Best Estimate	5.141,04	5.141,04	0,00	0,00
	Marge de risque	812,61	812,61	0,00	0,00
Assurance assistance	Provisions comptables	3.697,94	3.697,94	0,00	0,00
	Provisions techniques	3.449,21	3.449,21	0,00	0,00
	Best Estimate	3.278,65	3.278,65	0,00	0,00
	Marge de risque	170,56	170,56	0,00	0,00
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions comptables	0,09	0,09	0,00	0,00
	Provisions techniques	-0,34	-0,34	0,00	0,00
	Best Estimate	-0,49	-0,49	0,00	0,00
	Marge de risque	0,15	0,15	0,00	0,00
Assurance santé	Provisions comptables	89.514,19	0,00	0,00	89.514,19
	Provisions techniques	36.885,73	0,00	0,00	36.884,05
	Best Estimate	21.210,83	0,00	0,00	21.210,83
	Marge de risque	15.674,90	0,00	0,00	15.673,22
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions comptables	1.231.647,89	0,00	1.231.647,89	0,00
	Provisions techniques	1.245.835,23	0,00	1.245.778,00	0,00
	Best Estimate	1.236.836,16	0,00	1.236.836,16	0,00
	Marge de risque	8.999,07	0,00	8.941,84	0,00
Assurance en unités de compte	Provisions comptables	300.888,40	0,00	300.888,40	0,00
	Provisions techniques	301.114,41	0,00	301.113,98	0,00
	Best Estimate	301.051,97	0,00	301.051,97	0,00
	Marge de risque	62,43	0,00	62,00	0,00
Autre assurance vie	Provisions comptables	479.492,01	0,00	479.492,01	0,00
	Provisions techniques	94.272,39	0,00	94.267,34	0,00
	Best Estimate	93.471,23	0,00	93.471,23	0,00
	Marge de risque	801,16	0,00	796,10	0,00

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Identifiant	Ligne d'activité	(montants en milliers d'euros)	LALUX GROUP RE
LoB17	Réassurance proportionnelle en Non-vie - Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions comptables	25.214,89
		Provisions techniques	6.340,01
		Best Estimate	5.195,31
		Marge de risque	1.144,71
LoB19	Réassurance proportionnelle en Non-vie - Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions comptables	0,00
		Provisions techniques	-644,95
		Best Estimate	-662,88
		Marge de risque	17,94
LoB25	Réassurance santé non proportionnelle	Provisions comptables	0,00
		Provisions techniques	6,31
		Best Estimate	2,52
		Marge de risque	3,78
LoB26	Réassurance accidents non proportionnelle	Provisions comptables	0,00
		Provisions techniques	-307,76
		Best Estimate	-418,63
		Marge de risque	110,86
LoB27	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Provisions comptables	0,00
		Provisions techniques	-0,19
		Best Estimate	-0,21
		Marge de risque	0,02
LoB28	Réassurance dommages non proportionnelle	Provisions comptables	7.162,55
		Provisions techniques	4.229,91
		Best Estimate	3.411,56
		Marge de risque	818,35
LoB35	Réassurance santé	Provisions comptables	0,00
		Provisions techniques	268,85
		Best Estimate	267,17
		Marge de risque	1,68

D.2.2. Description du niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Le calcul des provisions techniques est basé sur des hypothèses qui sont généralement issues d'études statistiques internes reflétant les tendances réellement observées, ou à défaut, de données obtenues sur le marché. Ainsi, pour l'assurance Vie, les probabilités de rachat et les niveaux de dépenses utilisés dans le calcul des provisions ont été calibrés sur les données réellement observées par le Groupe LALUX tandis que les probabilités de décès sont fournies par des tables d'expérience belges. Pour l'assurance Santé, le calcul des provisions techniques est basé sur une série de paramètres qui ont été calibrés afin de refléter les phénomènes observés au sein du portefeuille : inflation médicale, annulation de contrats. Les probabilités de décès sont également fournies par des tables d'expérience belges. Des jugements d'expert justifient toute déviation de ces hypothèses avec les hypothèses correspondantes dans le provisionnement des comptes annuels.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Par ailleurs, l'actualisation des flux financiers ainsi que le montant de participation aux bénéfices octroyé sur les contrats de type « épargne » dans le futur découlent directement de la courbe des taux d'intérêt fournie par EIOPA.

Enfin, la suffisance des provisions techniques est assurée par l'identification des éléments constitutifs de la différence entre le montant des provisions techniques Solvabilité II et le montant figurant dans les comptes annuels.

D.2.3. Explication quantitative et qualitative des différences importantes pour chaque ligne d'activité importante

LALUX GROUP

Vues par branche, les réserves comptables sont généralement supérieures aux Best Estimates, ce qui montre que le provisionnement est prudent.

Assurance Non-Vie

En assurance Non-Vie, vues par branche, les réserves comptables sont généralement supérieures aux Best Estimates, ce qui montre que le provisionnement est prudent.

Assurance Vie

En assurance vie et en assurance maladie SLT, le facteur ayant le plus d'impact sur la valorisation des provisions techniques sous Solvabilité II est la courbe des taux d'intérêt fournie par EIOPA. L'incidence des taux d'intérêt sur les provisions techniques est différente en assurance groupe et en assurance individuelle de par la nature différente des contrats.

Au-delà de l'impact global de la courbe des taux d'intérêt, des écarts récurrents sur les contrats d'assurance ont été soulevés. Certaines provisions s'annulent dans le régime Solvabilité II. Les explications sont reprises dans les points suivants :

1. Différence sur les contrats d'assurance individuelle, qui s'explique par la combinaison de la courbe des taux d'intérêt basse et des probabilités de décès qui se basent sur des tables de mortalité d'expérience dans Solvabilité II. En effet, les tarifications sont basées sur des tables prudentielles conformément à des notes techniques remises au CAA. Sous Solvabilité II, les cash flows sont calculés au moyen des tables d'expérience établies sur base de statistiques de la population assurée belgo-luxembourgeoise. Une autre différence significative vient du fait que les provisions additionnelles constituées sous LUXGAAP sont annulées sous le régime Solvabilité II.
2. Différence sur les contrats d'assurance groupe : la différence majeure est due à la courbe des taux d'intérêt. De plus, les provisions additionnelles constituées sous LUXGAAP sont annulées sous le régime Solvabilité II.
3. Différence sur les frais des contrats ou le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances (ULK).

Catégorie	Delta entre provisions LUXGAAP et Best Estimate (en EUR)	Explication qualitative pour les deltas matériels
Assurances individuelles (hors ULK)	-215.066.643,36	(1)
Assurances de Groupe (hors ULK)	-165.765.869,94	(2)
Contrats où le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances (ULK)	163.577,77	(3)
Total	-380.668.935,53	

Les différences entre les valorisations des provisions techniques selon la loi sur les comptes annuels et la Directive Solvabilité II sont analysées à chaque évaluation.

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Réassurance

Les provisions pour sinistres en valeur LUXGAAP et en valeur Best Estimate de LALUX GROUP RE découlent mécaniquement du calcul de ses cédantes, par application des traités de réassurance respectifs. La société hérite ainsi implicitement de la prudence incluse dans les provisions techniques de ses cédantes. Le Best Estimate de la provision pour primes est calculé suivant la simplification incluse dans les orientations EIOPA sur l'évaluation des provisions techniques.

Assurance Santé

Sous Solvabilité II, les provisions pour les assurances de type SLT sont calculées en projetant tous les flux monétaires qui entrent en compte dans la valorisation des passifs. Cette projection diffère du calcul de la réserve de vieillissement correspondante dans les comptes annuels au travers des éléments suivants :

- Sous Solvabilité II, l'actualisation des flux se fait sous la courbe sans risque EIOPA et non au taux technique comme pour la réserve de vieillissement ;
- La valorisation sous Solvabilité II intègre le mécanisme d'ajustement des primes, en tenant compte de l'impact de l'inflation médicale sur l'évolution du coût moyen des sinistres au cours de la projection ;
- Les paramètres de risque de souscription ne sont plus pris sur une base prudentielle sous Solvabilité II.

Dans les comptes annuels, le calcul de la réserve de vieillissement est effectué contrat par contrat sur base des paramètres prudentiels conformément aux notes techniques, alors que sous Solvabilité II, ils sont regroupés par tarif et âge de l'assuré. En outre, les hypothèses de calcul sont calibrées à ce niveau et parfois encore plus globalement.

En ce qui concerne la provision pour primes futures, les contrats d'assurance groupe qui sont déjà renouvelés pour l'année suivante sont pris en compte sous Solvabilité II contrairement aux comptes annuels.

D.2.4. Ajustement égalisateur

Au 31/12/2024, l'ajustement égalisateur n'est pas appliqué

D.2.5. Correction pour volatilité

Au 31/12/2024, la correction pour volatilité n'est pas appliquée.

D.2.6. Courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire

Au 31/12/2024, la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire n'est pas appliquée.

D.2.7. Déduction transitoire

Au 31/12/2024, la déduction transitoire n'est pas appliquée.

D.2.8. Description des créances découlant des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation

Pour toutes les sociétés du groupe, les seules créances en cours sont les soldes non régularisés avec les réassureurs au 31/12/2024. Conformément aux termes des traités de réassurance, ceux-ci sont apurés au plus tard dans les 3 mois qui suivent l'élaboration des décomptes.

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Les sociétés du Groupe n'ont pas de véhicule de titrisation.

D.2.9. Changement important d'hypothèses

Les procédures prévoient une analyse systématique des hypothèses de projection et une recalibration de celles-ci si une différence matérielle existe entre le modèle et les observations réelles. Ces lignes directrices ont été appliquées au cours de l'exercice sous revue.

En assurance vie, les hypothèses non économiques du modèle de projection ont été revues conformément aux procédures mises en place : les taux de rachat et de dépense ont été revus sur base des données internes et des tables de mortalité plus récentes ont été construites.

En assurance santé, les hypothèses du modèle de projection des flux de trésorerie SLT ont été revues conformément aux procédures mises en place.

En dehors de cela, aucun changement d'hypothèse pertinente n'a été pratiqué dans le calcul des provisions techniques par rapport à la précédente période de référence.

D.3. Autres passifs

D.3.1. Valeur des autres passifs pour chaque catégorie importante des autres passifs

	Valeur Solvabilité II				
Passifs (en milliers d'euros)	LALUX GROUP	LALUX ASSURANCES	LALUX ASSURANCES-VIE	LALUX GROUP RE	DKV LUXEMBOURG
Provisions autres que les provisions techniques	98.081,24	49.482,83	29.724,72	618,40	2.190,77
Provisions pour pensions et obligations similaires	2.980,82	2.190,66	131,14	0,00	659,02
Dépôts des réassureurs	81.308,05	80.261,47	1.046,58	0,00	0,00
Passifs d'impôts différés	179.060,61	72.432,09	127.659,31	23.878,61	16.190,86
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	40.341,52	26.390,68	12.526,45	0,00	1.424,39
Dettes nées d'opérations de réassurance	7.781,19	6.139,61	1.641,58	1.992,90	0,00
Autres dettes (hors assurance)	21.143,57	11.812,97	9.364,40	43,01	2.117,62
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	5.347,54	3.943,01	1.404,53	0,00	0,00
Total des autres passifs	436.044,55	252.653,31	183.498,71	26.532,91	22.582,66

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

D.3.2. Description des bases, méthodes et hypothèses principales pour chaque catégorie importante des autres passifs

La majorité des autres passifs ne sont pas matériels et ont été évalués en LUXGAAP et en Solvabilité II selon les mêmes principes comptables.

Les provisions autres que provisions techniques et les dettes liées ou non à l'activité d'assurance sont valorisées de la même manière que dans les comptes statutaires. Elles n'ont pas de valeur réelle de marché au sens propre, mais ces passifs financiers pourraient être valorisés à ces valeurs statutaires.
Néanmoins, les provisions pour autres risques et charges tiennent compte d'un montant supplémentaire de dettes d'impôts latentes liées à la constitution des « Réserves de réconciliation loi sur les comptes annuels - évaluation Solvabilité II ».

Par ailleurs, pour le poste « Provisions pour pensions et obligations similaires », une valorisation selon la norme IAS19 est effectuée chaque année et est dès lors privilégiée dans l'évaluation à des fins de solvabilité.

Enfin, le poste A.bis du bilan selon la loi sur les comptes annuels (c'est-à-dire les postes spéciaux avec une quote-part de réserves) est nul sous le régime Solvabilité II.

D.3.3. Explication quantitative et qualitative des différences par catégorie importante d'autres passifs

Pour les postes suivants, la valorisation sous le régime Solvabilité II est différente de la valorisation pour les comptes annuels.

- Le poste « Provisions pour pensions et obligations similaires » est évalué en valeur de marché selon la norme IAS 19. L'actualisation des pensions futures est réalisée en tenant compte de la probabilité de décès du pensionné et de son éventuelle réversion sur le conjoint survivant.
- Les impôts différés (actif ou passif) prennent principalement leur source dans les écritures relatives aux retraitements Solvabilité II, passage entre la valeur comptable et la valeur économique des différents postes au bilan Solvabilité II.
  Le poste « Passifs d'impôts différés » est lié à la réserve de réconciliation et est déterminé de la manière suivante : les ajustements effectués pour les variations sur les fonds propres dans le bilan économique sont regroupés, c'est-à-dire :
  - Ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques,
  - Ajustement des autres postes d'actifs,
  - Ajustement des provisions techniques,
  - Ajustement des autres postes de passif (hors provision pour impôts différés),

Le taux d'imposition est appliqué pour obtenir la provision pour impôts différés. À noter que dans une vision économique du bilan (bilan Solvabilité II), les postes spéciaux avec une quote-part de réserves remontent en capitaux propres. Le taux d'imposition s'applique sur cette réserve qui est reprise dans l'ajustement des autres postes de passif dans le bilan Solvabilité II.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Il n'y a pas de méthodes de valorisation alternatives outre les éléments indiqués dans les sections précédentes.

D.5. Autres informations

Aucune autre information concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité n'est à apporter pour la période de référence.

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.1.1. Objectifs, politiques et procédures

LALUX GROUP a mis en place une politique de gestion du capital conformément à l'article 44 de la Directive 2009/138/CE, en référence à l'article 297 du Règlement délégué. Cette politique est approuvée par les Conseils d'Administration du Groupe LALUX et est revue annuellement. Elle est mise en œuvre au travers de procédures adéquates, également reliées au processus ORSA. Celles-ci garantissent que les éléments de fonds propres, tant lors de l'émission qu'ultérieurement, répondent aux exigences du régime applicable en matière de capital et de distribution et sont correctement classifiés. Son objectif est de promouvoir une approche prévoyante et prudente de régulation dans la planification, la classification, l'évaluation, l'usage, la distribution et la mise à jour du capital à l'horizon 3 ans. Pour cela, la politique établit une approche structurée de la gestion du capital.

Les objectifs spécifiques de cette politique sont entre autres les suivants :

- Fournir un cadre de principes pour la gestion du capital,
- Assurer que les activités du plan de gestion du capital soient conduites et implémentées d'une manière cohérente, approuvée et contrôlée,
- Contrôler l'émission de nouveaux éléments de fonds propres en concordance avec le plan de gestion du capital à moyen terme,
- Définir des rôles et responsabilités pour assurer une bonne gestion du risque,
- Soutenir et encourager les responsabilités en gestion du capital ainsi que la communication avec les parties prenantes,
- Mesurer les activités de gestion du capital, et
- Tenir informées les instances dirigeantes de la gestion du capital.

La revue de la qualité et de la classification des fonds propres est faite annuellement sur un horizon de 3 ans.

Il n'y a pas eu de changement majeur relatif à la gestion du capital sur la période de référence.

E.1.2. Informations sur la structure, le montant, la qualité et l'éligibilité des fonds propres

Les éléments de fonds propres de base des sociétés sont tous classés dans le « tier » 1.

Les variations dans les positions « Excédent d'actif sur le passif » et « Réserve de réconciliation » s'expliquent essentiellement par la variation dans le portefeuille titres, provenant d'une part de l'acquisition de nouveaux actifs et d'échéances, et d'autre part de l'évolution des cours de marché par rapport au 31/12/2023, ainsi que par la variation des marges comprises dans les provisions techniques LuxGAAP.

Les tableaux ci-dessous reprennent la ventilation des fonds propres.

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

Fonds propres éligibles (en milliers d'euros)	LALUX GROUP			LALUX ASSURANCES			LALUX ASSURANCES-VIE			LALUX GROUP RE			DKVLUXEMBOURG		
	2024	2023	Delta	2024	2023	Delta	2024	2023	Delta	2024	2023	Delta	2024	2023	Delta
Capital souscrit	175.000,00	175.000,00	0,00	100.000,00	100.000,00	0,00	50.000,00	50.000,00	0,00	15.000,00	15.000,00	0,00	4.957,87	4.957,87	0,00
Primes d'émission	173.179,51	173.179,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65.000,00	65.000,00	0,00	1.760,43	1.760,43	0,00
Réserve de réconciliation	742.696,78	730.178,62	12.518,15	405.676,70	379.198,91	26.477,79	485.071,50	498.237,71	-13.166,22	76.157,46	66.958,27	9.199,19	61.439,68	59.092,92	2.346,76
Intérêts minoritaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent d'actif sur passif	1.185.876,28	1.163.358,13	22.518,15	555.076,70	528.198,91	26.877,79	581.671,50	585.237,71	-3.566,22	156.157,46	146.958,27	9.199,19	70.657,98	68.311,22	2.346,76
Dividendes, distributions et charges prévisibles	95.000,00	85.000,00	10.000,00	49.400,00	49.000,00	400,00	46.600,00	37.000,00	9.600,00	0,00	0,00	0,00	2.500,00	2.500,00	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total fonds propres de base après déductions	1.090.876,28	1.078.358,13	12.518,15	505.676,70	479.198,91	26.477,79	535.071,50	548.237,71	-13.166,22	156.157,46	146.958,27	9.199,19	68.157,98	65.811,22	2.346,76
Fonds propres auxiliaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles	1.090.876,28	1.078.358,13	12.518,15	505.676,70	479.198,91	26.477,79	535.071,50	548.237,71	-13.166,22	156.157,46	146.958,27	9.199,19	68.157,98	65.811,22	2.346,76
Total des fonds propres éligibles	1.090.876,28	1.078.358,13	12.518,15	505.676,70	479.198,91	26.477,79	535.071,50	548.237,71	-13.166,22	156.157,46	146.958,27	9.199,19	68.157,98	65.811,22	2.346,76

E.1.3. Capital et primes d'émission

Il n'y a pas eu d'émission de fonds propres au cours de la période de référence.

E.1.4. Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation comprend les principaux éléments suivants :

- L'excédent d'actif sur le passif,
- Les dividendes prévisibles, et
- Les autres éléments de fonds propres de base.

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

L'excédent d'actif sur le passif contient les éléments mentionnés dans les tableaux ci-dessous. Les autres éléments de fonds propres de base correspondent à la somme du capital souscrit et de la prime d'émission.

La réserve de réconciliation au sens de l'article 70 du règlement délégué UE/2015/35 modifié comprend :

- L'ajustement de la part des réassureurs dans les provisions techniques : les cash flows de réassurance ont été pris en compte dans la valorisation selon la Directive Solvabilité II du poste « Part des réassureurs dans les provisions techniques ». Ces flux de trésorerie ont été retranchés du montant figurant au même poste dans le bilan selon la loi sur les comptes annuels.
- L'ajustement des autres postes d'actifs : la différence de valorisation des actifs est donnée au point D.1.1.
- L'ajustement des provisions techniques : la différence de valorisation des provisions techniques est donnée au point D.2.1.

L'ajustement des autres postes de passif : la différence de valorisation des autres passifs est donnée au point D.3.1.

E.1.5. Créance subordonnée

Aucune société n'a de créance subordonnée.

E.1.6. Éléments déduits des fonds propres

Aucune société ne détient de participation dans des établissements de crédit ou des établissements financiers, ou des entreprises d'investissement. Par conséquent, les éléments déduits des fonds propres de base au titre de participation, conformément à l'article 68 du Règlement délégué, sont nuls.

E.1.7. Fonds propres auxiliaires

Aucune société ne détient d'élément de fonds propre auxiliaire.

E.1.8. Mécanisme d'absorption des pertes sur le capital

Aucun mécanisme d'absorption des pertes sur le capital n'est défini. Il s'agit de suivre l'évolution des risques en fonction du profil de risque du LALUX GROUP ou l'une de ses filiales, au travers de l'appétit au risque. En cas de sous-couverture, un plan d'actions avec des mesures correctrices telles qu'une augmentation du capital ou un recours à un volume de réassurance plus important, peut être déclenché.

E.1.9. Fonds propres éligibles

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et le MCR par niveau sont repris dans les tableaux ci-dessous :

Fonds propres éligibles (montants en milliers d'euros)	LALUX GROUP	LALUX ASSURANCES	LALUX ASSURANCES-VIE	LALUX GROUP RE	DKV LUXEMBOURG
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis	1.090.876,28	505.676,70	535.071,50	156.157,46	68.157,98

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

E.1.10. Fonds propres soumis aux mesures transitoires

Les éléments de fonds propres de base des sociétés sont classés au niveau 1 conformément à l'article 94 de la Directive 2009/138/CE et ne sont pas soumis aux mesures transitoires.

E.1.11. Restriction relative à la disponibilité et transférabilité des fonds propres

Tous les éléments des fonds propres sont disponibles, non subordonnés et sans limite de durée. Aucune restriction relative à la disponibilité et à la transférabilité des fonds propres n'existe.

E.1.12. Capital de solvabilité supplémentaire

Aucune des sociétés ne requiert de capital de solvabilité supplémentaire.

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1. Capital de solvabilité requis par module de risque

Au 31/12/2024, le capital de solvabilité requis en appliquant la formule standard est scindé par module de risque comme suit.

Capital de solvabilité requis (en EUR) Module de risque	LALUX GROUP	LALUX ASSURANCES	LALUX ASSURANCES-VIE	LALUX GROUP RE	DKV LUXEMBOURG
Marché	432.484.644,96	154.184.910,48	292.004.608,41	28.077.549,17	12.684.372,95
Crédit	18.315.036,48	14.890.335,67	3.324.106,43	171.882,94	633.136,87
Souscription Vie	67.862.510,72	0,00	67.862.510,72	0,00	0,00
Souscription Santé	21.054.356,71	5.731.520,14	0,00	86.609,31	17.833.732,01
Souscription Non-Vie	322.001.618,58	236.736.292,06	0,00	30.786.325,08	0,00
Opérationnel	22.739.793,07	11.222.371,42	9.319.615,54	2.215.360,29	2.197.806,11

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

E.2.2. Minimum de capital requis

Les capitaux requis minimum sont donnés dans le tableau suivant :

	LALUX GROUP	LALUX ASSURANCES	LALUX ASSURANCES-VIE	LALUX GROUP RE	DKV LUXEMBOURG
Minimum de Capital requis (en EUR) (cf article 52(2) du règlement CAA/03 modifié)	0,00	4.000.000,00	4.000.000,00	3.900.000,00	2.700.000,00

E.2.3. Évolution du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis

E.2.3.1. LALUX GROUP

Le capital de solvabilité requis et le capital minimum requis s'établissent comme suit pour la période de référence :

en millions d'EUR	31/12/2024	31/12/2023	Evolution	Explication
Capital minimum requis	138,80	135,94	2,86	Evolution en ligne avec l'évolution du SCR ci-dessous.
Capital de solvabilité requis	489,12	474,67	14,45	La hausse du SCR Non-vie et du SCR de contrepartie entrainent une augmentation du SCR de base et du SCR final par rapport au dernier calcul annuel.
Ratio de Solvabilité II	223,03%	227,18%	-4,15 pp	Les fonds propres éligibles augmentent mais insuffisamment pour éviter une baisse légère du ratio de Solvabilité.

E.2.3.2. LALUX ASSURANCES

Le capital de solvabilité requis et le capital minimum requis s'établissent comme suit pour la période de référence :

en millions d'EUR	31/12/2024	31/12/2023	Evolution	Explication
Capital minimum requis	65,12	62,18	2,94	Evolution en ligne avec l'évolution du SCR ci-dessous
Capital de solvabilité requis	260,47	248,72	11,76	Le SCR de base est en hausse par rapport au dernier calcul annuel principalement en raison de la hausse du risque de marché et du risque de souscription non-vie. La hausse de l'ajustement pour impôts différés, qui vient en déduction du SCR de base, ne permet pas de compenser la hausse du SCR final par rapport au dernier calcul annuel.
Ratio de Solvabilité II	194,14%	192,67%	+1,47 pp	La variation des fonds propres entre les deux calculs annuels montre que l'augmentation des investissements a permis de compenser largement la hausse observée au niveau du Best Estimate des provisions techniques et de la marge de risque, aboutissant ainsi à une augmentation globale des fonds propres. Par rapport au dernier calcul annuel, les fonds propres augmentent davantage que le SCR final, ce qui conduit à une amélioration du ratio de solvabilité.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

E.2.3.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Le capital de solvabilité requis et le capital minimum requis s'établissent comme suit pour la période de référence :

n millions d'EUR	31/12/2024	31/12/2023	Evolution	Explication
Capital minimum requis	59,29	60,73	-1,44	Evolution en ligne avec l'évolution du SCR ci-dessous
Capital de solvabilité requis	237,18	242,93	-5,75	Légère baisse en 2024 : • Le capital de solvabilité requis en 2024 varie en majeure partie en conséquence de la baisse du risque de marché et de la baisse du taux d'imposition. La baisse du risque de marché s'explique par la baisse du risque de spread et du risque de concentration, seulement partiellement compensé par l'augmentation du risque d'actions et du risque de taux de change. • La baisse du taux d'imposition entraîne une baisse de l'ajustement sur les impôts différés, laquelle est cependant compensée par une augmentation de l'ajustement sur les provisions techniques. Il convient de noter que cela vient en déduction du SCR de base.
Ratio de Solvabilité II	225,60%	225,67%	-0,08 pp	La diminution des fonds propres est compensée par la diminution du SCR. Il en résulte que le ratio de solvabilité reste quasiment inchangé.

E.2.3.4. LALUX GROUP RE

Le capital de solvabilité requis et le capital minimum requis s'établissent comme suit pour la période de référence :

en millions d'EUR	31/12/2024	31/12/2023	Evolution	Explication
Capital minimum requis	9,30	8,69	0,61	Evolution en ligne avec l'évolution du SCR ci-dessous
Capital de solvabilité requis	37,21	34,78	2,43	Le SCR de base est plus élevé par rapport au calcul précédent et s'explique essentiellement par la hausse des risques de Marché et de Souscription Non-Vie.
Ratio de Solvabilité II	419,66%	422,56%	-2,89 pp	La hausse des fonds propres ne permet pas de compenser la hausse du SCR, ce qui conduit à une baisse du ratio de solvabilité.

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

E.2.3.5. DKV LUXEMBOURG

Le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis évoluent au cours de la période de référence, comme suit :

en millions d'EUR	31/12/2024	31/12/2023	Evolution	Explication
Capital minimum requis	5,09	4,33	0,75	Evolution en ligne avec l'évolution du SCR ci-dessous
Capital de solvabilité requis	20,35	17,34	3,02	Le SCR de base est en hausse en fin de période de référence. Cette hausse se justifie par : · La hausse du risque de marché (principalement les sous-modules Equity et Spread) en ligne avec l'évolution du portefeuille d'actifs financiers, et · La hausse du risque souscription SLT en raison de la hausse des passifs d'assurance découlant de la baisse des courbes de taux d'intérêt ; la mise à jour annuelle des paramètres de valorisation des passifs d'assurance, induisant une hausse de risque de rachat, a aussi eu un impact majeur sur ce module de risque.
Ratio de Solvabilité II	334,87%	379,63%	-44,76 pp	La hausse des fonds propres ne permet pas de compenser la hausse du SCR, entraînant ainsi une baisse du ratio de solvabilité.

E.2.4. Simplifications utilisées dans la formule standard

Pour les activités d'assurance non-vie :

Le risque de crédit est soumis à une simplification permettant d'attribuer un capital à risque à chaque réassureur, en répartissant la différence entre le capital à risque de souscription global après réassurance, et celui obtenu sans en prendre compte.

Pour les activités d'assurance-vie :

Le groupe utilise des simplifications dans le cadre du calcul de la formule standard pour ne pas devoir entreprendre de modélisation complexe d'un risque peu significatif. Ceci concerne les sous-modules du risque d'invalidité et partiellement les risques de mortalité et de catastrophe. En effet, pour ces deux derniers modules, la simplification est exclusivement utilisée sur le portefeuille d'assurance groupe.

Pour les activités d'assurance santé et de réassurance, aucune simplification, à part celle relative à la marge de risque mentionnée dans les sections précédentes, n'est appliquée.

Une simplification peut être utilisée si les conditions suivantes sont remplies :
- La simplification est proportionnelle à la nature, l'ampleur et la complexité des risques auxquels s'expose l'entreprise au sens de l'article 88.1 du règlement délégué 2015/35 modifié, ou
- Le calcul simplifié mène à une exigence en capital plus élevée qu'un calcul non simplifié.

La nature d'un risque peut être définie comme le type de risque, c'est-à-dire la prise en compte du profil du risque de la ligne de métier ou de la branche, par exemple engagement court ou long, ou sévérité haute ou basse. L'ampleur d'un risque correspond à son évaluation par rapport à celle du risque global supporté par l'entreprise, ou par le marché luxembourgeois (acteurs vie ayant un profil similaire à celui de l'entreprise). La complexité se caractérise par la difficulté à mettre en évidence les conséquences d'un risque. La complexité d'un risque peut être liée à sa nature, c'est-à-dire la disponibilité des données, ou à son ampleur, c'est-à-dire l'évolution inconnue des prestations.

Sur base de ces trois définitions, une analyse de proportionnalité quantitative et/ou qualitative est effectuée annuellement pour chacune des simplifications utilisées.

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

E.2.5. Utilisation de paramètres propres

Les sociétés du groupe n'utilisent pas de paramètres propres pour les calculs de la formule standard.

E.2.6. Non-divulgation de l'exigence de capital supplémentaire ou de l'effet des paramètres spécifiques

Les sociétés du groupe n'ont pas fait usage de la faculté de non-divulgation de l'exigence de capital supplémentaire ou de l'effet des paramètres spécifiques.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Les sociétés du groupe n'utilisent pas la méthode du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

E.4. Informations qualitatives et quantitatives sur les effets de diversification à l'intérieur du groupe

Le tableau suivant présente les effets de diversification pour les différents modules du SCR.

	Effet de diversification
SCR de marché	-39,60%
SCR de défaut de la contrepartie	-3,73%
SCR de souscription en vie	0,00%
SCR de souscription en santé	-10,98%
SCR de souscription en non-vie	20,36%
SCR	**-32,74%**

La diversification la plus importante se situe au niveau du risque de marché (à cause de la diversification du portefeuille des investissements sur la base élargie de la consolidation). La diversification au niveau du SCR de souscription santé s'explique surtout par la diversification de l'activité de DKV LUXEMBOURG avec les autres sociétés du groupe. L'effet de diversification au niveau du SCR de souscription non-vie est négatif à cause de l'absence d'absorption du risque par la réassurance intragroupe.

E.5. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Les sociétés du groupe n'utilisent pas de modèle interne.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

E.6. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Après les calculs du MCR et du SCR, les résultats sont confrontés aux fonds propres exigibles.

Les principales conditions/hypothèses de ces calculs sont fondées sur les valeurs au bilan ainsi que l'évaluation des risques au 31/12/2024. Les modules de risque applicables sont les modules de souscription Non-Vie, de souscription Vie, de souscription Santé, de crédit, de marché et opérationnel. Les résultats de ces calculs confirment que les niveaux actuels de capitaux sont suffisants.

Les fonds propres exigibles sont toujours supérieurs au MCR et au SCR. Si une insuffisance était constatée, le Groupe LALUX pourrait essentiellement envisager de recourir à de la réassurance additionnelle ou réduire l'exposition des risques de marché afin de réduire les exigences de capital règlementaire.

E.7. Autres informations

Aucune autre information concernant la gestion du capital n'est à apporter pour la période de référence.

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

F. ANNEXES

F.1. Glossaire

- « LALUX ASSURANCES » ou « filiale non-vie » : LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances,
- « LALUX ASSURANCES-VIE » ou « filiale vie ») : LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances
- « LALUX Group RE Société Anonyme de Réassurance (ci-après « LALUX GROUP RE » ou « filiale réassurance »)
- « DKV LUXEMBOURG » ou « filiale santé » : DKV LUXEMBOURG Société Anonyme
- CAA : Commissariat aux Assurances
- Le Groupe LALUX : le Groupe d'assurances LALUX constitué par LALUX GROUP et ses filiales
- LBC/FT : lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme
- AG : les Assemblées Générales
- les fonctions clés étendues : les Fonctions Risk, Actuarielle, Compliance, Délégué à la protection des données personnelles et Chief Information Security Officer
- ORSA : évaluation interne des risques et de la solvabilité
- SII : la Directive Solvabilité II,
- ADJ : Adjustment
- BSCR : Basic Solvency Capital Requirement
- SCR : Solvency Capital Requirement
- BGS : besoin global de solvabilité
- QRT : Quantitative Reporting Templates
- SOC : Security Operation Center
- CISO : Chief Information Security Officer
- Pilier 1 : partie de la Directive Solvabilité II où est réalisée la partie quantitative

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

F.2. Rapports quantitatifs

F.2.1.1. LALUX GROUP

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.02.01.02 Balance Sheet

					Solvency II value
					C0010
Assets	Goodwill			R0010	
	Deferred acquisition costs			R0020	
	Intangible assets			R0030	
	Deferred tax assets			R0040	0,00
	Pension benefit surplus			R0050	
	Property, plant & equipment held for own use			R0060	0,00
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)			R0070	3.110.018.756,07
		Property (other than for own use)		R0080	0,00
		Holdings in related undertakings, including participations		R0090	531.959.481,92
		Equities		R0100	190.530,15
			Equities - listed	R0110	0,00
			Equities - unlisted	R0120	190.530,15
		Bonds		R0130	1.714.005.266,99
			Government Bonds	R0140	453.550.510,16
			Corporate Bonds	R0150	1.260.454.756,83
			Structured notes	R0160	0,00
			Collateralised securities	R0170	0,00
		Collective Investments Undertakings		R0180	463.457.058,45
		Derivatives		R0190	0,00
		Deposits other than cash equivalents		R0200	400.406.418,56
		Other investments		R0210	0,00
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts			R0220	300.888.396,69
	Loans and mortgages			R0230	100.168.693,71
		Loans on policies		R0240	72.400,00
		Loans and mortgages to individuals		R0250	0,00
		Other loans and mortgages		R0260	100.096.293,71
	Reinsurance recoverables from:			R0270	51.038.938,28
		Non-life and health similar to non-life		R0280	51.633.934,28
			Non-life excluding health	R0290	51.879.171,35
			Health similar to non-life	R0300	-245.237,07
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		R0310	-594.996,00
			Health similar to life	R0320	0,00
			Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	-594.996,00
		Life index-linked and unit-linked		R0340	0,00
	Deposits to cedants			R0350	0,00
	Insurance and intermediaries receivables			R0360	40.225.962,38
	Reinsurance receivables			R0370	309.434,04
	Receivables (trade, not insurance)			R0380	8.509.095,36
	Own shares (held directly)			R0390	
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in			R0400	
	Cash and cash equivalents			R0410	42.895.592,35
	Any other assets, not elsewhere shown			R0420	0,00
	Total assets			R0500	3.654.054.868,89
Liabilities	Technical provisions - non-life			R0510	354.026.285,87
		Technical provisions - non-life (excluding health)		R0520	349.859.124,50
			Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
			Best Estimate	R0540	261.482.081,08
			Risk margin	R0550	88.377.043,42
		Technical provisions - health (similar to non-life)		R0560	4.167.161,37
			Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
			Best Estimate	R0580	-1.008.365,88
			Risk margin	R0590	5.175.527,25
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)			R0600	1.376.993.345,70
		Technical provisions - health (similar to life)		R0610	36.885.729,89
			Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
			Best Estimate	R0630	21.210.827,75
			Risk margin	R0640	15.674.902,15
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0650	1.340.107.615,81
			Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
			Best Estimate	R0670	1.330.307.390,21
			Risk margin	R0680	9.800.225,60
	Technical provisions - index-linked and unit-linked			R0690	301.114.405,06
		Technical provisions calculated as a whole		R0700	0,00
		Best Estimate		R0710	301.051.974,46
		Risk margin		R0720	62.430,60
	Other technical provisions			R0730	
	Contingent liabilities			R0740	
	Provisions other than technical provisions			R0750	98.081.243,93
	Pension benefit obligations			R0760	2.980.816,40
	Deposits from reinsurers			R0770	81.308.051,07
	Deferred tax liabilities			R0780	179.060.613,68
	Derivatives			R0790	0,00
	Debts owed to credit institutions			R0800	0,00
	Financial liabilities other than debts owed to credit institutions			R0810	
	Insurance & intermediaries payables			R0820	40.341.519,10
	Reinsurance payables			R0830	7.781.193,46
	Payables (trade, not insurance)			R0840	21.143.574,60
	Subordinated liabilities			R0850	0,00
		Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0860	
		Subordinated liabilities in Basic Own Funds		R0870	0,00
	Any other liabilities, not elsewhere shown			R0880	5.347.536,59
	Total liabilities			R0900	2.468.178.585,46
Excess of assets over liabilities				R1000	1.185.876.283,43

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

			Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
			Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	16.660.730,68	15.116.052,60	0,00	59.121.983,40	137.724.906,23	787.525,03	127.981.607,01	26.603.002,43	0,00	7.376.939,69	90.359,02	987,76					391.464.093,85
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120																	0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	0,00
	Reinsurers' share	R0140	0,00	426.720,95	0,00	1.310.929,55	2.813.103,38	773,33	27.424.360,71	1.523.938,16	0,00	747.485,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34.247.311,95
	Net	R0200	16.660.730,68	14.689.331,65		57.811.053,85	134.911.802,85	786.751,70	100.557.246,30	25.079.064,27		6.629.453,82	90.359,02	987,76					357.216.781,90
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	16.627.554,68	15.127.611,81	0,00	59.210.910,16	137.543.976,72	778.260,93	127.502.707,03	26.502.957,11	0,00	7.326.133,21	85.436,42	1.053,96					390.706.602,03
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220																	0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	0,00
	Reinsurers' share	R0240	0,00	426.720,95	0,00	1.310.929,55	2.813.103,38	773,33	27.427.731,70	1.558.781,58	0,00	726.220,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34.264.260,74
	Net	R0300	16.627.554,68	14.700.890,86		57.899.980,61	134.730.873,34	777.487,60	100.074.975,33	24.944.175,53		6.599.912,96	85.436,42	1.053,96					356.442.341,29
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	10.753.389,18	902.842,97	0,00	25.463.910,59	99.554.534,38	133.095,19	96.422.231,71	22.810.832,08	0,00	5.207.332,19	2.461.899,67	0,00					263.710.067,96
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320																	0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	0,00
	Reinsurers' share	R0340	0,00	-375.000,00	0,00	-162.419,63	7.544.929,09	0,00	33.308.319,40	1.429.311,92	0,00	72.604,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41.817.744,86
	Net	R0400	10.753.389,18	1.277.842,97		25.626.330,22	92.009.605,29	133.095,19	63.113.912,31	21.381.520,16		5.134.728,11	2.461.899,67	0,00					221.892.323,10
Expenses incurred		R0550	5.259.767,70	3.800.729,93		17.948.158,66	31.947.734,97	205.849,32	36.719.527,61	10.855.398,86		1.848.039,24	130.212,68	257,80					108.715.676,77
Balance - other technical expenses/income		R1210																	-13.471.315,10
Total technical expenses		R1300																	95.244.361,67

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

			Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
			Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
			C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410	42.472.354,29	161.628.712,21	62.692.720,59	59.235.321,41	0,00	0,00	0,00	0,00	326.029.108,50
	Reinsurers' share	R1420	0,00	0,00	0,00	36.913.494,04	0,00	0,00	0,00	0,00	36.913.494,04
	Net	R1500	42.472.354,29	161.628.712,21	62.692.720,59	22.321.827,37					289.115.614,46
Premiums earned	Gross	R1510	42.474.486,74	161.628.712,21	62.692.720,59	59.235.321,41	0,00	0,00	0,00	0,00	326.031.240,95
	Reinsurers' share	R1520	0,00	0,00	0,00	36.913.494,04	0,00	0,00	0,00	0,00	36.913.494,04
	Net	R1600	42.474.486,74	161.628.712,21	62.692.720,59	22.321.827,37					289.117.746,91
Claims incurred	Gross	R1610	28.783.075,49	137.954.506,87	21.100.392,53	9.723.765,93	0,00	0,00	0,00	0,00	197.561.740,81
	Reinsurers' share	R1620	0,00	0,00	0,00	8.423.807,77	0,00	0,00	0,00	0,00	8.423.807,77
	Net	R1700	28.783.075,49	137.954.506,87	21.100.392,53	1.299.958,16					189.137.933,04
Expenses incurred		R1900	12.054.062,68	22.225.688,96	4.047.280,90	-22.910.175,60					15.416.856,94
Balance - other technical expenses/income		R2500									37.513,59
Total technical expenses		R2600									15.454.370,53
Total amount of surrenders		R2700	0,00	100.556.088,71	19.133.498,40	1.817.904,97	0,00	0,00	0,00	0,00	121.507.492,08

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.23.01.22 Own funds

			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	175.000.000,00	175.000.000,00			
	Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	R0020	0,00				
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	173.179.506,60	173.179.506,60			
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00				
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
	Non-available subordinated mutual member accounts at group level	R0060	0,00				
	Surplus funds	R0070	0,00				
	Non-available surplus funds at group level	R0080	0,00				
	Preference shares	R0090	0,00				
	Non-available preference shares at group level	R0100	0,00				
	Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
	Non-available share premium account related to preference shares at group level	R0120	0,00				
	Reconciliation reserve	R0130	742.696.776,83	742.696.776,83			
	Subordinated liabilities	R0140	0,00				
	Non-available subordinated liabilities at group level	R0150	0,00				
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
	The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	R0170	0,00				
	Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
	Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	R0190	0,00				
	Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)	R0200	0,00				
	Non-available minority interests at group level	R0210	0,00				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions	Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0230	0,00				
	whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	R0240	0,00				
	Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)	R0250	0,00				
	Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used	R0260	0,00				
	Total of non-available own fund items	R0270	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total deductions		R0280	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total basic own funds after deductions		R0290	1.090.876.283,43	1.090.876.283,43	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
	Non available ancillary own funds at group level	R0380	0,00				
	Other ancillary own funds	R0390	0,00				
Total ancillary own funds		R0400	0,00			0,00	0,00
Own funds of other financial sectors	Credit institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund managers, UCITS management companies - total	R0410	0,00				
	Institutions for occupational retirement provision	R0420	0,00				
	Non regulated entities carrying out financial activities	R0430	0,00				
	Total own funds of other financial sectors	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	
Own funds when using the D&A, exclusively or in combination of method 1	Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	R0450	0,00				
	Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	R0460	0,00				
	Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0520	1.090.876.283,43	1.090.876.283,43	0,00	0,00	0,00
	Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	1.090.876.283,43	1.090.876.283,43	0,00	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0560	1.090.876.283,43	1.090.876.283,43	0,00	0,00	
	Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	1.090.876.283,43	1.090.876.283,43	0,00	0,00	
Consolidated Group SCR		R0590	1.090.876.283,43	1.090.876.283,43	0,00	0,00	0,00
Minimum consolidated Group SCR		R0610	138.803.999,91				
Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings included via D&A)		R0630	489.115.207,60				
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR		R0650	0,00				
Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)		R0660	489.115.207,60				
SCR for entities included with D&A method		R0670	2,23				
Group SCR		R0680	7,86				
Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&A		R0690	2,23				

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.23.01.22 Own funds

			C0060
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	1.185.876.283,43
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	95.000.000,00
	Other basic own fund items	R0730	348.179.506,60
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
	Other non available own funds	R0750	
	Reconciliation reserve	R0760	742.696.776,83
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	0,00

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.25.01.22 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	Simplifications
		C0040	
Market risk	R0010	432.484.644,96	
Counterparty default risk	R0020	18.315.036,48	
Life underwriting risk	R0030	67.862.510,72	
Health underwriting risk	R0040	21.054.356,71	
Non-life underwriting risk	R0050	322.001.618,58	
Diversification	R0060	-232.149.552,34	
Intangible asset risk	R0070	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	629.568.615,10	

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.25.01.22 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

				Value
				C0100
Operational risk			R0130	22.739.793,07
Loss-absorbing capacity of technical provisions			R0140	-9.834.734,72
Loss-absorbing capacity of deferred taxes			R0150	-153.358.465,85
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC			R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on			R0200	489.115.207,60
Capital add-ons already set			R0210	0,00
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method			R0220	489.115.207,60
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module		R0400	0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part		R0410	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds		R0420	0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios		R0430	0,00
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304		R0440	0,00
	Minimum consolidated group solvency capital requirement		R0470	138.803.999,91
Information on other entities	Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)		R0500	0,00
		Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0510	0,00
		Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions	R0520	0,00
		Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non- regulated entities carrying out financial activities	R0530	0,00
	Capital requirement for non-controlled participation requirements		R0540	0,00
	Capital requirement for residual undertakings		R0550	0,00
Overall SCR	SCR for undertakings included via D and A		R0560	0,00
	Solvency capital requirement		R0570	489.115.207,60

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.32.01.22.01 Undertakings in the scope of the group

	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence						Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation
							% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
Identification code of entity	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/222100XO2GETYOXLHP89	LUXEMBOURG	LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances	2 - Non life insurance undertaking	société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat Aux Assurances	1	1	1		1 - Dominant	100	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/2221008M42B0WFF4KY04	LUXEMBOURG	LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances	1 - Life insurance undertaking	société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat Aux Assurances	1	1	1		1 - Dominant	100	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/2221004ZATIG6QG59B50	LUXEMBOURG	LALUX Group RE Société Anonyme de Réassurance	3 - Reinsurance undertaking	société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat Aux Assurances	1	1	1		1 - Dominant	100	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/529900AO3Z5MARFY0W76	LUXEMBOURG	DKV Luxembourg S.A.	2 - Non life insurance undertaking	société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat Aux Assurances	1	1	1		1 - Dominant	100	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/222100MHJ96ZHJDUWU35	LUXEMBOURG	Lalux Group S.A.	5 - Insurance holding company as defined in Article 212(1) (f) of Directive 2009/138/EC	société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat Aux Assurances							1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

F.2.1.2. LALUX ASSURANCES

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.02.01.02 Balance Sheet

					Solvency II value
					C0010
Assets	Goodwill			R0010	
	Deferred acquisition costs			R0020	
	Intangible assets			R0030	0,00
	Deferred tax assets			R0040	0,00
	Pension benefit surplus			R0050	0,00
	Property, plant & equipment held for own use			R0060	0,00
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)			R0070	1.033.854.565,45
		Property (other than for own use)		R0080	0,00
		Holdings in related undertakings, including participations		R0090	347.028.157,99
		Equities		R0100	94.125,16
			Equities - listed	R0110	0,00
			Equities - unlisted	R0120	94.125,16
		Bonds		R0130	385.416.510,46
			Government Bonds	R0140	92.037.510,34
			Corporate Bonds	R0150	293.379.000,12
			Structured notes	R0160	0,00
			Collateralised securities	R0170	0,00
		Collective investments Undertakings		R0180	121.326.456,41
		Derivatives		R0190	0,00
		Deposits other than cash equivalents		R0200	179.989.315,43
		Other investments		R0210	0,00
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts			R0220	0,00
	Loans and mortgages			R0230	6.988.108,22
		Loans on policies		R0240	0,00
		Loans and mortgages to individuals		R0250	0,00
		Other loans and mortgages		R0260	6.988.108,22
	Reinsurance recoverables from:			R0270	59.155.612,75
		Non-life and health similar to non-life		R0280	59.155.612,75
			Non-life excluding health	R0290	59.400.849,81
			Health similar to non-life	R0300	-245.237,07
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		R0310	0,00
			Health similar to life	R0320	0,00
			Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0,00
		Life index-linked and unit-linked		R0340	0,00
	Deposits to cedants			R0350	0,00
	Insurance and intermediaries receivables			R0360	29.708.035,27
	Reinsurance receivables			R0370	2.163.363,60
	Receivables (trade, not insurance)			R0380	8.028.904,92
	Own shares (held directly)			R0390	0,00
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in			R0400	0,00
	Cash and cash equivalents			R0410	14.015.440,91
	Any other assets, not elsewhere shown			R0420	0,00
	Total assets			R0500	1.153.914.031,12
Liabilities	Technical provisions - non-life			R0510	346.184.016,15
		Technical provisions - non-life (excluding health)		R0520	347.767.245,67
			Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
			Best Estimate	R0540	261.482.081,08
			Risk margin	R0550	86.285.164,59
		Technical provisions - health (similar to non-life)		R0560	-1.583.229,52
			Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
			Best Estimate	R0580	-3.197.060,23
			Risk margin	R0590	1.613.830,71
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)			R0600	0,00
		Technical provisions - health (similar to life)		R0610	0,00
			Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
			Best Estimate	R0630	0,00
			Risk margin	R0640	0,00
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0650	0,00
			Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
			Best Estimate	R0670	0,00
			Risk margin	R0680	0,00
	Technical provisions - index-linked and unit-linked			R0690	0,00
		Technical provisions calculated as a whole		R0700	0,00
		Best Estimate		R0710	0,00
		Risk margin		R0720	0,00
	Other technical provisions			R0730	
	Contingent liabilities			R0740	0,00
	Provisions other than technical provisions			R0750	49.482.828,56
	Pension benefit obligations			R0760	2.190.663,07
	Deposits from reinsurers			R0770	80.261.467,44
	Deferred tax liabilities			R0780	72.432.087,36
	Derivatives			R0790	0,00
	Debts owed to credit institutions			R0800	0,00
	Financial liabilities other than debts owed to credit institutions			R0810	0,00
	Insurance & intermediaries payables			R0820	26.390.678,89
	Reinsurance payables			R0830	6.139.613,73
	Payables (trade, not insurance)			R0840	11.812.966,13
	Subordinated liabilities			R0850	0,00
		Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0860	0,00
		Subordinated liabilities in Basic Own Funds		R0870	0,00
	Any other liabilities, not elsewhere shown			R0880	3.943.009,57
	Total liabilities			R0900	598.837.330,90
Excess of assets over liabilities				R1000	555.076.700,22

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

			Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
			Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	0,00	15.116.052,60	0,00	59.121.983,40	137.724.906,23	787.525,03	127.981.607,01	26.603.002,43	0,00	7.376.939,69	90.359,02	987,76					374.803.363,17
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reinsurers' share	R0140	0,00	426.720,95	0,00	1.939.162,10	70.829.883,93	1.143,93	31.891.106,77	1.788.969,56	0,00	747.485,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107.624.473,11
	Net	R0200		14.689.331,65		57.182.821,30	66.895.022,30	786.381,10	96.090.500,24	24.814.032,87		6.629.453,82	90.359,02	987,76					267.178.890,06
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	0,00	15.127.611,81	0,00	59.210.910,16	137.543.976,72	778.260,93	127.502.707,03	26.502.957,11	0,00	7.326.133,21	85.436,42	1.053,96					374.079.047,35
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reinsurers' share	R0240	0,00	426.720,95	0,00	1.939.162,10	70.739.419,18	1.143,93	31.894.477,76	1.823.812,98	0,00	726.220,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107.550.957,15
	Net	R0300		14.700.890,86		57.271.748,06	66.804.557,54	777.117,00	95.608.229,27	24.679.144,13		6.599.912,96	85.436,42	1.053,96					266.528.090,20
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	0,00	902.842,97	0,00	25.463.910,59	99.554.534,38	133.095,19	96.422.231,71	22.810.832,08	0,00	5.207.332,19	2.461.899,67	0,00					252.956.678,78
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reinsurers' share	R0340	0,00	-375.000,00	0,00	-162.419,63	50.308.014,93	0,00	40.255.909,25	1.429.311,92	0,00	72.604,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91.528.420,55
	Net	R0400		1.277.842,97		25.626.330,22	49.246.519,45	133.095,19	56.166.322,46	21.381.520,16		5.134.728,11	2.461.899,67	0,00					161.428.258,23
Expenses incurred		R0550		3.800.729,93		17.944.817,04	8.137.032,19	205.847,35	36.667.898,13	10.853.989,13		1.848.039,24	130.212,68	257,80					79.588.823,49
Balance - other technical expenses/income		R1210																	-13.471.315,10
Total technical expenses		R1300																	66.117.508,39

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

			Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
			Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
			C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410									0,00
	Reinsurers' share	R1420									0,00
	Net	R1500									0,00
Premiums earned	Gross	R1510									0,00
	Reinsurers' share	R1520									0,00
	Net	R1600									0,00
Claims incurred	Gross	R1610									0,00
	Reinsurers' share	R1620									0,00
	Net	R1700									0,00
Changes in other technical provisions	Gross	R1710									
	Reinsurers' share	R1720									
	Net	R1800									
Expenses incurred		R1900									0,00
Balance - other technical expenses/income		R2510									
Total technical expenses		R2600									0,00
Total amount of surrenders		R2700									0,00

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.17.01.02.01 Non-life Technical Provisions

					Direct business and accepted proportional reinsurance											
					Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
					C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Technical provisions calculated as a whole				R0010		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0050												
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best estimate	Premium provisions	Gross	R0060		-4.682.624,27		326.518,96	-7.391.800,04	-209.582,99	-5.400.938,43	7.410.463,39		-1.011.667,97	2.525.736,83	-492,70
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140		-245.237,07		-941.544,88	-1.072.339,91	-647,94	-7.420.376,76	3.058.094,55		-259.471,07	0,00	0,00
			Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150		-4.437.387,20		1.268.063,84	-6.319.460,13	-208.935,05	2.019.438,32	4.352.368,85		-752.196,90	2.525.736,83	-492,70
		Claims provisions	Gross	R0160		1.485.564,04		95.800.136,39	13.382.510,43	98.329,03	68.399.538,20	80.647.704,73		6.152.712,81	752.912,45	0,00
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240		0,00		12.286.415,91	6.261.522,18	0,00	29.742.756,06	17.659.160,23		87.281,45	0,00	0,00
			Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250		1.485.564,04		83.513.720,48	7.120.988,25	98.329,03	38.656.782,14	62.988.544,50		6.065.431,37	752.912,45	0,00
	Total Best estimate - gross			R0260		-3.197.060,23		96.126.655,35	5.990.710,38	-111.253,96	62.998.599,76	88.058.168,12		5.141.044,84	3.278.649,28	-492,70
	Total Best estimate - net			R0270		-2.951.823,16		84.781.784,32	801.528,12	-110.606,02	40.676.220,46	67.340.913,35		5.313.234,46	3.278.649,28	-492,70
	Risk margin			R0280		1.613.830,71		10.915.766,56	6.332.839,02	684.466,54	57.843.389,67	9.525.375,25		812.613,60	170.560,76	153,18
Technical provisions - total	Technical provisions - total			R0320		-1.583.229,52		107.042.421,92	12.323.549,40	573.212,58	120.841.989,44	97.583.543,37		5.953.658,44	3.449.210,04	-339,52
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total			R0330		-245.237,07		11.344.871,03	5.189.182,27	-647,94	22.322.379,30	20.717.254,77		-172.189,62	0,00	0,00
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total			R0340		-1.337.992,45		95.697.550,88	7.134.367,13	573.860,52	98.519.610,14	76.866.288,60		6.125.848,06	3.449.210,04	-339,52

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.17.01.02.01 Non-life Technical Provisions

					Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
					Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
					C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole				R0010					0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0050					0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best estimate	Premium provisions	Gross	R0060					-8.434.387,23
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140					-6.881.523,08
			Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150					-1.552.864,15
		Claims provisions	Gross	R0160					266.719.408,08
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240					66.037.135,83
			Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250					200.682.272,25
	Total Best estimate - gross			R0260					258.285.020,85
	Total Best estimate - net			R0270					199.129.408,11
	Risk margin			R0280					87.898.995,30
Technical provisions - total	Technical provisions - total			R0320					346.184.016,15
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total			R0330					59.155.612,75
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total			R0340					287.028.403,40

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.19.01.21.01 Non-life insurance claims

Accident year [AY]

Non-life insurance claims

Total Non-life Business

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											461.127,60
N-9	R0160	77.324.800,61	24.370.393,04	4.809.101,13	2.116.340,46	1.842.605,01	1.191.526,88	612.222,94	585.044,47	602.975,26	2.518.698,94	
N-8	R0170	80.899.137,63	22.991.725,66	4.392.449,15	2.657.519,53	1.280.808,93	129.486,31	1.020.472,71	362.241,24	405.707,53		
N-7	R0180	78.506.060,31	30.600.726,54	3.753.254,59	2.231.768,62	2.292.683,18	459.269,77	534.819,77	675.595,38			
N-6	R0190	89.086.520,97	34.055.433,65	5.715.882,07	4.843.247,74	2.877.769,55	1.897.750,60	1.027.656,96				
N-5	R0200	92.694.760,55	38.134.687,51	6.214.543,76	3.765.118,82	2.013.084,68	1.018.627,85					
N-4	R0210	82.453.224,29	26.538.309,43	3.980.845,33	2.705.645,96	1.449.716,48						
N-3	R0220	101.085.392,53	45.006.553,55	8.543.223,89	3.308.841,31							
N-2	R0230	87.576.015,96	38.758.458,73	6.357.610,83								
N-1	R0240	92.207.745,66	40.578.228,10									
N	R0250	110.656.152,36										

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.19.01.21.02 Non-life insurance claims

Accident year [AY]

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	461.127,60	1.636.338.069,46
N-9	R0160	2.518.698,94	115.973.708,74
N-8	R0170	405.707,53	114.139.548,68
N-7	R0180	675.595,38	119.054.178,16
N-6	R0190	1.027.656,96	139.504.261,54
N-5	R0200	1.018.627,85	143.840.823,17
N-4	R0210	1.449.716,48	117.127.741,49
N-3	R0220	3.308.841,31	157.944.011,28
N-2	R0230	6.357.610,83	132.692.085,52
N-1	R0240	40.578.228,10	132.785.973,76
N	R0250	110.656.152,36	110.656.152,36
Total	R0260	168.457.963,34	2.920.056.554,16

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.19.01.21.03 Non-life insurance claims

Accident year [AY]

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Prior	R0100											65.162.032,93
N-9	R0160	0,00	29.482.766,85	25.046.855,26	22.293.120,64	18.559.002,43	16.725.837,25	14.473.012,20	12.163.769,09	11.723.485,74	8.569.095,25	
N-8	R0170	51.927.692,32	18.297.138,23	12.632.379,15	9.656.803,07	7.548.291,06	6.840.678,35	4.637.319,13	4.808.501,81	3.084.173,32		
N-7	R0180	58.996.073,25	21.737.971,38	16.187.783,29	13.125.497,02	9.549.834,48	7.913.255,86	7.082.405,51	5.350.642,08			
N-6	R0190	57.624.089,45	22.447.416,91	18.359.451,32	16.216.784,69	13.117.010,18	13.867.179,44	12.023.626,61				
N-5	R0200	66.408.886,13	25.472.150,73	20.296.088,04	15.515.458,50	12.514.235,23	10.614.186,47					
N-4	R0210	52.449.466,26	17.404.471,16	10.474.957,91	9.985.064,93	7.388.239,93						
N-3	R0220	75.398.005,60	23.019.702,83	17.641.020,98	17.134.831,35							
N-2	R0230	52.054.196,70	21.906.880,11	16.875.118,49								
N-1	R0240	66.709.952,83	28.720.522,64									
N	R0250	98.770.146,13										

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.19.01.21.04 Non-life insurance claims

Accident year [AY]

		Year end (discounted data)
		C0360
Prior	R0100	66.501.966,77
N-9	R0160	8.245.686,06
N-8	R0170	2.970.744,32
N-7	R0180	5.109.438,65
N-6	R0190	11.403.562,46
N-5	R0200	10.022.715,21
N-4	R0210	7.004.491,52
N-3	R0220	16.210.850,30
N-2	R0230	16.031.602,18
N-1	R0240	27.271.470,62
N	R0250	95.946.879,99
Total	R0260	266.719.408,08

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.23.01.01.01 Own funds

			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	100.000.000,00	100.000.000,00		0,00	
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00	0,00		0,00	
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
	Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
	Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
	Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
	Reconciliation reserve	R0130	405.676.700,22	405.676.700,22			
	Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total basic own funds after deductions		R0290	505.676.700,22	505.676.700,22	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			0,00	
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00	
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00	0,00
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00	0,00
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00	
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00	0,00
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00	
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00	0,00
	Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00	0,00
Total ancillary own funds		R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	505.676.700,22	505.676.700,22	0,00	0,00	0,00
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	505.676.700,22	505.676.700,22	0,00	0,00	
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	505.676.700,22	505.676.700,22	0,00	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	505.676.700,22	505.676.700,22	0,00	0,00	
SCR		R0580	260.472.980,97				
MCR		R0600	65.118.245,24				
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	1,94				
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	7,77				

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.23.01.01.02 Own funds

			C0060
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	555.076.700,22
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	49.400.000,00
	Other basic own fund items	R0730	100.000.000,00
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
		R0760	405.676.700,22
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0,00
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	48.070.620,60
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.25.01.21

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	Simplifications
		C0110	C0120
Market risk	R0010	154.184.910,48	
Counterparty default risk	R0020	14.890.335,67	
Life underwriting risk	R0030	0,00	
Health underwriting risk	R0040	5.731.520,14	
Non-life underwriting risk	R0050	236.736.292,06	
Diversification	R0060	-89.860.361,43	
Intangible asset risk	R0070	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	321.682.696,92	

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.25.01.21 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

			Value
			C0100
Operational risk		R0130	11.222.371,42
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150	-72.432.087,36
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200	260.472.980,97
Capital add-on already set		R0210	0,00
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	
Solvency capital requirement		R0220	260.472.980,97
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0,00
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,00

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	41.890.238,55

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.28.01.02 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	14.689.331,65
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	84.781.784,32	57.182.821,30
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	801.528,12	66.895.022,30
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	786.381,10
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	40.676.220,46	96.090.500,24
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	67.340.913,35	24.814.032,87
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	5.313.234,46	6.629.453,82
Assistance and proportional reinsurance	R0120	3.278.649,28	90.359,02
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	987,76
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.28.01.03 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCRL Result	R0200	0,00

S.28.01.04 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

S.28.01.05 Overall MCR Calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	41.890.238,55
SCR	R0310	260.472.980,97
MCR cap	R0320	117.212.841,44
MCR floor	R0330	65.118.245,24
Combined MCR	R0340	65.118.245,24
Absolute floor of the MCR	R0350	4.000.000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	65.118.245,24

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

F.2.1.3. LALUX ASSURANCES-VIE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.02.01.02 Balance Sheet

					Solvency II value
					C0010
Assets	Goodwill			R0010	
	Deferred acquisition costs			R0020	
	Intangible assets			R0030	0,00
	Deferred tax assets			R0040	0,00
	Pension benefit surplus			R0050	0,00
	Property, plant & equipment held for own use			R0060	0,00
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)			R0070	1.978.379.533,09
		Property (other than for own use)		R0080	0,00
		Holdings in related undertakings, including participations		R0090	377.019.186,05
		Equities		R0100	96.404,99
			Equities - listed	R0110	0,00
			Equities - unlisted	R0120	96.404,99
		Bonds		R0130	1.133.328.753,81
			Government Bonds	R0140	329.465.614,73
			Corporate Bonds	R0150	803.863.139,08
			Structured notes	R0160	0,00
			Collateralised securities	R0170	0,00
		Collective Investments Undertakings		R0180	282.549.340,72
		Derivatives		R0190	0,00
		Deposits other than cash equivalents		R0200	185.385.847,52
		Other investments		R0210	0,00
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts			R0220	300.888.396,69
	Loans and mortgages			R0230	93.180.585,49
		Loans on policies		R0240	72.400,00
		Loans and mortgages to individuals		R0250	0,00
		Other loans and mortgages		R0260	93.108.185,49
	Reinsurance recoverables from:			R0270	-594.996,00
		Non-life and health similar to non-life		R0280	0,00
			Non-life excluding health	R0290	0,00
			Health similar to non-life	R0300	0,00
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		R0310	-594.996,00
			Health similar to life	R0320	0,00
			Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	-594.996,00
		Life index-linked and unit-linked		R0340	0,00
	Deposits to cedants			R0350	0,00
	Insurance and intermediaries receivables			R0360	9.390.943,75
	Reinsurance receivables			R0370	0,00
	Receivables (trade, not insurance)			R0380	631.473,89
	Own shares (held directly)			R0390	0,00
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in			R0400	0,00
	Cash and cash equivalents			R0410	24.516.289,94
	Any other assets, not elsewhere shown			R0420	0,00
	Total assets			R0500	2.406.392.226,85
Liabilities				R0510	0,00
	Technical provisions - non-life			R0520	0,00
		Technical provisions - non-life (excluding health)		R0530	0,00
			Technical provisions calculated as a whole	R0540	0,00
			Best Estimate	R0550	0,00
			Risk margin	R0560	0,00
		Technical provisions - health (similar to non-life)		R0570	0,00
			Technical provisions calculated as a whole	R0580	0,00
			Best Estimate	R0590	0,00
			Risk margin	R0600	1.340.107.615,81
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)			R0610	0,00
		Technical provisions - health (similar to life)		R0620	0,00
			Technical provisions calculated as a whole	R0630	0,00
			Best Estimate	R0640	0,00
			Risk margin	R0650	1.340.107.615,81
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0660	0,00
			Technical provisions calculated as a whole	R0670	1.330.307.390,21
			Best Estimate	R0680	9.800.225,60
			Risk margin	R0690	301.114.405,06
	Technical provisions - index-linked and unit-linked			R0700	0,00
		Technical provisions calculated as a whole		R0710	301.051.974,46
		Best Estimate		R0720	62.430,60
		Risk margin		R0730	0,00
	Other technical provisions			R0740	0,00
	Contingent liabilities			R0750	29.724.720,42
	Provisions other than technical provisions			R0760	131.138,33
	Pension benefit obligations			R0770	1.046.583,63
	Deposits from reinsurers			R0780	127.659.308,24
	Deferred tax liabilities			R0790	0,00
	Derivatives			R0800	0,00
	Debts owed to credit institutions			R0810	0,00
	Financial liabilities other than debts owed to credit institutions			R0820	12.526.447,35
	Insurance & intermediaries payables			R0830	1.641.579,73
	Reinsurance payables			R0840	9.364.401,96
	Payables (trade, not insurance)			R0850	0,00
	Subordinated liabilities			R0860	0,00
		Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0870	0,00
		Subordinated liabilities in Basic Own Funds		R0880	1.404.527,02
	Any other liabilities, not elsewhere shown			R0900	1.824.720.727,55
	Total liabilities			R1000	581.671.499,30
Excess of assets over liabilities					

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

			Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)							Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance		Total							
			Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110																	0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120																	0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	0,00
	Reinsurers' share	R0140																	0,00
	Net	R0200																	0,00
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210																	0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220																	0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	0,00
	Reinsurers' share	R0240																	0,00
	Net	R0300																	0,00
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310																	0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320																	0,00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	0,00
	Reinsurers' share	R0340																	0,00
	Net	R0400																	0,00
Balance - other technical expenses/income		R1210																	
Total technical expenses		R1300																	0,00

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

			Line of Business for: life insurance obligations	Life reinsurance obligations	Total						
			Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
			C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410		161.628.712,21	62.692.720,59	59.235.321,41					283.556.754,21
	Reinsurers' share	R1420		0,00	0,00	36.913.494,04					36.913.494,04
	Net	R1500		161.628.712,21	62.692.720,59	22.321.827,37					246.643.260,17
Premiums earned	Gross	R1510		161.628.712,21	62.692.720,59	59.235.321,41					283.556.754,21
	Reinsurers' share	R1520		0,00	0,00	36.913.494,04					36.913.494,04
	Net	R1600		161.628.712,21	62.692.720,59	22.321.827,37					246.643.260,17
Claims incurred	Gross	R1610		137.954.506,87	21.100.392,53	9.723.765,93					168.778.665,32
	Reinsurers' share	R1620		0,00	0,00	8.423.807,77					8.423.807,77
	Net	R1700		137.954.506,87	21.100.392,53	1.299.958,16					160.354.857,55
Expenses incurred		R1900		22.225.688,96	4.047.280,90	-22.910.175,60					3.362.794,26
Balance - other technical expenses/income		R2510									37.513,59
Total technical expenses		R2600									3.400.307,85
Total amount of surrenders		R2700		100.556.088,71	19.133.498,40	1.817.904,97					121.507.492,08

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.05.02.01 Premiums, claims and expenses by country

			Home Country	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Total Top 5 and home country	Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)				
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
			R0010							
			C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Premiums written		Gross - Direct Business	R0110						
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120						
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
		Reinsurers' share	R0140						
		Net	R0200						
Premiums earned		Gross - Direct Business	R0210						
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220						
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						
		Reinsurers' share	R0240						
		Net	R0300						
Claims incurred		Gross - Direct Business	R0310						
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320						
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						
		Reinsurers' share	R0340						
		Net	R0400						
Expenses incurred			R0550						
Balance - other technical expenses/income			R1210						
Total technical expenses			R1300						

			Home Country	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - life obligations	Total Top 5 and home country	Line of Business for: life insurance obligations				
			C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
			R1400	BE	FR	DE			
			C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Premiums written		Gross	R1410	280.130.072,46	689.496,99	2.067.820,24	669.364,52			283.556.754,21
		Reinsurers' share	R1420	36.697.480,04	47.079,11	118.058,62	50.876,27			36.913.494,04
		Net	R1500	243.432.592,42	642.417,88	1.949.761,62	618.488,25			246.643.260,17
Premiums earned		Gross	R1510	280.130.072,46	689.496,99	2.067.820,24	669.364,52			283.556.754,21
		Reinsurers' share	R1520	36.697.480,04	47.079,11	118.058,62	50.876,27			36.913.494,04
		Net	R1600	243.432.592,42	642.417,88	1.949.761,62	618.488,25			246.643.260,17
Claims incurred		Gross	R1610	168.697.115,57	7.483,27	71.433,16	2.633,32			168.778.665,32
		Reinsurers' share	R1620	8.419.737,59	373,49	3.565,26	131,43			8.423.807,77
		Net	R1700	160.277.377,98	7.109,78	67.867,90	2.501,89			160.354.857,55
Expenses incurred			R1900	3.322.156,10	8.176,98	24.522,97	7.938,22			3.362.794,26
Balance - other technical expenses/income			R2510	37.513,59	0,00	0,00	0,00			37.513,59
Total technical expenses			R2600	3.359.669,69	8.176,98	24.522,97	7.938,22			3.400.307,85
Total amount of surrenders			R2700	121.490.478,98	4.302,94	11.840,58	869,58			121.507.492,08

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.12.01.02 Life and Health SLT Technical Provisions

				Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance			Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)
						Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
				C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Technical provisions calculated as a whole			R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best Estimate	Gross Best Estimate	R0030	1.236.836.156,67	0,00		301.051.974,46	0,00		93.471.233,54			1.631.359.364,67
		Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	0,00	0,00		0,00	0,00		-594.996,00			-594.996,00
		Best Estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090	1.236.836.156,67	0,00		301.051.974,46	0,00		94.066.229,54			1.631.954.360,67
	Risk Margin		R0100	8.999.068,65	62.430,60	0,00	0,00	801.156,95	0,00	0,00			9.862.656,20
Technical provisions - total			R0200	1.245.835.225,32	301.114.405,06	0,00	0,00	94.272.390,49	0,00	0,00			1.641.222.020,87

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.12.01.02 Life and Health SLT Technical Provisions

				Health insurance (direct business)		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)	
					Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
				C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Technical provisions calculated as a whole			R0010						0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0020						0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best Estimate	Gross Best Estimate	R0030						0,00
		Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080						0,00
		Best Estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090						0,00
	Risk Margin		R0100						0,00
Technical provisions - total			R0200						0,00

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.23.01.01.01 Own funds

			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	50.000.000,00	50.000.000,00		0,00	
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00	0,00		0,00	
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
	Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
	Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
	Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
	Reconciliation reserve	R0130	485.071.499,30	485.071.499,30			
	Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total basic own funds after deductions		R0290	535.071.499,30	535.071.499,30	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			0,00	
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00	
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00	0,00
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00	
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00	0,00
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00	
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00	0,00
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00	0,00
	Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00	0,00
Total ancillary own funds		R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	535.071.499,30	535.071.499,30	0,00	0,00	0,00
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	535.071.499,30	535.071.499,30	0,00	0,00	
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	535.071.499,30	535.071.499,30	0,00	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	535.071.499,30	535.071.499,30	0,00	0,00	
SCR		R0580	237.179.122,28				
MCR		R0600	59.294.780,57				
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	2,26				
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	9,02				

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.23.01.01.02 Own funds

			C0060
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	581.671.499,30
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	46.600.000,00
	Other basic own fund items	R0730	50.000.000,00
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
		R0760	485.071.499,30
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	30.973.185,54
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	30.973.185,54

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.25.01.21 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
		C0110		C0120
Market risk	R0010	292.004.608,41		0,00
Counterparty default risk	R0020	3.324.106,43		
Life underwriting risk	R0030	67.862.510,72		0,00
Health underwriting risk	R0040	0,00		0,00
Non-life underwriting risk	R0050	0,00		0,00
Diversification	R0060	-46.348.579,10		
Intangible asset risk	R0070	0,00		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	316.842.646,45		

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.25.01.21 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

			Value
			C0100
Operational risk		R0130	9.319.615,54
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140	-14.617.375,25
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150	-74.365.764,47
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200	237.179.122,28
Capital add-on already set		R0210	0,00
Solvency capital requirement		R0220	237.179.122,28
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0,00
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,00

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	0,00

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCRL Result	R0200	42.072.584,65

S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	1.149.246.209,43	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	87.589.947,24	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	301.051.974,46	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	94.066.229,54	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		31.996.457,64

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	42.072.584,65
SCR	R0310	237.179.122,28
MCR cap	R0320	106.730.605,03
MCR floor	R0330	59.294.780,57
Combined MCR	R0340	59.294.780,57
Absolute floor of the MCR	R0350	4.000.000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	59.294.780,57

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

F.2.1.4. LALUX GROUP RE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.02.01.02 Balance Sheet

					Solvency II value
					C0010
Assets	Goodwill			R0010	
	Deferred acquisition costs			R0020	
	Intangible assets			R0030	0,00
	Deferred tax assets			R0040	0,00
	Pension benefit surplus			R0050	0,00
	Property, plant & equipment held for own use			R0060	0,00
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)			R0070	191.544.212,12
		Property (other than for own use)		R0080	0,00
		Holdings in related undertakings, including participations		R0090	13.852.492,67
		Equities		R0100	0,00
			Equities - listed	R0110	0,00
			Equities - unlisted	R0120	0,00
		Bonds		R0130	106.637.549,18
			Government Bonds	R0140	11.062.666,48
			Corporate Bonds	R0150	95.574.882,70
			Structured notes	R0160	0,00
			Collateralised securities	R0170	0,00
		Collective Investments Undertakings		R0180	45.583.839,98
		Derivatives		R0190	0,00
		Deposits other than cash equivalents		R0200	25.470.330,29
		Other investments		R0210	0,00
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts			R0220	0,00
	Loans and mortgages			R0230	0,00
		Loans on policies		R0240	0,00
		Loans and mortgages to individuals		R0250	0,00
		Other loans and mortgages		R0260	0,00
	Reinsurance recoverables from:			R0270	0,00
		Non-life and health similar to non-life		R0280	0,00
			Non-life excluding health	R0290	0,00
			Health similar to non-life	R0300	0,00
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		R0310	0,00
			Health similar to life	R0320	0,00
			Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0,00
		Life index-linked and unit-linked		R0340	0,00
	Deposits to cedants			R0350	0,00
	Insurance and intermediaries receivables			R0360	0,00
	Reinsurance receivables			R0370	0,00
	Receivables (trade, not insurance)			R0380	337.440,00
	Own shares (held directly)			R0390	0,00
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in			R0400	0,00
	Cash and cash equivalents			R0410	700.904,35
	Any other assets, not elsewhere shown			R0420	0,00
	Total assets			R0500	192.582.556,47
Liabilities	Technical provisions - non-life			R0510	9.623.330,43
		Technical provisions - non-life (excluding health)		R0520	9.617.021,45
			Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
			Best Estimate	R0540	7.525.142,62
			Risk margin	R0550	2.091.878,83
		Technical provisions - health (similar to non-life)		R0560	6.308,99
			Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
			Best Estimate	R0580	2.524,83
			Risk margin	R0590	3.784,16
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)			R0600	268.851,22
		Technical provisions - health (similar to life)		R0610	268.851,22
			Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
			Best Estimate	R0630	267.167,43
			Risk margin	R0640	1.683,79
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0650	0,00
			Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
			Best Estimate	R0670	0,00
			Risk margin	R0680	0,00
	Technical provisions - index-linked and unit-linked			R0690	0,00
		Technical provisions calculated as a whole		R0700	0,00
		Best Estimate		R0710	0,00
		Risk margin		R0720	0,00
	Other technical provisions			R0730	
	Contingent liabilities			R0740	0,00
	Provisions other than technical provisions			R0750	618.395,00
	Pension benefit obligations			R0760	0,00
	Deposits from reinsurers			R0770	0,00
	Deferred tax liabilities			R0780	23.878.610,30
	Derivatives			R0790	0,00
	Debts owed to credit institutions			R0800	0,00
	Financial liabilities other than debts owed to credit institutions			R0810	0,00
	Insurance & intermediaries payables			R0820	0,00
	Reinsurance payables			R0830	1.992.902,31
	Payables (trade, not insurance)			R0840	43.005,85
	Subordinated liabilities			R0850	0,00
		Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0860	0,00
		Subordinated liabilities in Basic Own Funds		R0870	0,00
	Any other liabilities, not elsewhere shown			R0880	0,00
	Total liabilities			R0900	36.425.095,12
Excess of assets over liabilities				R1000	156.157.461,35

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

			Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)										Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance			Total			
			Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	66.996.902,87	0,00	1.393.525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					68.390.427,87
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130													124.060,04	893.263,95	370,60	4.093.098,74	5.110.793,33
	Reinsurers' share	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Net	R0200					66.996.902,87		1.393.525,00						124.060,04	893.263,95	370,60	4.093.098,74	73.501.221,20
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	66.906.438,12	0,00	1.393.525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					68.299.963,12
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230													124.060,04	893.263,95	370,60	4.093.098,74	5.110.793,33
	Reinsurers' share	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Net	R0300					66.906.438,12		1.393.525,00						124.060,04	893.263,95	370,60	4.093.098,74	73.410.756,45
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	42.402.972,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					42.402.972,43
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330													1.244,75	0,00	0,00	7.307.703,26	7.308.948,01
	Reinsurers' share	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Net	R0400					42.402.972,43		0,00						1.244,75	0,00	0,00	7.307.703,26	49.711.920,44
Expenses incurred		R0550					23.805.277,97		35.282,77						659,89	4.751,34	1,97	21.771,52	23.867.745,47
Balance - other technical expenses/income		R1210																	0,00
Total technical expenses		R1300																	23.867.745,47

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

			Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
			Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
			C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410							325.939,96		325.939,96
	Reinsurers' share	R1420							0,00		0,00
	Net	R1500							325.939,96		325.939,96
Premiums earned	Gross	R1510							325.939,96		325.939,96
	Reinsurers' share	R1520							0,00		0,00
	Net	R1600							325.939,96		325.939,96
Claims incurred	Gross	R1610							405.259,09		405.259,09
	Reinsurers' share	R1620							0,00		0,00
	Net	R1700							405.259,09		405.259,09
Expenses incurred		R1900							1.733,70		1.733,70
Balance - other technical expenses/income		R2510									
Total technical expenses		R2600									1.733,70
Total amount of surrenders		R2700									0,00

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.12.01.02 Life and Health SLT Technical Provisions

				Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance			Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)
						Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
				C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Technical provisions calculated as a whole			R0010										0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0020										0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM		Gross Best Estimate	R0030										0,00
	Best Estimate	Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080										0,00
		Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090										0,00
	Risk Margin		R0100										0,00
Technical provisions - total			R0200										0,00

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.12.01.02 Life and Health SLT Technical Provisions

				Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
					Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
				C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Technical provisions calculated as a whole			R0010						0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0020						0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM		Gross Best Estimate	R0030					267.167,43	267.167,43
	Best Estimate	Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080						0,00
		Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090					267.167,43	267.167,43
	Risk Margin		R0100					1.683,79	1.683,79
Technical provisions - total			R0200					268.851,22	268.851,22

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.17.01.02.01 Non-life Technical Provisions

					Direct business and accepted proportional reinsurance											
					Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
					C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Technical provisions calculated as a whole				R0010					0,00		0,00					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0050												
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best estimate	Premium provisions	Gross	R0060					-820.240,63		-662.884,36					
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140					0,00		0,00					
			Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150					-820.240,63		-662.884,36					
		Claims provisions	Gross	R0160					6.015.546,31		0,00					
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240					0,00		0,00					
			Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250					6.015.546,31		0,00					
	Total Best estimate - gross			R0260					5.195.305,67		-662.884,36					
	Total Best estimate - net			R0270					5.195.305,67		-662.884,36					
	Risk margin			R0280					1.144.707,78		17.936,67					
Technical provisions - total	Technical provisions - total			R0320					6.340.013,46		-644.947,70					
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total			R0330					0,00		0,00					
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total			R0340					6.340.013,46		-644.947,70					

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.17.01.02.01 Non-life Technical Provisions

					Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
					Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
					C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole				R0010					0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0050					0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best estimate	Premium provisions	Gross	R0060		-418.627,15	-209,91	-664.802,92	-2.566.764,98
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	0,00	-418.627,15	-209,91	-664.802,92	-2.566.764,98
		Claims provisions	Gross	R0160	2.524,83			4.076.361,29	10.094.432,43
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	2.524,83	0,00	0,00	4.076.361,29	10.094.432,43
	Total Best estimate - gross			R0260	2.524,83	-418.627,15	-209,91	3.411.558,37	7.527.667,45
	Total Best estimate - net			R0270	2.524,83	-418.627,15	-209,91	3.411.558,37	7.527.667,45
	Risk margin			R0280	3.784,16	110.864,23	15,23	818.354,92	2.095.662,98
Technical provisions - total	Technical provisions - total			R0320	6.308,99	-307.762,92	-194,68	4.229.913,29	9.623.330,43
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total			R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total			R0340	6.308,99	-307.762,92	-194,68	4.229.913,29	9.623.330,43

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.19.01.21.01 Non-life insurance claims

Accident year [AY]

Non-life insurance claims

Total Non-life Business

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											8.744,48
N-9	R0160	23.192.503,96	3.534.778,39	-16.980,71	-12.754,07	-8.863,11	4.009,00	-7.564,30	-10.774,73	-1.664,32	-1.731,15	
N-8	R0170	23.075.883,45	3.515.773,46	271.717,91	-14.684,94	-41.362,91	-40.665,12	-7.110,16	-7.496,15	46.143,21		
N-7	R0180	23.667.552,64	4.758.688,85	-101.169,54	-33.331,84	-154.562,27	-3.702,48	6.836,78	-7.475,94			
N-6	R0190	27.440.181,84	6.417.611,52	316.245,10	74.539,11	118.236,48	14.944,27	48.978,29				
N-5	R0200	27.267.090,92	7.392.043,53	1.475.312,80	156.733,88	167.304,32	22.722,09					
N-4	R0210	21.733.519,66	3.913.793,68	-5.331,54	6.659,77	13.250,75						
N-3	R0220	25.861.589,15	5.624.761,73	-425.051,27	-156.471,96							
N-2	R0230	26.941.932,01	6.557.173,19	-172.807,98								
N-1	R0240	29.401.856,95	8.631.278,43									
N	R0250	33.579.369,98										

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.19.01.21.02 Non-life insurance claims

Accident year [AY]

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	8.744,48	212.653.791,56
N-9	R0160	-1.731,15	26.670.958,96
N-8	R0170	46.143,21	26.798.198,76
N-7	R0180	-7.475,94	28.132.836,21
N-6	R0190	48.978,29	34.430.736,60
N-5	R0200	22.722,09	36.481.207,55
N-4	R0210	13.250,75	25.661.892,32
N-3	R0220	-156.471,96	30.904.827,65
N-2	R0230	-172.807,98	33.326.297,22
N-1	R0240	8.631.278,43	38.033.135,38
N	R0250	33.579.369,98	33.579.369,98
Total	R0260	42.012.000,21	526.673.252,19

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.19.01.21.03 Non-life insurance claims

Accident year [AY]

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Prior	R0100											51.063,41
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	1.576,63	1.594,61	50.119,15	4.615,02	113.744,20	17.026,52	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	-27.135,05	-12.773,62	39.497,09	153,39	112.994,15	39.570,76		
N-7	R0180	0,00	0,00	-73.379,48	-42.055,21	20.079,04	-6.853,18	94.054,27	428.226,12			
N-6	R0190	0,00	-118.705,29	-76.507,33	-4.541,52	-22.626,61	93.919,51	55.855,36				
N-5	R0200	4.480.775,26	-134.472,70	-42.421,93	-47.670,55	94.492,33	208.908,74					
N-4	R0210	3.801.136,94	-98.272,89	-84.981,94	70.790,07	7.257,89						
N-3	R0220	4.204.584,58	-116.705,39	21.214,29	-1.826,34							
N-2	R0230	4.851.455,79	-31.993,36	-48.892,75								
N-1	R0240	5.554.761,65	-163.458,34									
N	R0250	9.758.650,79										

S.19.01.21.04 Non-life insurance claims

Accident year [AY]

		Year end (discounted data)
		C0360
Prior	R0100	48.581,41
N-9	R0160	15.439,26
N-8	R0170	36.539,03
N-7	R0180	408.351,31
N-6	R0190	50.646,12
N-5	R0200	192.194,56
N-4	R0210	5.904,97
N-3	R0220	-1.450,33
N-2	R0230	-37.872,53
N-1	R0240	-123.517,51
N	R0250	9.499.616,14
Total	R0260	10.094.432,43

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.23.01.01 Own funds

			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	15.000.000,00	15.000.000,00		0,00	
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	65.000.000,00	65.000.000,00		0,00	
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00	0,00		0,00	
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
	Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
	Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
	Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
	Reconciliation reserve	R0130	76.157.461,35	76.157.461,35			
	Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total basic own funds after deductions		R0290	156.157.461,35	156.157.461,35	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			0,00	
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00	
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00	0,00
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00	0,00
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00	
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00	0,00
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00	
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00	0,00
	Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00	0,00
Total ancillary own funds		R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	156.157.461,35	156.157.461,35	0,00	0,00	0,00
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	156.157.461,35	156.157.461,35	0,00	0,00	
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	156.157.461,35	156.157.461,35	0,00	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	156.157.461,35	156.157.461,35	0,00	0,00	
SCR		R0580	37.210.103,20				
MCR		R0600	9.302.525,80				
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	4,20				
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	16,79				

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.23.01.01 Own funds

			C0060
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	156.157.461,35
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0,00
	Other basic own fund items	R0730	80.000.000,00
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
		R0760	76.157.461,35
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0,00
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.25.01.21 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
		C0110		C0120
Market risk	R0010	28.077.549,17		
Counterparty default risk	R0020	171.882,94		
Life underwriting risk	R0030	0,00		
Health underwriting risk	R0040	86.609,31		
Non-life underwriting risk	R0050	30.786.325,08		
Diversification	R0060	-12.460.670,17		
Intangible asset risk	R0070	0,00		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	46.661.696,32		

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.25.01.21 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

			Value
			C0100
Operational risk		R0130	2.215.360,29
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150	-11.666.953,41
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200	37.210.103,20
Capital add-on already set		R0210	0,00
Solvency capital requirement		R0220	37.210.103,20
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0,00
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,00

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	6.966.565,63

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	5.195.305,67	66.996.902,87
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	1.393.525,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	2.524,83	124.060,04
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	893.263,95
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	370,60
Non-proportional property reinsurance	R0170	3.411.558,37	4.093.098,74

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCRL Result	R0200	5.610,52

S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	267.167,43	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	6.972.176,15
SCR	R0310	37.210.103,20
MCR cap	R0320	16.744.546,44
MCR floor	R0330	9.302.525,80
Combined MCR	R0340	9.302.525,80
Absolute floor of the MCR	R0350	3.900.000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	9.302.525,80

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

F.2.1.5. DKV LUXEMBOURG

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.02.01.02 Balance Sheet

					Solvency II value
					C0010
Assets	Goodwill			R0010	
	Deferred acquisition costs			R0020	
	Intangible assets			R0030	0,00
	Deferred tax assets			R0040	0,00
	Pension benefit surplus			R0050	0,00
	Property, plant & equipment held for own use			R0060	0,00
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)			R0070	128.375.405,34
		Property (other than for own use)		R0080	0,00
		Holdings in related undertakings, including participations		R0090	17.496.716,19
		Equities		R0100	0,00
			Equities - listed	R0110	0,00
			Equities - unlisted	R0120	0,00
		Bonds		R0130	88.622.453,54
			Government Bonds	R0140	20.984.718,61
			Corporate Bonds	R0150	67.637.734,93
			Structured notes	R0160	0,00
			Collateralised securities	R0170	0,00
		Collective Investments Undertakings		R0180	13.997.421,34
		Derivatives		R0190	0,00
		Deposits other than cash equivalents		R0200	8.258.814,27
		Other investments		R0210	0,00
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts			R0220	0,00
	Loans and mortgages			R0230	0,00
		Loans on policies		R0240	0,00
		Loans and mortgages to individuals		R0250	0,00
		Other loans and mortgages		R0260	0,00
	Reinsurance recoverables from:			R0270	269.657,95
		Non-life and health similar to non-life		R0280	2.524,67
			Non-life excluding health	R0290	0,00
			Health similar to non-life	R0300	2.524,67
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		R0310	267.133,28
			Health similar to life	R0320	267.133,28
			Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0,00
		Life index-linked and unit-linked		R0340	0,00
	Deposits to cedants			R0350	0,00
	Insurance and intermediaries receivables			R0360	1.126.983,36
	Reinsurance receivables			R0370	138.972,75
	Receivables (trade, not insurance)			R0380	2.442.580,06
	Own shares (held directly)			R0390	0,00
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in			R0400	0,00
	Cash and cash equivalents			R0410	3.517.688,86
	Any other assets, not elsewhere shown			R0420	0,00
	Total assets			R0500	135.871.288,32
Liabilities	Technical provisions - non-life			R0510	5.746.606,73
		Technical provisions - non-life (excluding health)		R0520	0,00
			Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
			Best Estimate	R0540	0,00
			Risk margin	R0550	0,00
		Technical provisions - health (similar to non-life)		R0560	5.746.606,73
			Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
			Best Estimate	R0580	2.188.694,34
			Risk margin	R0590	3.557.912,39
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)			R0600	36.884.046,10
		Technical provisions - health (similar to life)		R0610	36.884.046,10
			Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
			Best Estimate	R0630	21.210.827,75
			Risk margin	R0640	15.673.218,36
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0650	0,00
			Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
			Best Estimate	R0670	0,00
			Risk margin	R0680	0,00
	Technical provisions - index-linked and unit-linked			R0690	0,00
		Technical provisions calculated as a whole		R0700	0,00
		Best Estimate		R0710	0,00
		Risk margin		R0720	0,00
	Other technical provisions			R0730	
	Contingent liabilities			R0740	0,00
	Provisions other than technical provisions			R0750	2.190.767,71
	Pension benefit obligations			R0760	659.015,00
	Deposits from reinsurers			R0770	0,00
	Deferred tax liabilities			R0780	16.190.863,55
	Derivatives			R0790	0,00
	Debts owed to credit institutions			R0800	0,00
	Financial liabilities other than debts owed to credit institutions			R0810	0,00
	Insurance & intermediaries payables			R0820	1.424.392,86
	Reinsurance payables			R0830	0,00
	Payables (trade, not insurance)			R0840	2.117.620,12
	Subordinated liabilities			R0850	0,00
		Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0860	0,00
		Subordinated liabilities in Basic Own Funds		R0870	0,00
	Any other liabilities, not elsewhere shown			R0880	0,00
	Total liabilities			R0900	65.213.312,08
Excess of assets over liabilities				R1000	70.657.976,24

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

			Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
			Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
			C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410	42.472.354,29				0,00		0,00		42.472.354,29
	Reinsurers' share	R1420	325.939,96				0,00		0,00		325.939,96
	Net	R1500	42.146.414,33								42.146.414,33
Premiums earned	Gross	R1510	42.474.486,74				0,00		0,00		42.474.486,74
	Reinsurers' share	R1520	325.939,96				0,00		0,00		325.939,96
	Net	R1600	42.148.546,78								42.148.546,78
Claims incurred	Gross	R1610	28.783.075,49				0,00		0,00		28.783.075,49
	Reinsurers' share	R1620	406.503,84				0,00		0,00		406.503,84
	Net	R1700	28.376.571,65								28.376.571,65
Expenses incurred		R1900	12.052.328,98								12.052.328,98
Balance - other technical expenses/income		R2510									
Total technical expenses		R2600									12.052.328,98
Total amount of surrenders		R2700	0,00				0,00		0,00		0,00

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.05.01.02 Premium, claims and expenses by line of business

			Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
			Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
			C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410	42.472.354,29				0,00		0,00		42.472.354,29
	Reinsurers' share	R1420	325.939,96				0,00		0,00		325.939,96
	Net	R1500	42.146.414,33								42.146.414,33
Premiums earned	Gross	R1510	42.474.486,74				0,00		0,00		42.474.486,74
	Reinsurers' share	R1520	325.939,96				0,00		0,00		325.939,96
	Net	R1600	42.148.546,78								42.148.546,78
Claims incurred	Gross	R1610	28.783.075,49				0,00		0,00		28.783.075,49
	Reinsurers' share	R1620	406.503,84				0,00		0,00		406.503,84
	Net	R1700	28.376.571,65								28.376.571,65
Expenses incurred		R1900	12.052.328,98								12.052.328,98
Balance - other technical expenses/income		R2510									
Total technical expenses		R2600									12.052.328,98
Total amount of surrenders		R2700	0,00				0,00		0,00		0,00

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.12.01.02 Life and Health SLT Technical Provisions

				Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance		Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)
						Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
				C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Technical provisions calculated as a whole			R0010										0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0020										0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best Estimate	Gross Best Estimate	R0030										0,00
		Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080										0,00
		Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090										0,00
	Risk Margin		R0100										0,00
Technical provisions - total			R0200										0,00

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.12.01.02 Life and Health SLT Technical Provisions

				Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
					Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
				C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Technical provisions calculated as a whole			R0010						0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole			R0020						0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM		Gross Best Estimate	R0030		21.210.827,75				21.210.827,75
	Best Estimate	Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080		267.133,28				267.133,28
		Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090		20.943.694,47				20.943.694,47
	Risk Margin		R0100	15.673.218,36					15.673.218,36
Technical provisions - total			R0200	36.884.046,10					36.884.046,10

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.17.01.02.01 Non-life Technical Provisions

					Direct business and accepted proportional reinsurance											
					Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
					C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Technical provisions calculated as a whole				R0010	0,00											
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0050												
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best estimate	Premium provisions	Gross	R0060	-2.020.747,92											
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0,00											
			Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	-2.020.747,92											
		Claims provisions	Gross	R0160	4.209.442,27											
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	2.524,67											
			Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	4.206.917,60											
	Total Best estimate - gross			R0260	2.188.694,34											
	Total Best estimate - net			R0270	2.186.169,67											
	Risk margin			R0280	3.557.912,39											
Technical provisions - total	Technical provisions - total			R0320	5.746.606,73											
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total			R0330	2.524,67											
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total			R0340	5.744.082,06											

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.17.01.02.01 Non-life Technical Provisions

					Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
					Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
					C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole				R0010					0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0050					0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best estimate	Premium provisions	Gross	R0060					-2.020.747,92
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140					0,00
			Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150					-2.020.747,92
		Claims provisions	Gross	R0160					4.209.442,27
			Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240					2.524,67
			Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250					4.206.917,60
	Total Best estimate - gross			R0260					2.188.694,34
	Total Best estimate - net			R0270					2.186.169,67
	Risk margin			R0280					3.557.912,39
Technical provisions - total	Technical provisions - total			R0320					5.746.606,73
	Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total			R0330					2.524,67
	Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total			R0340					5.744.082,06

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.19.01.21.01 Non-life insurance claims

Accident year [AY]

Non-life insurance claims

Total Non-life Business

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											0,00
N-9	R0160	2.443.866,92	1.055.855,73	91.632,06	8.996,47	668,37	0,00	-1.636,54	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	3.235.529,62	1.209.337,30	164.984,68	18.840,98	209,39	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-7	R0180	2.656.508,98	1.072.027,68	107.725,36	13.448,82	822,52	600,00	0,00	-924,88			
N-6	R0190	2.660.807,54	1.234.472,37	79.922,55	28.472,24	595,11	500,00	74,54				
N-5	R0200	3.345.238,31	1.105.501,70	135.301,42	25.336,48	139,37	765,72					
N-4	R0210	3.903.136,48	1.721.702,90	144.407,85	27.457,70	233,95						
N-3	R0220	5.088.430,82	2.076.425,72	198.392,16	27.870,54							
N-2	R0230	5.749.332,45	2.388.368,75	172.546,74								
N-1	R0240	6.744.722,24	2.205.960,06									
N	R0250	7.852.928,30										

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.19.01.21.02 Non-life insurance claims

Accident year [AY]

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	3.599.383,01
N-8	R0170	0,00	4.628.901,97
N-7	R0180	-924,88	3.850.208,48
N-6	R0190	74,54	4.004.844,35
N-5	R0200	765,72	4.612.283,00
N-4	R0210	233,95	5.796.938,88
N-3	R0220	27.870,54	7.391.119,24
N-2	R0230	172.546,74	8.310.247,94
N-1	R0240	2.205.960,06	8.950.682,30
N	R0250	7.852.928,30	7.852.928,30
Total	R0260	10.259.454,97	58.997.537,47

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.19.01.21.03 Non-life insurance claims

Accident year [AY]

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Prior	R0100											0,00
N-9	R0160	0,00	117.126,21	22.257,34	1.375,09	223,11	15,10	-1.343,15	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	1.839.166,39	127.063,00	26.034,30	1.537,15	233,88	-2.355,52	-1.352,97	0,00	0,00		
N-7	R0180	1.365.540,74	137.285,18	21.813,84	1.076,81	-2.002,48	-1.802,95	-1.004,02	0,00			
N-6	R0190	1.391.472,67	142.174,84	21.861,37	-1.170,53	-1.680,22	-1.529,23	-355,28				
N-5	R0200	1.809.590,93	170.062,76	25.462,29	-910,12	-1.543,26	-980,71					
N-4	R0210	2.141.062,05	229.825,65	34.571,09	-1.162,11	-640,96						
N-3	R0220	2.803.562,47	287.052,07	41.148,16	97,96							
N-2	R0230	2.989.008,52	294.078,86	40.538,37								
N-1	R0240	3.533.831,31	334.325,34									
N	R0250	3.940.298,10										

S.19.01.21.04 Non-life insurance claims

Accident year [AY]

		Year end (discounted data)
		C0360
Prior	R0100	-
N-9	R0160	-
N-8	R0170	-
N-7	R0180	-
N-6	R0190	- 347,56
N-5	R0200	- 947,40
N-4	R0210	- 602,08
N-3	R0220	76,50
N-2	R0230	39.791,73
N-1	R0240	326.156,03
N	R0250	3.845.315,05
Total	R0260	4.209.442,27

S.23.01.01 Own funds

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
						C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	4.957.870,49	4.957.870,49		0,00	
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	1.760.428,26	1.760.428,26		0,00	
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00	0,00		0,00	
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
	Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
	Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
	Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
	Reconciliation reserve	R0130	61.439.677,49	61.439.677,49			
	Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total basic own funds after deductions		R0290	68.157.976,24	68.157.976,24	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			0,00	
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00	
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00	0,00
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00	0,00
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00	
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00	0,00
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00	
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00	0,00
	Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00	0,00
Total ancillary own funds		R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	68.157.976,24	68.157.976,24	0,00	0,00	0,00
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	68.157.976,24	68.157.976,24	0,00	0,00	
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	68.157.976,24	68.157.976,24	0,00	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	68.157.976,24	68.157.976,24	0,00	0,00	
SCR		R0580	20.353.793,20				
MCR		R0600	5.088.448,30				
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	3,35				
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	13,39				

S.23.01.01 Own funds

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

			C0060
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	70.657.976,24
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	2.500.000,00
	Other basic own fund items	R0730	6.718.298,75
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
		R0760	61.439.677,49
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	64.424.068,55
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	2.162.812,20
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.25.01.21 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
		C0110		C0120
Market risk	R0010	12.684.372,95		
Counterparty default risk	R0020	633.136,87		
Life underwriting risk	R0030	0,00		
Health underwriting risk	R0040	17.833.732,01		
Non-life underwriting risk	R0050	0,00		
Diversification	R0060	-6.613.472,99		
Intangible asset risk	R0070	0,00		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	24.537.768,83		

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.25.01.21 Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

			Value
			C0100
Operational risk		R0130	2.197.806,11
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150	-6.381.781,74
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200	20.353.793,20
Capital add-on already set		R0210	0,00
Solvency capital requirement		R0220	20.353.793,20
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,00
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0,00
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,00

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	879.973,49

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	2.186.169,67	16.536.670,64
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCRL Result	R0200	439.817,58

S.28.01.01 Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance or reinsurance activity

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	20.943.694,47	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	1.319.791,08
SCR	R0310	20.353.793,20
MCR cap	R0320	9.159.206,94
MCR floor	R0330	5.088.448,30
Combined MCR	R0340	5.088.448,30
Absolute floor of the MCR	R0350	2.700.000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	5.088.448,30

Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.

LALUX GROUP S.A.

9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

T 4761-1
F 4761-300

groupeLL@lalux.lu
www.lalux.lu

R.C.S. LUXEMBOURG: B 212059

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE Toutes reproductions et utilisations de ces rapports à des fins quelconques sont expressément interdites.